



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU BASSIN D'AURILLAC

3, Place des Carmes - CS 80501
15005 AURILLAC cedex

Tél. : 04 71 46 86 30
Fax : 04 71 46 87 30

www.caba.fr

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
I – LE TERRITOIRE	
▪ Les Communes membres	3
II – LA PRESENTATION DE LA CABA	
▪ Les Compétences	8
▪ Les Élus	11
▪ Les Commissions	13
III – LES MOYENS DE L’ACTION	
▪ L’Administration Générale	15
▪ Les Ressources Humaines	16
▪ Les Services Financiers et Marchés Publics	22
▪ Le Service Patrimoine / Juridique / Assurances	28
▪ La Direction des Systèmes d’Information	29
IV – LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	
▪ L’Aménagement de l’espace – Développement économique	32
▪ Le Développement Communal	34
▪ L’Enseignement Supérieur	35
▪ Le Tourisme	37
▪ Les Grands équipements sportifs et culturels	42
▪ La Cohésion Sociale et Territoriale	59
V – LE CADRE DE VIE	
▪ Les Transports	68
▪ L’Eau et l’Assainissement	75
▪ L’Environnement, la collecte et la valorisation des déchets	87
▪ Le Service Bâtiments, Espaces Verts et Moyens Généraux	89
▪ L’Urbanisme/Habitat et le Service ADS	93

I – LE TERRITOIRE DE LA CABA

La Communauté d'Agglomération, c'est 25 communes, 56 315 habitants¹ et 490 km² entre le Puy Mary et la Châtaigneraie.



¹ Source: INSEE (populations légales des communes en vigueur au 1^{er} janvier 2025)



ARPAJON-SUR-CERE

Population : 6 563 habitants
Superficie : 4 767 ha
Altitude : 600 m
Date d'entrée au SIVM : 1965



AURILLAC

Population : 27 480 habitants
Superficie : 2 876 ha
Altitude : 622 m
Date d'entrée au SIVM : 1965



AYRENS

Population : 632 habitants
Superficie : 2 550 ha
Altitude : 620 m
Date d'entrée à la CABA : novembre 1999



CARLAT

Population : 396 habitants
Superficie : 2 088 ha
Altitude : 480 m à 906 m
Date d'entrée à la CABA : janvier 2012



CRANDELLES

Population : 890 habitants
Superficie : 1 246 ha
Altitude : 620 m
Date d'entrée au District : 1990



GIOU-DE-MAMOU

Population : 757 habitants
Superficie : 1 423 ha
Altitude : 640 m
Date d'entrée au District : 1990



JUSSAC

Population : 2 108 habitants
Superficie : 1 842 ha
Altitude : 630 m
Date d'entrée à la CABA : novembre 1999



LABROUSSE

Population : 492 habitants
Superficie : 2 000 ha
Altitude : 650 m à 851 m
Date d'entrée à la CABA : janvier 2009



LACAPELLE-VIESCAMP

Population : 535 habitants
Superficie : 1 562 ha
Altitude : 552 m
Date d'entrée à la CABA : janvier 2007



LAROQUEVILLE

Population : 350 habitants
Superficie : 1 568 ha
Altitude : 720 m
Date d'entrée à la CABA : janvier 2002



LASCELLES

Population : 273 habitants
Superficie : 1 910 ha
Altitude : 760 m
Date d'entrée à la CABA : janvier 2002



MANDAILLES-SAINTE-JULIEN

Population : 178 habitants
Superficie : 3 600 ha
Altitude : 930 m
Date d'entrée à la CABA : janvier 2002



MARMANHAC

Population : 716 habitants
Superficie : 3 600 ha
Altitude : 930 m
Date d'entrée à la CABA : janvier 2002



NAUCELLES

Population : 2 230 habitants
Superficie : 1 178 ha
Altitude : 636 m
Date d'entrée au District : 1990



REILHAC

Population : 1 116 habitants
Superficie : 901 ha
Altitude : 636 m
Date d'entrée au District : 1990



SAINT-CIRGUES-DE-JORDANNE

Population : 144 habitants
Superficie : 1 623 ha
Altitude : 800 m
Date d'entrée à la CABA : 2002



SAINT-PAUL-DES-LANDES

Population : 1 576 habitants
Superficie : 1 900 ha
Altitude : 554 m
Date d'entrée au District : 1998



SAINT-SIMON

Population : 1 184 habitants
Superficie : 2 727 ha
Altitude : 670 m
Date d'entrée au District : 1990



SANSAC-DE-MARMIESSE

Population : 1 434 habitants
Superficie : 1 436 ha
Altitude : 540 m
Date d'entrée au District : 1990



TEISSIERES-DE-CORNET

Population : 327 habitants
Superficie : 932 ha
Altitude : 630 m
Date d'entrée à la CABA : novembre 1999



VELZIC

Population : 419 habitants
Superficie : 1 126 ha
Altitude : 730 m
Date d'entrée au District : 1990



VEZAC

Population : 1 350 habitants
Superficie : 1 502 ha
Altitude : 650 m
Date d'entrée au District : 1990



VEZELS-ROUSSY

Population : 134 habitants
Superficie : 1 287 ha
Altitude : 400 m à 730 m
Date d'entrée à la CABA : janvier 2009



YOLET

Population : 606 habitants
Superficie : 982 ha
Altitude : 650 m
Date d'entrée au District : 1995



YTRAC

Population : 4 425 habitants
Superficie : 3 837 ha
Altitude : 591 m
Date d'entrée au District : 1990

II – LA PRÉSENTATION DE LA CABA

A. LES COMPÉTENCES

Sur ce territoire, la Communauté d'Agglomération exerce plusieurs catégories de compétences (arrêté préfectoral n° 2022-1111 du 22 juillet 2022).

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES :

→ En matière de développement économique :

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire, aéroportuaire
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
- Promotion du tourisme, dont création d'offices de tourisme

→ En matière d'aménagement de l'espace communautaire :

- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur
- Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale
- Définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt communautaire au sens de l'article L.300-1 du Code de l'Urbanisme
- Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du Code des Transports, sous réserve de l'article L.3421-2 du même code

→ En matière d'équilibre social de l'habitat :

- Programme local de l'habitat
- Politique du logement d'intérêt communautaire
- Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire
- Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat
- Action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées
- Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire

→ En matière de Politique de la Ville :

- Élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du Contrat de Ville
- Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance
- Programmes d'actions définis dans le Contrat de Ville

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du Code de l'Environnement.

→ En matière d'accueil des Gens du Voyage :

- Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1^{er} de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des Gens du Voyage

→ Collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés.

→ Eau.

→ **Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L.2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

- L'étude et la mise en place des zonages d'assainissement des différentes communes et d'un schéma directeur d'assainissement
- L'étude et la réalisation des ouvrages nécessaires à la collecte séparative et au traitement des eaux usées domestiques ou, pour les eaux usées non domestiques, faisant l'objet d'une convention de déversement
- L'étude et la réalisation des ouvrages nécessaires à la collecte unitaire et au transport des eaux usées lorsque la mise en place de la collecte séparative n'est pas techniquement ou économiquement appropriée
- Le contrôle initial et périodique des installations d'assainissement non collectif
- Les services concourant à l'exploitation des services publics d'assainissement collectif et non collectif

→ **Gestion des eaux pluviales urbaines dans les conditions prévues à l'article L.2226-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

COMPETENCES OPTIONNELLES :

→ **Création ou aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion des parcs de stationnement d'intérêt communautaire.**

→ **En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie :**

- La lutte contre la pollution de l'air
- La lutte contre les nuisances sonores
- Le soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

→ **Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.**

COMPETENCES FACULTATIVES :

→ **En matière d'enseignement :**

- La participation au fonctionnement de l'antenne universitaire et à la mise en place des services et animations nécessaires à la vie étudiante
- Le soutien aux programmes locaux de recherche
- Au titre des investissements portés antérieurement, la propriété du collège de la Ponétie, mis à disposition du Département du Cantal

→ **En matière de sécurité civile :**

- Le versement du contingent incendie
- La représentation des communes au sein du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)
- L'intégration au SIG de la DECI des communes

→ **En matière d'aménagement numérique :**

- Les réseaux de télécommunication en fibre optique haut et très haut débit d'intérêt communautaire

→ **En matière de tourisme :**

- Les équipements à vocation touristique d'intérêt communautaire

→ **En matière d'orientation des jeunes et d'insertion par l'activité économique :**

- Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi
- Le soutien à la Mission Locale de l'Arrondissement d'Aurillac
- Le Point Information Jeunesse

→ **Au titre des services communs créés en application de l'article L.5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

- L'instruction des autorisations du droit des sols
- Le Système d'Information Géographique (SIG)
- La Direction des Systèmes d'Information

→ **En matière de santé :**

- L'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des Contrats Locaux de Santé

→ **En matière de cohésion territoriale :**

- L'étude de toute action d'envergure supra-communautaire ainsi que la mise en œuvre, l'animation et le suivi de tous programmes territoriaux intéressant la stratégie locale de développement et l'attractivité du territoire

En outre,

- Sur décision du Conseil Communautaire et pour chacune des compétences qui lui sont déléguées, la Communauté d'Agglomération peut assurer, à titre onéreux, des études, prestations de services ou travaux au bénéfice de collectivités tierces autres que ses membres. Ces activités peuvent s'exercer en dehors du territoire communautaire.
- Elle peut recevoir mandat de ses membres ou de personnes publiques pour réaliser sur son territoire des travaux ne relevant pas de ses compétences mais ayant un lien avec des aménagements qu'elle réalise concomitamment ou pour lesquels elle dispose des équipements ou des capacités administratives et techniques nécessaires.

Il est à noter que les statuts de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA), tels que décrits ci-dessus, ont été adoptés par la délibération n° DEL_2022_013 en date du 10 février 2022.

En fin d'année 2024, le Conseil Communautaire a délibéré sur une nouvelle version des statuts visant notamment à modifier la dénomination de la Collectivité, destinée à devenir Aurillac Agglomération. Ces nouveaux statuts seront entérinés par arrêté préfectoral au 1^{er} semestre 2025.

La définition de l'intérêt communautaire et la formalisation du champ d'intervention de la CABA au titre de ses compétences statutaires avaient été établies par la délibération n° 2016/172 du 28 novembre 2016 puis par la délibération n° DEL_2019_060 du 1^{er} avril 2019. Suite à l'adoption de ses nouveaux statuts fin 2019, le Conseil Communautaire de la CABA a acté une définition actualisée de l'intérêt communautaire par délibération n° DEL_2021_168 du 16 décembre 2021. Celle-ci devra être revue à nouveau dans les deux ans suivant l'adoption des nouveaux statuts.

B. LES ÉLUS (AU 31 DECEMBRE 2024)

Président : Pierre MATHONIER, Maire d'Aurillac

Les Vice-Présidents :

- 1^{er} Christian POULHES**, chargé de l'Administration Générale, des Finances et des Contractualisations, Maire de Naucelles
- 2^{ème} Magali MAUREL**, chargée du Développement Touristique et des Affaires Culturelles
- 3^{ème} Stéphane FRECHOU**, chargé de l'Environnement et du Développement Durable
- 4^{ème} Bernadette GINEZ**, chargée des Ressources Humaines, Maire d'Ytrac
- 5^{ème} Jean-Luc LENTIER**, chargé du Développement Communal, Maire de Vézac
- 6^{ème} Isabelle LANTUEJOUL**, chargée des Zones d'Activités Economiques et de la Plateforme Aéroportuaire, Maire d'Arpajon-sur-Cère
- 7^{ème} Gérard PRADAL**, chargé de la Politique du Grand Cycle de l'Eau, des Travaux et des Gens du Voyage, Maire de Labrousse
- 8^{ème} Angélique MARTINS**, chargée de l'Habitat et de la Politique de la Ville
- 9^{ème} Sébastien PRAT**, chargé des Mobilités et des Transports Urbains
- 10^{ème} Nathalie GARDES**, chargée de la Communication et des Techniques de l'Information, Maire de Saint-Simon
- 11^{ème} Alain COUDON**, chargé de l'Urbanisme et du PLUi
- 12^{ème} Maryline MONTEILLET**, chargée des Equipements Touristiques, Maire de Lacapelle-Viescamp
- 13^{ème} Charly DELAMAIDE**, chargé des Equipements et animations sportifs

Les Conseillers Délégués :

auprès du Président de la CABA :

- Bernard BERTHELIER, chargé du suivi de la politique de prévention de la délinquance
- Hubert BONHOMMET, chargé du suivi des actions menées en matière d'orientation des jeunes et d'insertion par l'activité économique, Maire d'Ayrens
- Michel COSNIER, chargé du Contrat local de santé et de la gestion de la maison de garde médicale, Maire de Marmanhac
- Véronique VISY, chargée de l'Enseignement Supérieur

auprès du Vice-Président chargé de l'Administration Générale, des Finances et des Contractualisations :

- Frédéric GODBARGE, plus particulièrement chargé des Marchés Publics, Maire de Giou-de-Mamou
- Jean-Pierre PICARD, plus particulièrement chargé du traitement des opérations comptables, Maire de Reilhac
- Jean-Luc TOURLAN, plus particulièrement chargé de la Politique Fiscale, Maire de Vézels-Roussy

auprès de la Vice-Présidente chargée du Développement Touristique et des Affaires Culturelles :

- Jean-Michel FAUBLADIER, plus particulièrement chargé des évènements à vocation touristique, Maire de Lascelles
- Philippe MAURS, plus particulièrement chargé de l'Information et de la Promotion du Tourisme, Maire de Saint-Cirgues-de-Jordanne

auprès du Vice-Président chargé de l'Environnement et du Développement Durable :

- Yves ALEXANDRE, plus particulièrement chargé des Espaces naturels sensibles et de la

Plantelière, Maire de Carlat

- Louis ESTEVES, plus particulièrement chargé de la Politique de valorisation des déchets, Maire de Yolet
- Christian FRICOT, plus particulièrement chargé de la Politique contre le changement climatique et pour l'environnement
- Philippe MARIOU, plus particulièrement chargé du Développement Durable
- Jean-Louis PRAX, plus particulièrement chargé des relations avec l'Association « Les Jardins de Laroquevieille », Maire de Laroquevieille

auprès de la Vice-Présidente chargée des Ressources Humaines :

- Bernard BERTHELIER, plus particulièrement chargé des recrutements et de la politique sociale

auprès du Vice-Président chargé du Développement Communal :

- Jean-Louis PRAX, Maire de Laroquevieille

auprès de la Vice-Présidente chargée des Zones d'Activités Economiques et de la plateforme aéroportuaire :

- Jean-Luc DONEYS, plus particulièrement chargé de l'Economie agro-alimentaire
- Frédéric GODBARGE, plus particulièrement chargé de la Contractualisation avec les entreprises, Maire de Giou-de-Mamou
- Christophe PESTRINAUX, plus particulièrement chargé de la Gestion de l'offre foncière économique

auprès du Vice-Président chargé de la Politique du Grand Cycle de l'Eau, des Travaux et des Gens du Voyage

- Jean-Louis VIDAL, plus particulièrement chargé de la Gestion des aires d'accueil des Gens du Voyage, Maire de Crandelles

auprès de la Vice-Présidente chargée de l'Habitat et de la Politique de la Ville :

- Jean-Luc TOURLAN, plus particulièrement chargé de la Politique de l'Habitat, Maire de Vezels-Roussy

auprès du Vice-Président chargé des Mobilités et Transports Urbains :

- Jean-François BARRIER, plus particulièrement chargé des Transports Urbains, Maire de Velzic

auprès de la Vice-Présidente chargée de la Communication et des Techniques de l'Information :

- Michel BAISSAC, plus particulièrement chargé de la téléphonie et des réseaux de communication, Maire de Sansac-de-Marmiesse

auprès du Vice-Président chargé de l'Urbanisme et du PLUi :

- Jean-Louis VIDAL, plus particulièrement chargé des relations avec le monde agricole, Maire de Crandelles

auprès de la Vice-Présidente chargée des Equipements Touristiques :

- Thierry CRUEGHE, plus particulièrement chargé des itinéraires et des sentiers de randonnées, Maire de Teissières-de-Cornet
- Jean-François RODIER, plus particulièrement chargé des Campings communautaires, Maire de Jussac

auprès du Vice-Président chargé des Equipements et animations sportifs :

- Philippe FABRE, plus particulièrement chargé des projets sportifs communautaires, Maire de Mandailles-Saint-Julien

- Philippe COUDERC, plus particulièrement chargé des animations sportives communautaires

Les Maires associés :

Patricia BENITO - Maire de Saint-Paul-des-Landes

Les Conseillers communautaires titulaires (au 31 décembre 2024) :

Catherine AMALRIC - Ginette APCHIN - Yvette BASTID - Elisa BASTIDE – Jamal BELAIDI - Vanessa BONNEFOY - Nadine BRUEL - Elise BRUGIERE – Stéphanie DELORME - Géraud DELPUECH - Aurélie DEMOULIN - Dominique FABREGUES - Claudine FLEY - Daniel FLORY - Cécile GANE - Mireille LABORIE - Sylvie LACHAIZE - Evelyne LADRAS - Dominique LAVIGNE - David LOPEZ - Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC - Chloé MOLES - Maxime MURATET - Jean-Paul NICOLAS - Valérie RUEDA - Guy SENAUD - Philippe SENAUD - Frédéric SERAGER - Nicole SOULENQ-COUSSAIN - Julien VIDALINC.

Les Conseillers communautaires suppléants :

Gilbert BADUEL - Alain BAZELLE – Laurence CALDONAZZO - Marie-Brigitte CROZAT – Stéphanie DELORME - François DELRIEU - Marc FLAGEL - Christiane GAILLARD - Catherine HEDON - Elie MALBOS - Annelise MICHEL-GAGNAIRE - Vincent NIGOU - Marie-Jeanne PETERS - Marcel PORTON - Jacques ROUMANIOL.

C. LES COMMISSIONS (AU 31 DECEMBRE 2024)

COMMISSION AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

Ginette APCHIN - André ARNAL - Yvette BASTID - Elisa BASTIDE - Emilie CHEMINADE - Sébastien CHEYSSAC - Patrice COUDON - Jean-Luc DONEYS - Dominique FABREGUES - Aymeric FAIVRE - Céline GAILLARD - Cécile GANE - Elie MALBOS - Victor MOROT - Maxime MURATET - Nicole SOULENQ-COUSSAIN - Benoît THER - Bertrand TOUBERT.

COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE :

André ARNAL - Sébastien BADUEL - Alain BAZELLE - Nathalie BESSIERES - Géraud CONDAMINE - Pierre COUDERC - Marie-Brigitte CROZAT - Gilbert DAUDE - Jean-Paul DELORT - Jacques DELZANGLES – Aurélie DEMOULIN - Jean-Luc DONEYS - Cécilia ESCASSUT – Patrick EVEILLARD - Serge FAU - Marc FLAGEL - Christian FRICOT - Christiane GAILLARD - Cécile GANE - Olivier GIL - Mireille LABORIE - Evelyne LADRAS - Laurent LAPORTE - Mathieu LECLERCQ - Albert LINARD - Vincent MARTINET - Isabelle MEYNIEL - Maxime MURATET - Vincent NIGOU - Vincent RIGAUDIERE - Geneviève ROLLAND - Jacques ROUMANIOL - Guy SENAUD - Philippe SENAUD - Fabien VABRE - Christian VIDAL.

COMMISSION ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE :

Odile BOS - Simon BOULDOYRÉ - Jean BOUNIOL - Bernard CHALIER - Aurélie CHEBANCE - Christian CONTAMINE - Pierre COUDERC - Aurélie DEMOULIN - Aymeric FAIVRE - Daniel FLORY - Christian FRICOT - Geneviève GAGNE - Jacques GALERY - Cécile GANE - Antoine GENGE - Hélène GHESQUIERE - Catherine GUIGNABERT - Catherine HEDON - Mireille LABORIE - Jean-Claude LACOSTE - Evelyne LADRAS - Dominique LAVIGNE - Nathalie MALGOUZOU - Géraud MARCASTEL - Philippe MARIOU - Vincent MARTINET - Monique PEPIN - Léo PONS - Stéphanie PRADAL - Nicolas RAUSSOU - Cyrille SCIORETO.

COMMISSION GRAND CYCLE DE L'EAU :

André ARNAL - Michel ARRESTIER - Nathalie AURIEL - Jérémie BORNE - Jean BOUNIOL - Elise BRUGIERE - Jean-Louis CAYROU - Christian CONTAMINE - Pascal DELON - Dominique FABREGUES - Hélène GHESQUIERE - Michel LACROIX - Christophe LAIR -

Serge LAUBY - Daniel LESCURE - Laurent LHERITIER - Elie MALBOS - Philippe MARIOU - Bernard MASSINI - Isabelle MEYNIEL - Vincent NIGOU - Alain POUGET - Géraud RAYNAL - Hervé SEGUIS - Guy SENAUD - Jean-Paul TROUPEL - Francis VERNET.

COMMISSION MOBILITES ET TRANSPORTS URBAINS :

Éric AURATUS - Valérie BENECH - Maryse BOLLAERT - Nadine BRUEL - Sylvain CANET - Cécile CHEVALIER - Pierre COUDERC - Stéphanie DELORME - Patrick EVEILLARD - Dominique FABREGUES - Christiane GAILLARD - Catherine HEDON - Sylvie LACHAIZE - Michel LACROIX - Evelyne LADRAS - Elie MALBOS - Vincent MARTINET - Serge MIELVAQUE - Chloé MOLES - Véronique PUECHBROUSSOUX - Audrey SEBTI - Cécile SENAUD - Marie-Hélène SERONIE - Christiane SOUBRIER - Christine TOUZY.

COMMISSION RESSOURCES :

Bernard BERTHELIER - Nathalie BESSIERES - Sabine BOUTONNET - Laurence CALDONAZZO - Bernard CHALIER - Daniel FLORY - Françoise FOUSSAT - Catherine HEDON - Stéphane JUILLARD - Cédric LASMARTRES - Fanny LHERM - Caroline MALHERBES - Annelise MICHEL-GAGNAIRE - Vincent NIGOU - Léo PONS - Geneviève ROLLAND - Laurent TELLIER - Julien VIDALINC.

COMMISSION VIE ET ANIMATIONS LOCALES :

Christine BADUEL - Anne BESSON - Vanessa BONNEFOY - Nadine BRUEL - Elise BRUGIERE - Sylvain CANET - Géraud CONDAMINE - Philippe COUDERC - Patrice COUDON - Florence DELOM – Stéphanie DELORME - Aymeric FAIVRE - Geneviève GAGNE - Cécile GANE - Catherine GUIGNABERT - Dominique LAVIGNE - Patrick LAVIGNE - Céline LESCURE - Danielle LINARD - David LOPEZ - Evelyne MANIAVAL - Paul MARTINS - Isabelle MONPEYSEN - Frédéric MURAT - Maxime MURATET - Marianne REALLON - Nadine ROQUESSALANE - Valérie RUEDA - Marie-Hélène SERONIE - Julien VIDALINC - Cécile VIGIÉ - Véronique VISY.

III – LES MOYENS DE L'ACTION

A. L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Le service est composé de 2 personnes (désormais 1,5 ETP). Il est placé sous l'autorité de la Directrice Générale Adjointe en charge de l'Administration Générale.

Il s'agit d'un service transversal d'aide au fonctionnement des services et d'organisation des instances communautaires et syndicales. Ses missions principales sont :

- la préparation et le suivi des Conseils et Bureaux Communautaires, mais aussi des Comités Syndicaux du Syndicat Mixte du SCoT BACC ;
- le traitement du courrier « arrivé »,
- le suivi des dossiers de la Direction Générale,
- le secrétariat de la DGA en charge de l'Administration Générale,
- l'appui administratif du Service Transports.

➤ Le Secrétariat Général en chiffres :

Pour la CABA :

- ◆ 5 Conseils Communautaires en 2024 (15/02 – 11/04 – 15/07 – 14/10 – 19/12).
- ◆ 179 délibérations - 309 décisions - 229 arrêtés.

Pour le SCoT BACC :

- ◆ 4 Comités Syndicaux en 2024 (13/02 – 26/03 – 30/05 – 05/12).
- ◆ 26 délibérations – 11 décisions – 7 arrêtés.

➤ Les faits marquants en 2024 :

Comme 2022 et 2023, l'année 2024 a vu la poursuite du mouvement de dématérialisation des services du Secrétariat Général amorcé suite à la pandémie de Covid-19. Ainsi, par exemple, l'ensemble des Bureaux Communautaires sont désormais organisés (depuis 2020) en présentiel avec une option possible pour le distanciel.

Les dossiers remis aux élus dans le cadre des Conseils Communautaires sont également entièrement dématérialisés.

Le Secrétariat Général procède également à la mise en œuvre des nouvelles normes en matière de publication des actes qui avait connu une première étape, au 1^{er} juillet 2022, avec la mise en ligne des délibérations sur le site Internet de la Collectivité. Ce travail, réalisé avec l'appui de la DSI et du Service Communication, avait également été étendu aux délibérations prises par le Syndicat Mixte du SCoT du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie, bien que cela ne constituait pas une obligation réglementaire pour un syndicat mixte fermé.

Au cours de l'année 2023, ce sont les décisions du Bureau Communautaire mais aussi celles du Président et du Premier Vice-Président qui ont été mises en ligne, de même que les arrêtés réglementaires.

Enfin, l'année 2024 a été celle de la poursuite de la mise en œuvre du Projet de Territoire adopté par l'exécutif communautaire pour la période 2021-2026.

Celui-ci repose sur 3 principaux axes :

- le développement économique, locomotive de tout le bassin de vie,
- le renforcement de l'attractivité du territoire, au sein d'une nature préservée dans un pays d'art et d'histoire ;

- une armature durable fondée sur l'équilibre territorial.

Un point d'étape a été réalisé et un bilan de l'avancement de ce Projet de Territoire a été dressé à l'occasion du Séminaire des Elus, organisé le 23 novembre 2024, à Lacapelle-Viescamp. Ce Séminaire a également été l'occasion de valider la nouvelle dénomination de la Collectivité (Aurillac Agglomération) ainsi que son identité graphique renouvelée, à déployer sur 2025.

En 2024, le Secrétariat Général a participé également, en lien avec la DGST, la DSI et le Cabinet, à la rénovation de la salle du Conseil Communautaire, qui a permis sa modernisation (remplacement des micros, dispositifs de vidéo...).

En conclusion, l'année 2024 a vu le départ en retraite de Madame Sophie DEJOU, assistante administrative du Secrétariat Général et l'arrivée de Léa NAVARRO, par ailleurs à mi-temps sur le Service des Mobilités. Léa et Julie CALMEJANE, en poste depuis décembre 2023, forment le nouveau binôme opérationnel du SG.

Ces bouleversements en termes de Ressources Humaines se sont accompagnés d'un rattachement du service à la Direction Générale Adjointe « Administration Générale » créée en juillet 2024 et d'une refonte du poste jusqu'alors occupé par Sophie DEJOU, ayant évolué vers une mise à disposition partielle auprès du Service des Transports.

➤ Les chantiers à venir en 2025 :

En 2025, le Secrétariat Général travaillera à la poursuite du mouvement de dématérialisation de ses services, en réfléchissant notamment au recours à l'application IDELIBRE pour l'envoi aux élus des dossiers de Bureau Communautaire.

En 2025, sera amorcée, pour une effectivité en 2026, une réflexion sur la gestion dématérialisée des courriers et mails arrivant chaque jour à la Collectivité.

2025 devrait par ailleurs être l'année du lancement effectif de la démarche d'indépendance et d'autonomie administrative du Syndicat Mixte du SCoT BACC ; le Secrétariat Général devrait dès lors être de moins en moins sollicité, à l'avenir, pour l'organisation des instances attachées à ce Syndicat.

Consécutivement à l'arrivée de nombreux nouveaux agents au sein de la Collectivité ces dernières années, le Secrétariat Général devrait mettre en œuvre, à l'automne 2025, un cycle de formations internes à l'utilisation du logiciel WEBDELIB et à la rédaction des divers actes administratifs.

Enfin, l'année 2025, dernière année pleine de la mandature, sera en partie consacrée à la préparation des futures échéances électorales (Conseil d'Installation, mise à niveau du vote électronique, principalement) et de l'accueil des nouveaux élus (formation, notamment).

B. LES RESSOURCES HUMAINES

Le service des Ressources Humaines, rattaché à la Direction Générale des Services, est chargé de la mise en œuvre de la politique RH de la Collectivité. Il compte au 31 décembre 2024, 8 agents, tous issus de la filière administrative (1 catégorie A, responsable du service, 1 catégorie B adjoint au responsable, 2 catégorie B (une « référente paie, gestion du temps » et une chargée de la protection sociale), 4 catégorie C. La partie Prévention Hygiène et Sécurité est désormais indépendante avec un service à part entière incluant bien entendu la sûreté et la conformité aéroportuaire, Monsieur Yann DELBORT en étant responsable depuis le 1^{er} juillet 2024.

Pour le SRH, cela représente au 31 décembre 2024, 7,60 ETP (équivalents temps plein) en raison de 2 temps partiels sur autorisation. Le service reste basé au Village d'Entreprises et ce depuis septembre 2018, en lien avec les dégradations sur le bâtiment de l'Immeuble de la Paix (incendie).

Le service intervient dans les différents domaines liés à la gestion administrative et sociale d'environ 319 emplois permanents, et tout au long de l'année, de personnels remplaçants et/ou saisonniers dont le nombre simultané peut s'élever jusqu'à une quarantaine, notamment en période estivale, cela sans oublier le suivi des situations des élus en responsabilité.

Les activités principales du service concernent :

- la gestion des recrutements : suivi des demandes d'emploi, déclaration des vacances et publicités, organisation des jurys, création et enregistrement des dossiers administratifs individuels ;
- le suivi des carrières : suivi des contrats, titularisations, avancements d'échelon, de grade, promotions internes, sanctions disciplinaires, dossiers de retraite ;
- la gestion de la paie : élaboration et mise en paiement des rémunérations et des charges sociales, déclaration auprès des organismes (DSN) et suivi mensuel, liquidation des indemnités des élus ;
- le suivi du temps de travail : gestion et organisation des congés et des absences diverses, déplacements et missions des personnels, télétravail ;
- la protection sociale : arrêts maladie, accidents de service ou du travail, maladies professionnelles, mise en œuvre du contrat d'assurances statutaires, relations avec le Comité des Œuvres Sociales (COS) du Pays Vert ;
- la gestion des emplois et des compétences : formation, évaluation des personnels, suivi des fiches de postes, reclassements, organigrammes, déplacements ;
- les relations sociales : élections professionnelles, Comité Social Territorial (CST), organisation et secrétariat des séances, appui et participation à la formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de travail (F3SCT), élaboration et suivi des règlements intérieurs, diffusion des informations auprès du personnel (notes de service, intranet) et des élus (commissions) ;
- la protection sociale règlementaire : suivi et mise en œuvre du contrat collectif prévoyance (Collecteam) à compter du 1^{er} janvier 2025 ;
- la réalisation et le suivi des différents rapports obligatoires : rapport social unique annuel, nominations équilibrées pour les emplois de direction, dix plus hautes rémunérations, index égalité Hommes/Femmes, diverses enquêtes en lien avec l'Union des Aéroports de France (représentativité employeurs, formation (ATKO) etc..), France Travail, INSEE...

➤ **Les chiffres-clés de l'année 2024 :**

LES EFFECTIFS

EMPLOIS TITULAIRES	POSTES AFFECTES AU 31/12/2024	POSTES AFFECTES AU 31/12/2023	EVOLUTION
Filière administrative Catégories A B C	50	52	- 2
Filière culturelle Catégories A B C	26	26	0
Filière animation Catégories A B C	5	6	-1
Filière sportive Catégories A B C	8	9	-1

Filière technique Catégories A B C	177	175	+2
TOTAL	266	268	-2
Dont postes à temps non complet	2	2	
Dont emplois fonctionnels	4	3	+ 1

EMPLOIS CONTRACTUELS	POSTES AFFECTES AU 31/12/2024	POSTES AFFECTES AU 31/12/2023	EVOLUTION
Emplois contractuels permanents	39	35	+ 4
Emplois contractuels permanents de droit privé	13	14	-1
Apprentis	1	3	-2
Emplois de cabinet	2	3	-1
TOTAL	55	55	0

AUTRES DONNÉES	POSTES AFFECTES AU 31/12/2024	POSTES AFFECTES AU 31/12/2023	EVOLUTION
Personnels en détachement sur un « emploi fonctionnel »	3	3	0
Personnels en détachement sur un emploi de « collaborateur de cabinet »	0	0	0
Personnels en détachement provenant d'une autre structure (FPE, FPH...)	0	2	-2
Personnels en détachement dans une autre structure (parlement, FPE, FPH...)	0	1	- 1
Personnels en disponibilité	13	16	- 3
Personnels mis à disposition d'un tiers : Université d'Auvergne – Campus d'Aurillac	4	4	0
Personnels bénéficiant d'un temps partiel	15	18	- 3

Pour ces effectifs, il est constaté une proportion de 69% d'hommes et 31% de femmes pour l'année 2024 (68% et 32% en 2023). La proportion reste plutôt stable et reste en lien avec le peu de féminisation sur les cadres d'emploi liés à certaines des compétences de la Collectivité.

En 2024, le service des Ressources Humaines a organisé pour l'ensemble des services et en lien avec les élus de chaque secteur concerné, 62 jurys de recrutement dont 7 jurys au tout début d'année 2025 pour 65 postes à pourvoir. Sur les 62 jurys de recrutement, 9 postes ont fait l'objet d'une publicité restreinte dans le cadre de mouvements internes.

Pour l'année 2024, 9 jurys ont été déclarés infructueux aux motifs suivants :

- 1 poste mis en attente,
- 1 jury reporté à une date ultérieure,
- des propositions salariales ne correspondant pas aux attentes,
- aucune candidature reçue correspondant au profil du poste.

Ces offres ont été relancées dans la même année ou en début d'année 2025.

Pour l'ensemble de ces jurys et des publications liées, la CABA a reçu 678 candidatures, 172 personnes ont été convoquées. Pour rappel, en 2023, la Collectivité avait comptabilisé "seulement" 508 candidatures.

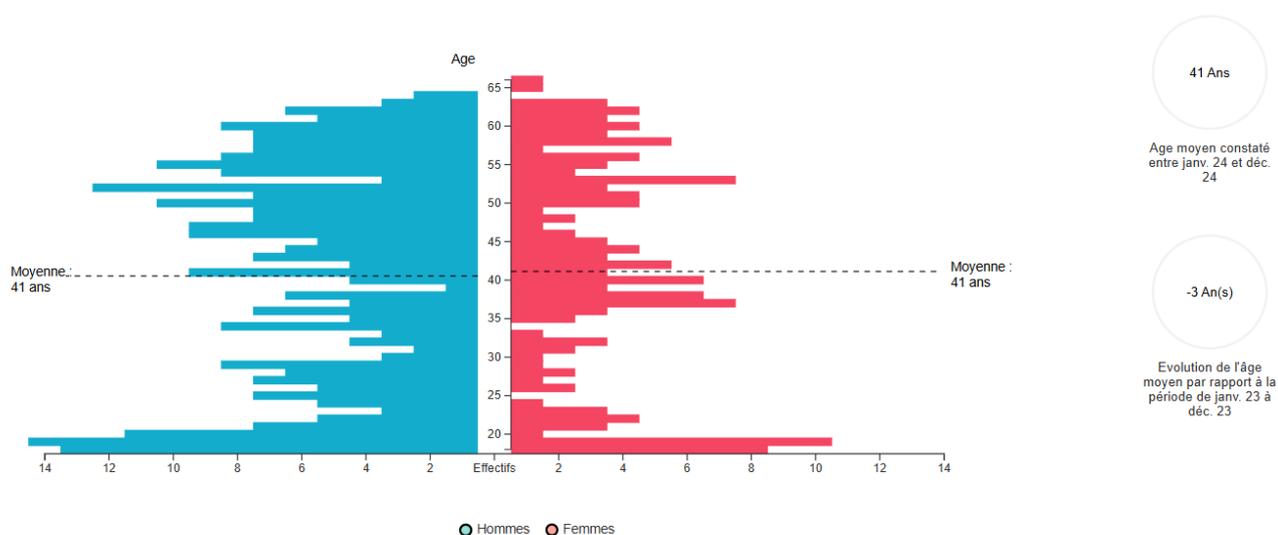
➤ **Travailleurs en situation de handicap :**

Agents bénéficiant d'une RQTH et assimilés (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé) par la CDAPH	9
Titulaire d'une rente d'invalidité avec une IP d'au moins 10%	1
Titulaires d'une allocation temporaire d'invalidité	11
Agents ayant fait l'objet d'un reclassement	2
TOTAL	22

Soit un taux d'emploi de travailleurs handicapés de 6,81 % (pour rappel, l'obligation réglementaire est fixée à 6 % minimum de l'effectif soit, pour l'année 2024 : 22/323 ETR X 100). Ce calcul intègre les prestations acquises par la Collectivité auprès d'établissements et entreprises spécialisés dans la réinsertion des travailleurs handicapés ainsi que les mesures adoptées en vue de faciliter l'accueil, l'insertion ou le maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

PYRAMIDE DES AGES

Concernant les personnels rémunérés sur l'année 2024, l'âge moyen des hommes et des femmes est resté stable à 41 ans en moyenne.



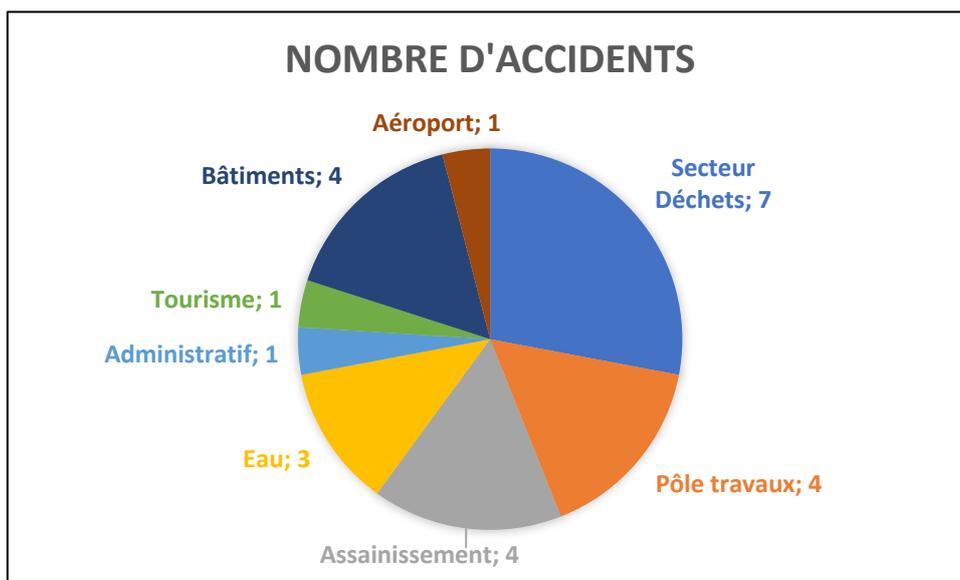
REPARTITION PAR FILIERE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL OU DE SERVICE

(imputables au service ou au trajet)

En 2024, 27 déclarations ont été reconnues imputables au service, dont :

- 25 accidents (1 rechute, 22 accidents de service, 2 accidents du travail) dont 18 avec arrêt de travail (19 en 2023) ;
- 1 accident de trajet déclaré pour un agent contractuel (1 également en 2023) ;
- 1 maladie professionnelle ou à caractère professionnel (rechute).

Les 25 accidents de 2024 (agents CNRACL + RG) ont entraîné 1 368 jours d'arrêt de travail sur l'année, dont 1 accident antérieur à 2024 ayant entraîné 110 jours d'arrêt au cours de l'année.



Un accident en déchetterie en avril 2024 a eu des conséquences importantes (chute dans une benne d'un agent de haut de quai) puisqu'à ce stade, l'agent n'est malheureusement toujours pas en possibilité de retravailler. La signalétique et le travail de prévention ont été accentués sur ce site.

LA FORMATION

En 2024, la Collectivité a versé 84 795,81€ au CNFPT à travers les prélèvements obligatoires sur sa masse salariale (0,9% chaque mois) et 133 016,15 € à d'autres organismes (OIE, ESIMA, C2FPA...) pour des formations plus techniques ou professionnelles. En 2023, ces montants s'élevaient respectivement à 71 925,92€ et 79 869,84€.

La forte augmentation pour les organismes autres que le CNFPT provient majoritairement des formations obligatoires pour les agents de l'aéroport (plusieurs recrutements successifs en 2024), une partie est prise en charge par la taxe d'aéroport.

➤ Répartition des journées par catégorie et type de formation

Au total, en 2024, 1 233,5 journées de formation ont été réalisées par 192 agents de la Collectivité (62 femmes et 130 hommes) contre 764,5 en 2023.

Nombre de jours de formations réalisés, par type de formation et par catégorie d'agents :

Filières	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Autres	Total général
Compte Personnel de Formation		3	22		25
Intégration suite à nominat° dans le cadre d'emploi	0	20.5	45	40	105.5
Perfectionnement	65	63.5	171	152.5	452
Préparation concours et examens	0.5	33	20.5	0.5	54.5
Professionalisation - Poste à responsabilité	2		6	2	10
Professionalisation 1er emploi catégorie C			27.5		27.5
Professionalisation 1er emploi catégories A et B	3	2		3	8
Professionalisation tout au long de la carrière	111.5	102	265.5	72	551
Total général	182	224	557.5	270	1 233.50

Les formations d'intégration concernent l'ensemble des agents (titulaires et contractuels sur emplois permanents dans la première année) et permettent de créer une culture commune concernant le fonctionnement de la fonction publique territoriale. Ces formations organisées par le CNFPT vont de 5 jours pour les catégories C à 10 jours pour les catégories B et A.

➤ **Accueil de stagiaires**

Les services de la Collectivité sont fortement sollicités par les établissements scolaires et leurs élèves pour des stages et des apprentissages. Ainsi en 2024, le service des Ressources Humaines a traité 112 demandes d'accueil en stage, 27 ont été retenues (34 en 2023) pour des périodes de quelques jours à plusieurs semaines. Deux stagiaires ont été concernés par une gratification, leur durée de stage étant supérieure à 8 semaines.

□ **Les faits marquants de l'année 2024 :**

- **Nouvel organigramme pyramidé :** à compter du 1^{er} janvier 2024, le groupe de fonction auquel est affecté le poste de l'agent au sein du RIFSEEP (régime indemnitaire) est lié aux missions définies du poste et non plus au grade de l'agent qui occupe le poste.

Ce nouvel organigramme pyramidé a supprimé (pour l'IFSE) le Groupe de Fonction B1. Ce dernier est maintenu pour le calcul du CIA. La mise en place de l'organigramme pyramidé a eu un effet sur 75 agents dont 7 agents qui ont fait l'objet d'un maintien (passage du GFB1 en GFB2 ou GFA3 et du GFB3 en GFC2 pour des agents de catégorie B occupant un poste de C).

- **Poursuite des formations management :** en 2024, le parcours d'accompagnement des managers par la formation s'est poursuivi en lien avec le CNFPT. Deux thématiques ont été abordées sur 2 sessions différentes de deux jours :
 - janvier 2024, « postures et outils » (lieu : Stade Jean Alric) ;
 - septembre 2024, sur l'entretien professionnel annuel (lieu : camping de l'Ombrade).

Ces sessions ont pour objectif, au-delà de mobiliser et développer les compétences des encadrants de tous niveaux, de créer une appartenance, de se connaître et de comprendre les enjeux de chacun dans son management.

- **Préparation du contrat PSC « Maintien de salaire » :** malgré les incertitudes réglementaires, une adhésion au contrat Prévoyance du Centre de Gestion du Cantal (CDG 15) a été actée par le Conseil Communautaire et validée en instance. Le contrat du CDG15 est porté par l'assureur « Collecteam ». Des réunions à destination des agents (Ville d'Aurillac, Agglomération) ont été organisées permettant ainsi de donner une diversité d'informations aux agents intéressés pour une adhésion au 1^{er} janvier 2025. En parallèle, il a été mis fin au contrat avec Territoria Mutuelle. Dans le cadre de l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique, prise en application de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 dite « de transformation de la fonction publique », la Collectivité a mis en œuvre une participation financière pour tout agent adhérent.

- **Rémunérations / Carrières :** l'année 2024 a vu la suppression du versement de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat. Les Lignes Directrices de Gestion 2024, comprenant les avancements de grades et la promotion interne ont abouti à 45 nominations en faveur de 33 hommes et 12 femmes

sur 116 agents pouvant y prétendre. Ces nominations représentent 39% des agents promouvables (14% en 2023).

- **Assurances statutaires** : la fin de l'année 2024, en lien avec le service des Marchés, a vu l'aboutissement du choix du nouvel assureur statutaire pour le personnel. Malgré la sollicitation faite auprès du CDG15 pour participer à leur consultation, la proposition était moins intéressante que les offres reçues en interne. Ainsi, c'est l'assureur BEAH qui couvrira ce risque au 1^{er} janvier 2025. Le service est en lien quotidiennement avec lui à travers la plateforme de saisie des évènements et frais (accidents de service, maladie professionnelle, ...). Il est à noter que les assureurs précédents restent en position d'activité avec le service RH pour des dossiers ouverts sous leur ère et dont ils doivent encore prendre en charge les frais (Relyens par exemple).
- **Syndicat Mixte du SCoT BACC** : afin de réaliser l'autonomie de gestion des personnels et de la fonction RH du Syndicat Mixte au 1^{er} janvier 2025, des réunions et temps de travail, en lien avec Myriam FERRY (Directrice du Syndicat), le CDG15 et les différents organismes ont été organisés afin de réaliser au mieux le transfert des agents. Chacun d'entre eux a été reçu pour échanger sur cette évolution de la gestion de leur dossier et contrat. Le service RH a ainsi appuyé la création des missions liées aux ressources humaines et administratives au sein du Syndicat Mixte ainsi que le transfert des personnels concernés.
- **Evolution des organisations** : le SRH a accompagné les directions sur les projets impactant l'organisation des équipes comme sur le secteur DMA en lien avec la réaffectation, à terme, des agents, liée à l'évolution du dispositif de collecte.
- **Aéroport** : suite à des revendications fortes des agents de la plateforme et en lien avec les représentants du personnel CGT, un nouvel accord interne a été conclu le 21 octobre 2024 remplaçant celui de 2018 et venant renforcer les acquis des agents de ce secteur et plus particulièrement le classement des postes et l'évolution de carrière. Il est à noter que ces agents de droit privé sont par ailleurs également soumis à la convention collective du transport aérien - personnels au sol (IDCC275).

C. LES SERVICES FINANCIERS ET MARCHES PUBLICS

1. Service Financier

➤ Les missions principales du service des Finances :

- élaborer les documents budgétaires dans le respect des dispositions réglementaires les régissant et ce, conformément aux orientations débattues en Conseil Communautaire ;
- assurer le mandatement des factures à payer et l'émission des titres de recettes à encaisser ;
- contrôler l'exécution des missions de paiement et de recouvrement exercées par le Service de Gestion Comptable ;
- gérer la dette et la trésorerie.

Le service des Finances a assuré ponctuellement, auprès des différents services dépensiers, des missions de contrôle et de conseil sur la notion et la technique de l'engagement financier

ou l'exécution financière des marchés publics. Fin 2024, les moyens humains affectés au service étaient de 1 agent de catégorie A, 1 agent de catégorie B et 4,4 agents de catégorie C. Ce ratio est resté stable par rapport à 2023, mais il reste impacté par les décharges syndicales.

➤ **La construction et l'exécution des budgets :**

Sur le plan budgétaire, les moyens du service ont été principalement mobilisés pour :

- la préparation du Rapport d'Orientations Budgétaires (DOB) ;
- l'élaboration des Budgets Primitifs 2024 du Budget Principal et des 9 Budgets Annexes ;
- l'établissement des Comptes Administratifs 2023 pour ces 10 mêmes budgets ;
- l'élaboration de 3 décisions modificatives.

Les masses budgétaires consolidées votées et exécutées en 2024 sont rappelées dans le tableau suivant en notant qu'en investissement, les valeurs des Comptes Administratifs ne tiennent pas compte des « Restes à Réaliser » qui représentent cependant des volumes significatifs (11,5 M€ en dépenses et 10,7 M€ en recettes) et qui sont intégrés dans les Budgets Primitifs 2025 :

En M€	BP 2024	CA 2024
Recettes réelles de fonctionnement	67,10	67,46
Dépenses réelles de fonctionnement, dont	-61,86	-57,68
- dépenses de personnel	16,58	15,79
Résultat d'exploitation 2024	5,24	9,78
Excédents de fonctionnement 2023 reportés	4,51	4,51
Capacité à financer les investissements sur fonds propres	9,75	14,29
Recettes réelles d'investissement, dont :	42,62	20,01
- subventions perçues	14,99	5,68
- emprunts	16,65	8,11
Dépenses réelles d'investissement, dont :	-48,55	-20,08
- dépenses d'équipement	35,26	11,12
- remboursement du capital de la dette	7,00	5,87
Résultat d'investissement 2024	-5,93	-0,07
Excédents antérieurs reportés des sections d'investissement	-3,82	-3,82
Besoin de financement des sections d'investissement	-9,75	-3,89

Par ailleurs, 5 Autorisations de Programme (AP/CP) ont été suivies. Il s'agit des opérations du « Pôle d'Echange Intermodal », de la « Restructuration du site de l'Yser », de « l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat », du « Système d'Assainissement de Souleyrie » et du « NPNRU ».

En matière de dette et d'emprunt, un appel d'offre a été lancé pour un montant de 4 M€, il n'y a eu aucun déblocage de cette somme sur l'exercice 2024.

En 2024, le passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57 a été réalisé au 1^{er} janvier pour le Budget Principal et les Budgets Annexes du TDMA, du Centre Aquatique et des ZAE.

Avec la réforme de la responsabilité des gestionnaires publics au 1^{er} janvier 2023, l'ordonnateur doit désormais contrôler les régies instituées au sein de sa collectivité. Dans ce cadre, le service des Finances a procédé à un contrôle de la régie des aires d'accueil des Gens du Voyage en octobre 2024 puis il a procédé à la remise de service de la régie des

Transports au 1^{er} avril 2024 à la suite d'un changement de régisseur. Ces deux contrôles ont été réalisés conjointement avec le Service de Gestion Comptable (SGC).

Enfin, en matière de surveillance et de contrôle des associations et des délégations, les comptes-rendus d'activités et les comptes d'exploitation ont été analysés.

➤ **L'évolution du nombre de mandats et de titres émis et des rejets déposés par le comptable public :**

	2020	2021	2022	2023	2024	% évolution
Nombre de mandats émis	9 907	10 508	10 951	10 988	10 594	-3,59 %
Nombre de titres émis	9 823	11 230	9 244	3 992	4 701	17,76 %
Total	19 730	21 738	20 195	14 980	15 295	2,10 %
Nombre d'opérations rejetées	218	265	356	307	350	14,01 %
Taux de rejet	1,10 %	1,22 %	1,76 %	2,05 %	2,29 %	11,66 %

Le nombre de mandats émis en 2024 est en baisse par rapport à 2023 de 3,59% et revient au niveau de 2021. Les titres émis sont en revanche en hausse de 17,76%. La baisse constatée depuis 2023 provient des titres de prélèvement des abonnements Stabus qui ne sont plus émis par la CABA depuis août 2022 et passent directement par le logiciel de billettique UBI / MATAWAN.

Au global, cela représente une hausse d'activité de 2,10 % du volume global des pièces émises par le service des Finances.

➤ **L'évolution du nombre de factures enregistrées :**

Sur l'année 2024, le nombre total de factures traitées par le service des Finances s'est élevé à 8 008 contre 7 821 en 2023, soit une augmentation de 2,4%.

La qualité du traitement administratif des dépenses peut être analysée à travers deux données :

- le délai de paiement,
- le taux de rejet des mandatements.

Sauf contestation fondée auprès du fournisseur, le délai de paiement réglementaire ne doit pas être supérieur à 30 jours, dont 20 jours pour le mandatement par l'ordonnateur et 10 jours pour le paiement par le comptable.

Les statistiques montrent une baisse du délai de mandatement entre 2024 et les années précédentes. En effet, le délai moyen de mandatement constaté en 2024 est de 15 jours alors qu'il était de 18 jours en 2023 et de 16 jours en 2022 et 2021. Le délai le plus bas jamais constaté a été de 13 jours en 2016. L'objectif d'avoir un délai moyen en deçà de 16 jours a donc été atteint en 2024.

Les données statistiques de la Trésorerie Principale font apparaître un délai global de paiement de 16,8 jours pour la Collectivité (pour le Budget Principal car cette donnée n'est pas fournie au niveau consolidé) contre 25,7 jours pour les établissements de la même strate.

S'agissant du second indicateur de qualité, le tableau (voir supra) retraçant l'évolution du nombre global des opérations comptables met en évidence une augmentation du taux de rejet par le comptable en 2024. En 2019, l'envoi des titres de recettes dématérialisés a été généralisé ce qui provoque des rejets « techniques » des titres par la Trésorerie, cela a

entraîné une progression des rejets. L'objectif reste de ramener le taux de rejet le plus proche possible de zéro, il est actuellement de 2,3 %.

Cette donnée permet d'apprécier la qualité des procédures (respect des règles relatives aux marchés publics notamment) et du traitement administratif des factures (fourniture des pièces justificatives, bonnes imputations comptables...).

➤ **Le délai de recouvrement (en jours) :**

En ce qui concerne les recettes, le tableau ci-après montre que le délai de recouvrement entre 2023 et 2024 pour le Budget Principal de la Collectivité (cette donnée n'est pas disponible en consolidé) s'est détérioré (le pic de 2022 semble exceptionnel) alors que celui de la strate des Communautés d'Agglomération s'est amélioré. Il faut le corrélérer au taux de recouvrement, qui en revanche s'est amélioré en 2024, ce qui veut dire que les recettes sont mieux recouvrées mais plus lentement.

	2022	2023	2024	Evolution 2024/2023
La CABA (Budget Principal)	157,3	116,3	128,8	10,77 %
Strate des CA	160,7	140,7	135,0	-4,04 %

Ayant accès de manière permanente à ces informations à travers le système Hélios, le service des Finances s'assure systématiquement que les diligences nécessaires sont faites par le Service de Gestion Comptable (relances, avis à tiers détenteur, procédures judiciaires, ...). Il assiste les services du SGC pour retrouver les payeurs ayant changé de domiciliation. Il ne propose en admission en non-valeur que les dossiers pour lesquels les procédures seraient vaines ou devenues sans objet.

Le Protocole d'Échange Standard (PES V2) pour les transmissions de données au comptable public demande une plus grande exigence sur les informations transmises. Le service doit régulièrement effectuer une importante action de contrôle de la qualité sur le fichier des tiers dans le logiciel. Ce travail se traduit par la suppression des doublons et la saisie d'informations complètes pour chaque tiers (catégorie, adresse, n° SIRET, n° APE, ...). Il implique aussi la saisie d'informations supplémentaires sur les mandats, notamment en ce qui concerne l'inventaire, les emprunts et le suivi du délai de paiement.

La dématérialisation complète des pièces comptables transmises au comptable public a permis une baisse extrêmement conséquente en termes de copies effectuées, mais aussi des gains de temps dans la manipulation « papier » des factures, mandats, titres, bordereaux, etc...

Depuis 2017, la CABA reçoit électroniquement les factures de ses fournisseurs via le portail Chorus Pro mis à la disposition des collectivités et des entreprises par l'État. La montée en puissance de cet outil, qui s'est étalée entre 2017 et 2020, permet un gain de temps sur le traitement de la facture et s'inscrit pleinement dans la démarche de dématérialisation initiée il y a plusieurs années. En 2024, le nombre de pièces comptables (factures et avoirs) reçues par Chorus Pro a été de 6 489, soit 81 % des pièces enregistrées.

➤ **Le suivi de la fiscalité :**

La maîtrise du nouveau panier fiscal de la Collectivité est restée un objectif particulièrement prégnant, d'autant que ces ressources sont majoritairement déclaratives et contrôlées a

posteriori par les services de l'État. Il est donc fondamental d'en appréhender finement les procédures et les contributeurs.

A ce titre, la CABA s'est dotée d'un logiciel de suivi de la fiscalité.

En 2024, deux délibérations fiscales concernant le vote des taux d'imposition ont été présentées au Conseil Communautaire.

Dans le domaine de la TVA, la procédure de validation directe des télé-déclarations a été mise en place en 2015. Le Service de Gestion Comptable a ainsi l'accès en visualisation aux déclarations dématérialisées de la Collectivité, ce qui évite des échanges de papiers ou de mails. Depuis 2012, la déclaration de TVA pour le Budget Assainissement s'est complexifiée avec l'obligation de séparer les opérations liées à l'assainissement collectif, à l'assainissement non collectif et au réseau de chaleur.

Au global, la CABA doit effectuer 12 déclarations mensuelles et 1 déclaration trimestrielle, soit un total de 148 déclarations par an.

2. Service des Marchés publics

Le service des Marchés de la CABA conduit pour l'ensemble de la Communauté les procédures d'achats soumises aux dispositions du Code de la Commande Publique. A ce titre, il recense les besoins de tous les services, veille à la régularité des achats, vise à l'optimisation des procédures mises en œuvre afin de garantir une bonne utilisation des deniers publics et réduire le risque juridique lié aux éventuels contentieux pouvant survenir durant la procédure ou au cours de l'exécution des marchés.

➤ L'organisation du Service :

L'activité du service est organisée autour de 4 agents dont les fonctions sont réparties comme suit :

- 1 agent chargé de l'exécution financière des marchés : cette personne procède au paiement des marchés, applique les révisions de prix, verse les avances accordées aux entreprises. Elle contrôle et vérifie toutes les situations financières présentées par les prestataires et assure "l'interface" comptable et financière entre les fournisseurs, les services de la CABA et la Trésorerie Principale. Sur une année, son activité génère la production de plus de 3 000 états d'acomptes pour un volume de plus de 150 marchés en cours d'exécution ;
- 3 agents chargés de la préparation, du suivi des procédures et également du paiement : leurs activités s'organisent autour de trois missions :
- **La préparation des consultations**

Cette mission correspond à l'accompagnement des services dans la définition de leurs besoins et dans le choix de la procédure adéquate au regard des contraintes de leur cahier des charges techniques et des exigences imposées par le Code de la Commande Publique.

Il s'agit, lors de cette étape, de définir entre autres, les critères de jugement des offres, leur poids dans l'évaluation de celles-ci, de proposer aux services la possibilité d'engager des négociations et d'organiser celles-ci avec d'éventuelles auditions si cela apparaît nécessaire. Durant cette phase, les pièces contractuelles du marché sont rédigées par le service des Marchés en collaboration avec les services gestionnaires pour la partie « Cahier des Clauses Techniques Particulières » (CCTP). Les clauses déterminant les modalités d'exécution du contrat sont arrêtées définitivement à ce stade. Sont ainsi fixés les conditions déterminant

les évolutions des prix, les délais d'exécution, de contrôle des prestations et les modalités d'application des pénalités. Enfin, le calendrier de toute la procédure est également arrêté lors de cette phase.

Un travail similaire est réalisé avec les maîtres d'œuvre qui interviennent généralement sur les grands projets de travaux.

- **Le lancement et le suivi de la procédure**

Il s'agit ici de procéder au lancement de la consultation, de dématérialiser toutes les pièces du marché puis de suivre, préparer et contrôler le bon déroulement de toute la procédure jusqu'à la notification du marché, voire le lancement des ordres de service de démarrage des prestations.

Cette étape se caractérise par une série de contrôles des offres déposées par les candidats. Celles-ci doivent, d'une part, répondre aux dispositions administratives de la consultation et, d'autre part, remplir les conditions techniques prévues par le cahier des charges. Enfin, une fois le rapport d'analyse des offres établi par le service gestionnaire, celui-ci est également vérifié afin que son contenu soit concordant avec les dispositions arrêtées pour évaluer les offres.

Cette phase est également caractérisée par le souci de veiller à informer de la manière la plus précise possible les candidats qui n'ont pas été retenus dans le cadre de la consultation considérée. Cette démarche répond aux objectifs de transparence de la procédure et de respect de l'information des candidats qu'imposent les principes fondamentaux de la commande publique. Elle correspond également aux attentes des entreprises qui souhaitent très souvent connaître avec détail les éléments qui ont motivé le choix du maître d'ouvrage.

- **Le conseil et le suivi de l'exécution des marchés**

L'exécution des marchés est assurée par les services gestionnaires. Pour autant, le service des Marchés est régulièrement sollicité pour accompagner les services durant l'exécution du marché lorsqu'il s'agit de mettre en œuvre des avenants, ou bien de veiller au respect des dispositions prévues pour la réception des marchés ou l'application des diverses pénalités prévues.

➤ **Les chiffres-clés de l'année 2024 :**

- 43 consultations lancées : 4 en fournitures, 19 en services, 14 en prestations intellectuelles (dont 12 études et 2 marchés de maîtrise d'œuvre), 20 en travaux ;
- 80 marchés attribués : 10 marchés de fournitures, 20 marchés de services, 14 prestations intellectuelles (dont 12 études et 2 marchés de maîtrise d'œuvre), 36 marchés de travaux ;
- Cela représente une enveloppe financière s'élevant à près de 11 898 686,90 € HT ;
- 30 marchés reconduits ;
- 20 avenants traités pour un montant de 356 857,96 € HT ;
- 41 réunions des Commissions Spécialisées des Marchés et d'Appels d'Offres organisées.

➤ **Les évolutions juridiques :**

L'adoption des lois Anti-gaspillage pour une économie circulaire, Climat et Résilience et enfin, Industrie verte fait évoluer la commande publique et l'oriente vers des politiques d'achats durables. Désormais, les marchés publics devront intégrer des clauses et des critères environnementaux.

Ces dispositions seront obligatoires en 2026.

D. LES SERVICES PATRIMOINE/JURIDIQUE ET ASSURANCES

Au cours de l'année 2024, à la faveur d'une refonte de l'organigramme, le service juridique a été scindé en 2 services distincts :

- une cellule foncière rattachée au Directeur Général des Services ;
- le service juridique / assurances rattaché à la Direction Générale Adjointe en charge de l'Administration Générale.

➤ Les activités du service juridique / assurances :

Ce service est composé d'un responsable (catégorie A), d'un adjoint en cours de recrutement (catégorie A), de 2 agents (des catégories C et B) ainsi que du vagemestre (catégorie C).

- Sur les aspects juridiques, le service est associé, en tant que service support, aux montages complexes et pour toute interrogation d'ordre juridique émanant des services de la CABA, en fonction de leur domaine de compétence. De même, il assure le suivi des dépôts de plainte effectués par la Collectivité et des différents contentieux et pré-contentieux engageant la CABA. Il est aussi amené à pratiquer une veille juridique. Occasionnellement, il intervient auprès des communes membres dans le cadre de la rédaction d'actes ou pour toute sollicitation d'ordre juridique. Enfin, il est amené à rédiger des actes administratifs (délibérations, décisions, conventions, notamment) au gré des dossiers en cours.
- En ce qui concerne le secteur « assurances », le service a en charge l'exécution du marché d'assurances en dommage aux biens, mais également de ceux relatifs à la flotte automobile, à la responsabilité civile, à la protection fonctionnelle des agents et des élus ainsi qu'à l'assurance du personnel. Il assure le suivi des sinistres (hors protection statutaire) en lien avec les compagnies d'assurances et les services concernés.
- Par ailleurs, le service assure le suivi de la compétence « réalisation et gestion des Aires d'Accueil des Gens du Voyage ». Ainsi, il est amené à être en contact régulier avec l'équipe du gestionnaire des aires d'accueil désigné dans le cadre d'un marché public. Il est l'interlocuteur privilégié sur ce secteur et coordonne les interventions des services de la CABA et celles du gestionnaire. Il assure le suivi des taux d'occupation des aires et de la régularité des paiements par les usagers. Il anime les réunions de bilan du gestionnaire et participe de la même façon aux débats avec les différents partenaires intervenant sur ce secteur.
- Enfin, le service Juridique/Assurances assure la gestion des services de factotum, des fournitures administratives et de la documentation (archives).

➤ Les activités du service patrimoine / cellule foncière :

La cellule foncière comporte un seul agent de catégorie A.

- Concernant le patrimoine, les missions sont de plusieurs ordres : gestion des différentes conventions d'occupation conclues par la Collectivité (dont appels de loyers), suivi du patrimoine, acquisitions et ventes de biens mobiliers et immobiliers, à travers la rédaction d'actes en liaison avec les offices notariaux, établissement de servitudes. Le service procède, de plus, en collaboration avec le service des Finances, à la mise en place de l'inventaire physique du patrimoine de la Collectivité et au rapprochement avec les immobilisations comptables.

E. LA DIRECTION DES SERVICES D'INFORMATION

➤ Rappel des missions de la DSI

La DSI a des missions aussi bien stratégiques qu'opérationnelles.

Dans ce cadre, la DSI :

- définit la stratégie numérique et anticipe les évolutions imposées par les choix de la Collectivité, les évolutions du contexte, les lois : RGPD, NIS2, REEN ;
- met en œuvre et maintient en conditions opérationnelles l'ensemble des systèmes d'informations de la Communauté d'Agglomération et de ses satellites ;
- pilote les budgets IT et les investissements technologiques ;
- assure un rôle d'assistance à la maîtrise d'ouvrage en plus de son rôle primordial de maître d'œuvre ;
- pilote les projets en collaboration avec les directions et services de la Collectivité en lien avec les prestataires ;
- administre les bases de données ainsi que les serveurs d'applications ;
- améliore et développe le système d'information global dans le souci d'une informatique efficiente ;
- assure l'accès à l'information et aux applications ;
- garantit aux utilisateurs la fiabilité des services et l'interopérabilité des référentiels ;
- développe et fiabilise les outils du système d'information ;
- met en place et assure la politique de sécurité des systèmes d'information ;
- fournit une assistance technique aux utilisateurs ;
- met en œuvre et assure la vidéoprotection des sites : installation et gestion des alarmes et du contrôle d'accès des bâtiments et des caméras de surveillance.

Parallèlement, une activité à développer, d'assistance (infrastructure, réseaux, support) et de conseil s'exerce au quotidien auprès des satellites de la CABA (Stabus, Office du Tourisme...).

➤ Structuration de la DSI

Les effectifs de la DSI à ce jour sont de 16 personnes, répartis entre la Ville et la Communauté d'Agglomération. Au 31 décembre 2024, sur les 16 postes de la Direction, 11 sont des agents de l'Agglomération - 2 CDD basculés en 2024 de la Ville vers l'Agglo – 1 CDD prévu au 1^{er} janvier 2025.

Certains postes travaillent déjà pour les 2 collectivités :

- 1 directeur (poste vacant 6 mois en 2024),
- 1 assistante administrative,
- 2 techniciens SIG (systèmes d'informations géographiques),
- 2 développeurs Web / full stack.

Ceux-ci sont complétés par :

- une équipe de 5 personnes dédiée à la Ville,
- une équipe de 5 personnes dédiée à la Communauté d'Agglomération.

➤ Projets réalisés en 2024

Malgré l'absence de directeur sur environ 6 mois, de nombreux projets ont bien été menés en 2024 :

- sécurisation du système d'information de l'Eau (à finaliser en 2025) ;
- installation des ponts bascules de Souleyrie et de l'Yser (à finaliser en 2025) ;
- nouvel affichage dynamique à l'Aéroport ;

- finalisation de la conteneurisation de l'infra Web ;
- mise en place d'un socle commun pour les futurs développements Web et mise en commun des moyens de développement pour la mutualisation des développements Web ;
- création de l'application de facturation des dépotages pour Souleyrie ;
- équipement Vidéo /audio de la Salle du Conseil ;
- mise en œuvre d'un outil de gestion des demandes et incidents informatiques (à finaliser) ;
- mise en place d'un outil de gestion et de suivi des sentiers de randonnées sur le SIG ;
- création des cartographies pour les évènementiels (courses : deriv'chouette, UTPMA...) et pour les services des collectivités ;
- migration de l'infrastructure de sauvegarde (à finaliser en 2025) ;
- développement d'une application dédiée pour la gestion du SPANC sur le SIG ;
- migration des applications Ciril pour les RH et les Finances ;
- migration de l'application Heures pour la Stabus ;
- renouvellement du parc des copieurs et mise en œuvre d'un nouveau serveur d'impression (débuté en 2023) ;
- avancement sur le projet de GMAO (pilote hors DSI) ;
- remise aux normes des dossiers de déclaration de vidéoprotection et mise en œuvre des panneaux d'affichage sur les sites.

Les infrastructures informatiques sont en pleine expansion. Chaque année, de nouveaux sites et de nouveaux logiciels sont mis en service sans suppression d'autres composants en contrepartie. Cela a pour conséquence d'augmenter les coûts de fonctionnement de la DSI.

Cette augmentation des coûts de fonctionnement va s'amplifier avec la mise en œuvre de solutions SAAS (hébergées dans le cloud). En effet, les éditeurs de logiciels poussent de plus en plus vers ce type d'offre abandonnant les solutions dites « on premise » qui sont installées sur les serveurs de la Collectivité.

➤ Les chiffres-clés de l'année 2024 :

• **Les ressources matérielles et immatérielles :**

- une quarantaine d'applications « métier » (facturation eau, Médiathèque, gestion financière, supervision, SIG, ...)
- une vingtaine d'applications « standard » (messagerie, base de données ...)
- 180 serveurs informatiques virtuels ou physiques ;
- 7 serveurs Hyperviseurs Nutanix ;
- 1 écosystème 365 complet : Messagerie, Sharepoint, Teams, Copilot... ;
- 470 postes de travail et unités informatiques, dont environ 60 renouvelés en 2024 – il faudrait renouveler 1/5 du parc tous les ans soit 94 PC ;
- 270 périphériques informatiques : tablettes, téléphones...

• **Les dépenses réalisées en 2024 :**

La DSI a réalisé les dépenses suivantes en 2024 :

- En Investissement : 801,7 k€ dont :
 - 651,3 k€ pour les droits et licences logiciels (exemple :113,4 k€ pour les licences Office365).

Le taux de réalisation est de 38,7% relativement faible mais il s'explique par l'absence de DSI pendant la moitié de l'année et par la vacance régulière du poste.

- En Fonctionnement : 439.6 k€ dont :
 - 281,3 k€ pour la maintenance et les abonnements / hébergements des applications, les maintenances matériels dont copieurs (environ 40k€ en plus par rapport à 2023) ;
 - 93,8 k€ pour les frais de télécommunication : internet mobiles, fixes ou machine to machine.

Sur le plan du fonctionnement, les marchés de télécommunication (téléphonie fixe et mobile, accès Internet, ...) sont les plus importants avec, notamment, le travail sur le nouveau marché de télécommunication RESAH. Parallèlement, les différents contrats de maintenance (logiciels métiers, photocopieurs, ...) exigent un suivi scrupuleux de leurs différentes clauses administratives (pénalités) et financières.

Ce suivi a été partiellement abandonné du fait de l'absence de DSI durant une grande partie de l'année 2024.

IV – LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

A. L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

L'action économique de la CABA, en cohérence avec le cadre de référence posé par la loi NOTRe du 7 août 2015, se décline selon 3 axes complémentaires :

- l'aménagement d'espaces économiques nécessaires à l'accueil et au développement des entreprises ;
- l'accompagnement, dans une logique partenariale, de la dynamique entrepreneuriale sur le territoire, ce volet comprenant depuis 2022 le Projet Alimentaire de Territoire ;
- le financement des opérations de désenclavement indispensables au développement des entreprises.

1. Le développement et la commercialisation d'espaces économiques pour les entreprises

➤ La commercialisation des zones d'activités économiques communautaires

• ZAC d'Esban :

En 2024, la commercialisation de la zone d'activités d'Esban s'est poursuivie avec 2 ventes portant sur 3 780 m² (SCI Artchi pour l'installation de CEDEO) et sur 2 153 m² (Société LARREN) et la signature d'un compromis de vente avec la Société VALET pour une superficie de 2 002 m². D'autres contacts ont eu lieu sur l'année dont la Société Gaillard Formation.

• ZAE de Jussac et Saint-Paul-des-Landes :

La commercialisation sur ces zones d'activités économiques se poursuit également.

Fin 2024, sur les 27 070 m² que compte la ZAE des Rivières à Jussac, 20 916 m² ont été cédés. Deux compromis signés en 2024 (Piscines de France et les établissements QUIERS) et une vente avec les consorts Chambon de Piscines de France (parcelle de 1 524 m²). Il reste donc deux compromis à transformer en vente (parcelle de 3 763 m² par les consorts Moulène/Vareille et les parcelles des établissements QUIERS sur 4 701 m²).

• ZA d'Esmolès – Commune d'Arpajon-sur-Cère :

Dans le cadre de la compétence Développement Economique de l'Agglomération et conformément à la convention de maîtrise d'ouvrage unique conclue avec la Commune d'Arpajon-sur-Cère, les travaux d'aménagement de la zone d'activités d'Esmolès ont été réalisés en 2023 et ont abouti à la création de cinq lots d'une surface totale cessible de 4 327 m² pour satisfaire aux besoins fonciers de proximité des artisans de la commune.

La commercialisation, selon une tarification qui permettra de couvrir les principaux coûts de production, a été amorcée avec l'appui de la Seba 15 courant 2023. Deux premiers compromis ont été signés en 2024 : le premier avec la Société Expertise et Concept sur un lot de 991 m² et le second avec la SARL Claude Servières (Les Déménageurs Bretons) sur un lot de 747 m². D'autres contacts ont eu lieu sur l'année.

➤ **Finalisation d'une analyse prospective du foncier et de l'immobilier économique sur le Bassin d'Aurillac**

En déclinaison de la stratégie de l'EPCI en matière de foncier économique adoptée en 2022, la CABA a lancé une analyse prospective du foncier économique en septembre 2023 avec l'appui de la Seba 15 et d'un groupement de prestataires constitué du Cerema et de Fair[e] Ici, bureau d'études spécialisé dans l'analyse des dynamiques économiques.

Cette démarche a permis de proposer en 2024 un schéma d'accompagnement foncier et immobilier, ainsi qu'un plan d'actions, destinés à favoriser le développement d'une offre territoriale adaptée aux besoins des entreprises.

Cette analyse prospective s'est appuyée sur trois étapes intermédiaires principales :

> Une première étape, réalisée entre octobre et décembre 2023, centrée sur les besoins des entreprises, l'analyse des dynamiques socio-économiques du territoire et des trajectoires de consommation foncière et de construction immobilière à des fins économiques, a permis d'éclairer les hypothèses à envisager en termes de superficies de foncier à développer et de positionnements économiques à soutenir.

> Une seconde étape, de novembre 2023 à février 2024, a permis de recenser les gisements fonciers et immobiliers potentiellement exploitables pour offrir des solutions nouvelles d'implantation aux entreprises.

> La troisième étape correspondant au croisement de ces données a permis de définir le scénario cible souhaité par l'EPCI : ambition et positionnement économique privilégié, superficie, typologie et localisation des surfaces envisagées en extension et en renouvellement.

➤ **Le développement du Pôle Immobilier d'Entreprises :**

Situé au cœur du Parc d'Activités de Tronquières, le pôle immobilier, comprenant 6 tranches depuis 2018, dispose de 8 071 m² de surfaces locatives et se compose de locaux locatifs tertiaires et de locaux d'activités. Deux études de faisabilité ont été réalisées sur le développement photovoltaïque du PIE et la réalisation d'une 7^{ème} tranche de locaux.

Commercialisation / Emplois

Le taux d'occupation du village s'établit à 95,67 % fin 2024 avec 67 entreprises présentes (10 nouveaux locataires pour 9 sortants) sur le site qui totalise 380 emplois.

➤ **La pépinière de logements de la Contie à Marmanhac :**

Avec la pépinière de logements, la CABA propose à la location 6 logements, meublés et équipés, aux nouveaux actifs arrivant sur le territoire (créateurs d'entreprises ou salariés) pour faciliter leur installation sur le bassin.

Le taux d'occupation 2024 est de 30%. La pertinence de l'offre proposée depuis sa mise en place, en 2007, a permis d'accueillir plus de 82 familles, soit 145 personnes.

2. Accompagner, dans une logique partenariale, la dynamique entrepreneuriale sur le territoire

Pour accompagner la dynamique entrepreneuriale sur le territoire, la CABA a tout à la fois poursuivi sa politique massive d'investissements et d'achats, son soutien aux structures d'accompagnement – France Active Auvergne, Initiative Cantal – et déployé le dispositif de soutien à l'immobilier d'entreprises.

L'agglomération a également poursuivi son engagement partenarial opérationnel et/ou financier, dans les événements économiques majeurs qui ont pu être organisés en 2024 : Salon de l'Habitat, Trophées des Entreprises co-organisés par le journal La Montagne et la CCI du Cantal, Salon des Maires.

La définition du Projet Alimentaire de Territoire du Bassin d'Aurillac s'est également poursuivie avec comme éléments notables :

- la conduite d'une expérimentation d'approvisionnement de trois établissements de restauration collective scolaire des communes de Naucelles, Jussac et Crandelles par un collectif de maraîchers bios locaux. Cette expérimentation a été menée dans la continuité de l'action pilote conduite l'année précédente ;
- la poursuite de la concertation avec les partenaires du projet et la validation des axes stratégiques et des objectifs opérationnels du programme 2025-2029, qui sera le pas de temps de mise en œuvre du PAT ;
- la définition d'une première version de projets à porter par la Collectivité ou bien à co-porter avec les partenaires.

4. Le désenclavement du territoire : ligne aérienne

Unique liaison rapide entre Aurillac et Paris, service essentiel au développement touristique et surtout au soutien à l'activité des entreprises, la ligne aérienne est indispensable à l'aménagement du territoire.

La CABA assure la gestion de la plate-forme aéroportuaire et participe à la contribution territoriale de la ligne aérienne à parité avec le Département, en complément du soutien de l'Etat, de la Région et de la CCI du Cantal.

Selon les statistiques provisoires de la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC), le trafic aérien domestique en France métropolitaine a encore reculé en 2024.

Les lignes qui relient Paris au reste de la France sont celles qui accusent la plus forte chute du nombre de passagers depuis plusieurs années déjà.

Malgré ces tumultes et un début d'année 2024 en berne, la liaison Aurillac/Paris a transporté 24 907 passagers, ce qui la maintient au-dessus de la tendance nationale.

Les investissements, à parité avec le Département, pour un montant de 338 k€ en 2024, ont en partie concerné l'acquisition d'une nouvelle rampe d'approche.

La participation de la CABA à la contribution territoriale de la ligne aérienne s'est élevée, pour l'année 2023-2024, à 1 373 000 €.

B. LE DEVELOPPEMENT COMMUNAL

Le Développement Communal, réaffirmé comme un des axes prioritaires du Projet de Territoire validé au printemps 2021, s'est poursuivi avec notamment le programme « Petites Villes de Demain » (PVD).

Ce programme, lancé à l'automne 2020 par l'État via l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), vise à renforcer « l'armature territoriale » des communes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité. Déclinaison du dispositif « Action Cœur de Ville » (ACV) déployé sur Aurillac et Arpajon-sur-Cère, le programme "Petites Villes de Demain" concerne sept communes du Bassin d'Aurillac : Jussac, Naucelles, Saint-Paul-des-Landes, Saint-Simon, Sansac-de-Marmiesse, Vézac et Ytrac et 26 à l'échelle du Département du Cantal.

Les réflexions qui ont été approfondies dans ce cadre, avec notamment l'appui en ingénierie d'une chargée de mission "Petites Villes de Demain" rattachée à l'Agglomération d'Aurillac et financée à 75 % par l'État, et du CEREMA, ont permis à ces sept communes d'identifier leurs enjeux prioritaires, les orientations stratégiques et le programme d'actions 2023-2026.

En cohérence avec le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, socle du PLUi-H d'application depuis 2020, le programme « Action Cœur de Ville » et le Projet de Territoire de la CABA, la stratégie intégrée de (re)vitalisation des sept communes et leurs sous-bassins de vie a ainsi été élaborée. Elle a été formellement validée dans le cadre des deux conventions signées en juillet 2023 : convention chapeau PVD-ACV dite convention Opération de Revitalisation de Territoire et convention cadre PVD.

Cette signature a marqué le démarrage de la phase de déploiement du programme prévue jusqu'en 2026.

Au-delà de l'animation de la démarche dont le comité PVD réunissant les sept communes concernées a constitué le point d'orgue en décembre 2023, la nouvelle chargée de mission PVD recrutée en juillet 2023 a accompagné la mise en œuvre des actions émergentes sur les communes, notamment les études d'opportunité d'un habitat inclusif sur Vézac et de programmation de centre-bourg sur Saint-Paul-des-Landes. Des appuis plus ponctuels pour des réunions ou des demandes de fonds ont été effectués sur d'autres projets, notamment la crèche de Naucelles ou le projet global de désimperméabilisation de Saint-Simon.

L'appui a aussi été ouvert à deux autres communes hors PVD dans le cadre d'un accompagnement en partenariat avec le CAUE vers des espaces publics durables. En 2024, les 5 communes ont été visitées avec la Directrice du CAUE puis a été effectuée une restitution collective en fin d'année avec présentation du calendrier 2025.

L'année 2024 a également été marquée par la poursuite du déploiement du dispositif de fonds de soutien à destination des communes. 458 595 € ont été attribués en 2024 à 14 communes. Si l'on considère les dotations validées en 2022 et 2023, le total des soutiens accordés s'établit à 1 299 764 €, soit 52 % de l'enveloppe globale fixée à 2,5 M€ pour la période 2022-2026.

C. L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Un enseignement supérieur diversifié répond aux besoins en formation des jeunes du territoire mais contribue également au rayonnement du Bassin d'Aurillac. Cette dimension stratégique pour le territoire du Bassin d'Aurillac guide l'action de la Collectivité qui investit, dans un cadre partenarial fort avec le Conseil départemental, aux côtés des responsables des établissements, à destination des étudiants et auprès des instances régionales voire nationales, pour accompagner la dynamique de l'enseignement supérieur à Aurillac.

➤ L'enseignement supérieur à Aurillac en chiffres

- 1 654 étudiants à Aurillac à la rentrée 2023/2024, soit une progression de 7,5 % par rapport à la rentrée 2022/2023 et une augmentation de + 21% sur 2 ans ;
- 62 % viennent de l'extérieur du département et 41 % d'entre eux ne sont pas originaires de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- 11 établissements d'enseignement supérieur sur le Bassin d'Aurillac.

➤ Une offre de formation qui évolue encore en 2023/2024

Sciences de la vie, gestion, agroalimentaire, technologie industrielle, sciences des données, communication, arts, santé, éducation, numérique, webmarketing et informatique, Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation, Hôtellerie... : l'offre de formation de Bac +1 à Bac +5 est riche, variée et reconnue de qualité.

Ce pôle constitue le fer de lance structurant de l'enseignement supérieur à l'échelle départementale qui se déploie également sur Saint-Flour et Mauriac.

La rentrée 2023/2024 sur Aurillac se caractérise par une offre de formation qui a encore évolué avec :

- l'ouverture d'un master 2 en alternance « Microbiologie Industrielle et Fermentation » sur le Campus aurillacois de l'Université Clermont Auvergne ;
- l'ouverture d'une nouvelle mention complémentaire « DN made Graphisme, spécialité Objets éditoriaux plurimédia » au Lycée de la Communication Saint-Géraud à Aurillac ;
- la confirmation de la dynamique associée au Campus Connecté Cantal Auvergne piloté par l'Inspé et le Département, et déployé sur trois sites, Aurillac, Saint-Flour et Mauriac.

➤ Les RDV Etudiants 2024

Initiés en 2013 par l'Agglomération d'Aurillac, pour fêter la rentrée et valoriser les marqueurs sportifs, culturels et conviviaux du territoire, les Rendez-Vous Étudiants ont encore été un évènement fort et fédérateur de la rentrée 2024.

Les défis ludiques et culturels se sont déroulés au Jardin des Carmes et dans le centre-ville d'Aurillac. Cette édition a également célébré à nouveau le lien intime qui lie ces Rendez-Vous aux arts de la rue le 18 septembre, avec un ballet cycliste suivi d'un concert-bal proposés par la compagnie « La bande à Tyrex ».

Bénéficiant du soutien financier du Conseil départemental, du Crous Clermont-Auvergne, de l'Association Eclat, des établissements d'enseignement supérieur du Bassin d'Aurillac et des entreprises Europe Service et Polygone, cet évènement généreux, ludique, aérien et percussif joue un rôle essentiel pour que les étudiants aiment les études à Aurillac !

Il permet plus globalement de réaffirmer l'intérêt que les principaux acteurs portent collectivement à la vitalité de l'Enseignement Supérieur, essentiel pour l'attractivité et la dynamique du Bassin d'Aurillac et du Département du Cantal.

Ces rendez-vous ont réuni :

- 42 équipes inscrites sur les défis, soit 330 participants et 8 établissements représentés ;
- 1 150 spectateurs sur la 2^{ème} journée.

➤ Un accompagnement institutionnel confirmé

L'année 2024 a vu la reconduction du soutien au fonctionnement du campus d'Aurillac avec :

- la mise à disposition de personnels CABA à l'antenne universitaire (4 emplois) et l'attribution d'une subvention de 16 500 € dans le cadre de la convention partenariale cadre 2022-2026 renouvelée en 2022 avec l'Université Clermont Auvergne et le Département du Cantal ;
- le soutien au fonctionnement de l'antenne du CROUS pour la gestion du restaurant universitaire et l'action sociale (bourses) pour un montant de 58 793 € ;
- la reconduction du guichet unique pour le logement confié à SOLIHA en partenariat avec les bailleurs sociaux, dans le cadre d'une mission de service rémunérée à hauteur de 11 500 €.

D. LE TOURISME

➤ Le site de la presqu'île du Puech des Ouilhes – Lacapelle-Viescamp

En 2024, des travaux de réfection du platelage ont débuté afin de renforcer le cheminement existant par une ossature métallique. La première tranche, débutée en février, concernait la plage ainsi que les terrasses du bar et des sanitaires publics. Des travaux de reprise du son et lumière et la création d'un point vélo (bornes de recharge et de réparation + râtelier à vélos) ont été menés en parallèle. De nouveaux bains de soleil ont également pris place sur la plage, créés sur le même principe que le mobilier déjà présent sur site, toujours par souci d'intégration paysagère et d'harmonisation des aménagements.

Dans la même optique, des travaux de réfection de la passerelle qui mène vers l'île ont eu lieu en hiver. Il s'agit de l'avant dernière portion avant remplacement de la totalité des poutres.

La préparation de la saison 2024 du Puech des Ouilhes a porté sur :

- la reprise des escaliers extérieurs de la base de voile en métal ;
- la remise en état du terrain de pétanque du site ;
- la mise en place d'une grille sur les sanitaires publics permettant une mise en hivernage totale ;
- la poursuite de la refonte de la signalétique du site, plus épurée et plus cohérente avec le milieu naturel.

Concernant la baignade surveillée en juillet et août, la prestation de nettoyage de la plage 4 fois par semaine a été reconduite. De plus, pour faire suite à l'acquisition d'un robot nettoyeur, une procédure a été mise en place permettant à la fois au prestataire extérieur mais aussi aux maitres-nageurs sauveteurs de l'utiliser aussi souvent que nécessaire.

Tout comme l'année précédente, la baignade a été interdite à plusieurs reprises en lien avec le dépassement des seuils en cyanotoxines. Une seconde zone de baignade sera proposée en 2025 dans une crique plus à l'abri afin de pouvoir se protéger à cette pollution.

La navette Stabus a circulé du 8 juillet au 1^{er} septembre. L'estimation fait état d'une belle évolution avec plus de 1 000 montées (environ 600 en 2023).

L'antenne de l'Office de Tourisme implantée sur la plage en juillet et août a accueilli 1 373 visiteurs contre 687 en 2023, avec une nette progression de la clientèle locale.

Enfin, afin de pallier les problématiques de conflits d'usages, une étude a été lancée pour la restructuration du parking du port du Puech des Ouilhes. EDF a racheté la parcelle concernée en bord du lac afin de permettre à la Collectivité d'aménager la zone en cohérence avec les différentes utilisations du site.

➤ Sentier multi-pratiques autour du lac de Saint-Etienne-Cantalès

Les travaux du secteur entre le bourg de Lacapelle-Viescamp et le Marais du Cassan ont commencé le 12 novembre 2024. Les entreprises titulaires des deux lots de travaux – terrassements/VRD et passerelle et ouvrage d'art – ont reçu l'ordre de service de démarrage en juin.

Avant cela, plusieurs réunions de préparation ont été organisées. Le service Tourisme s'est rendu à plusieurs reprises sur place avec le MOE afin de lisser les éventuelles contraintes de terrain et pouvoir dessiner le chemin plus précisément. Ce travail a permis ensuite de rencontrer d'autres services ressources de la Collectivité tels que le Grand Cycle de l'Eau ou l'Urbanisme permettant de travailler en amont sur les diverses demandes nécessaires ou d'anticiper de possibles travaux en parallèle.

Ce temps de préparation a également permis de finaliser les achats de parcelles en bordure du lac par la Commune de Lacapelle-Viescamp et EDF, privilégiant le passage en domaine public.

Le cheminement se situant pour partie en bordure de la route départementale RD18, les échanges avec les services du Conseil Départemental ont débuté à l'été 2024, débouchant sur une permission de voirie puis une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage en fin d'année.

Enfin, en novembre, les réunions de travail avec la Châtaigneraie Cantalienne ont repris - phase travaux - afin de pouvoir harmoniser la signalétique de cette opération commune et réfléchir ensemble aux premières stations qui seront proposées aux promeneurs en 2025.

En 2024, le service Tourisme a travaillé à la rédaction du cahier des charges pour la Mission de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un passage piétonnier dans le viaduc SNCF du Ribeyrès.

L'objet du marché consiste, d'une part, en l'élaboration du programme technique et la détermination de l'enveloppe budgétaire affectée à l'opération de travaux concourant à la réalisation d'un passage piétonnier dans le viaduc SNCF du Ribeyrès et, d'autre part, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage durant les phases de conception et de réalisation dudit ouvrage. Outre la concrétisation du passage dans le Viaduc, trait d'union des deux collectivités, l'autre enjeu de l'opération réside dans l'établissement d'un dialogue fiable et ouvert entre les collectivités et la SNCF. Le marché devrait être attribué en début d'année 2025.

➤ Démarche « Pays d'art et d'histoire »

Début 2024, un dispositif de concertation citoyenne a été mis en place avec l'appui de l'agence *architecture in vivo*, spécialisée dans la médiation architecturale, urbaine et paysagère. Dans un premier temps, des immersions ont été réalisées dans douze communes de la CABA pour aller à la rencontre des habitants et les interroger sur ce qui constitue l'identité patrimoniale du territoire. L'équipe d'*architecture in vivo*, appuyée par des agents de la CABA, de la Ville d'Aurillac et de l'Office de Tourisme, a utilisé un questionnaire pour déambuler dans l'espace

public et a animé des ateliers participatifs. Ces cinq jours d'immersion (du 14 au 18 février) ont permis de rencontrer plus de 550 personnes et de compiler près de 1 750 éléments de réponse.

Dans un second temps, les élus, techniciens et acteurs associatifs ont été conviés à un forum territorial (24 mai) conçu en deux temps. La matinée était l'occasion d'échanger avec les pays d'art et d'histoire de Saint-Flour et de l'Île de Ré, sur la manière de construire la labellisation et sur ses retombées pour le territoire. L'après-midi, l'agence *architecture in vivo* a animé des ateliers participatifs pour commencer à identifier des thématiques patrimoniales à partir des données récoltées lors de l'inventaire participatif et des immersions de février.

Par ailleurs, l'inventaire du patrimoine s'est poursuivi pour enrichir la carte interactive (environ 1250 éléments identifiés, dont 530 sont publiés) tandis que le formulaire d'inventaire a été simplifié pour faciliter sa prise en main par les contributeurs. Les données patrimoniales ont également été valorisées à travers les nouvelles fiches de randonnée, conçues avec l'Office de Tourisme.

Dans le cadre des « Rendez-Vous Étudiants » (17-18 septembre), un escape game outdoor a été réalisé avec l'appui de la société *Cinsens*, spécialisée dans la création et l'animation de murder parties, chasses au trésor, escape games... Prenant appui sur la carte interactive du patrimoine, cette activité a fait découvrir aux étudiants des éléments historiques, artistiques et culturels du centre-ville d'Aurillac ainsi que la médiathèque et le musée d'art et d'archéologie. Au total, l'escape game a rassemblé 330 étudiants répartis en 42 équipes. La meilleure équipe s'est vu remettre des billets pour un vol découverte au-dessus des châteaux du territoire, avec l'Aéroclub du Cantal.

À l'occasion des Journées européennes du patrimoine (21-22 septembre), la CABA a édité un programme rassemblant, sous la charte graphique de la démarche « Pays d'art et d'histoire », une quinzaine d'animations (visites, ateliers, expositions...) mises en place par les musées d'Aurillac, associations de sauvegarde du patrimoine, propriétaires de monuments privés... Conçu avec le service Communication et distribué dans les mairies et lieux culturels du territoire, ce document comporte, au milieu, six emplacements permettant de coller – à la manière des albums « Panini » – des vignettes représentant six éléments du patrimoine local. Ces vignettes autocollantes étaient distribuées dans les différents lieux ouverts pendant le week-end des Journées du patrimoine, qui ont rassemblé plus de 1 300 personnes.

Pour finir, la fiche périmètre a été adressée à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC). Ce document définit les contours du périmètre de labellisation, présente le maillage culturel du territoire et précise les motivations politiques de la Collectivité. Après en avoir pris connaissance, la DRAC émettra un avis officiel, signé par le directeur régional des affaires culturelles, contenant des remarques et préconisations pour la suite de la candidature (rédaction du mémoire puis du dossier final).

➤ **Les campings communautaires / les aires de camping-car communautaires**

En 2024, au camping de l'Ombrade, des mezzanines ont été mises en place dans les garages. De plus, l'achat d'un élévateur et de caisses pour les chapiteaux permet une optimisation et une facilité pour les différents prêts. Des conventions ont été mises à jour ainsi que des réunions mises en place. La toiture des anciens sanitaires a été rénovée au niveau de l'étanchéité. Un totem a été mis en place à l'entrée de la rue, il permet d'informer sur l'aire de camping-car ainsi que sur le camping. Au sein du camping, 4 prêts à camper sont disponibles, ils peuvent accueillir chacun deux personnes au maximum.

Le camping de la Cère a accueilli 5 nouveaux mobile-homes à gaz qui ont été mis en place au mois de mai.

L'aire de camping-car de l'Ombrade compte 20 emplacements, elle a été ouverte en septembre 2022. Elle est gérée par Camping-car Park.

Son taux de fréquentation moyen est de 43 %, avec un total de 2 148 nuits. La durée moyenne des séjours est de 1,21 jours. En dehors d'une clientèle majoritairement française, l'aire a accueilli d'autres nationalités (clients belges, allemands, anglais et hollandais).

En parallèle, l'étude de définition d'un schéma d'accueil et d'aménagement des aires de camping-cars lancée fin 2022 a permis de dresser un état des lieux complet et précis des équipements existants et d'identifier des opportunités d'aménagements d'espaces d'accueil pour camping-cars au niveau du territoire de l'agglomération, tout en considérant l'offre privée proposée et les équipements spécifiques pour camping-cars, situés à proximité.

A partir de cela, 5 entités touristiques territoriales se sont dessinées (*Entrée Ouest du Cantal / Traversée Nord-Sud / Vallée de Mandailles / Liaison Est Cantal/Aveyron & Accueil urbain en pays d'Aurillac*) permettant d'aboutir à un maillage structuré et cohérent de l'offre d'accueil qualitative, pour les camping-cars et autres véhicules de tourisme, en lien avec le tourisme itinérant.

Au sein de chaque entité, l'étude a permis d'établir des orientations de développement à partir de l'existant, des volontés d'élus d'accueillir ou non des camping-cars sur leur commune et des opportunités foncières identifiées. Ces propositions ont été présentées en Bureau Communautaire en septembre 2024. Des fiches actions ont ensuite été réalisées à partir de ces différentes possibilités validées par les élus du territoire.

Le rendu final de l'étude avec les propositions d'aménagement par sous-territoires pour un meilleur accueil des camping-cars est attendu pour le début d'année 2025.

➤ Les sentiers de randonnée

Début 2024, a été entamée une phase complète de collecte d'informations sur l'ensemble des itinéraires de randonnée, dans le but d'optimiser leur entretien et de les reclasser dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

Relevés de terrain :

Après un an et 900 kilomètres parcourus, les relevés de terrain se font en 3 passages dans les sentiers :

- la prise de traces (GPX) ;
- la levée du mobilier ;
- la prise d'assiette.

La prise de traces a été réalisée à 75% ; les 25% restants se situent essentiellement sur le Grand Site du Puy Mary (GSPM), inaccessible en hiver et l'agenda estival donnant peu de marge de manœuvre au service.

La levée de mobilier a été réalisée à 28 % et ne peut être effectuée qu'après la prise de traces GPX puis le nettoyage de ces traces avec le SIG.

La prise d'assiette (dernière étape indispensable au classement des parcours au PDIPR) est une base de données importante pour les marchés d'entretien des sentiers puisqu'elle permet de déterminer le linéaire réel à entretenir. Elle est réalisée à 19%.

Sur les 49 sentiers d'intérêt communautaire (32 pédestres et 17 VTT), 3 parcours sont fermés :

- le Grand Tour d'Aurillac VTT 1 : problème de continuité avec passage en parcelles privées ;
- les Enfarinas : passerelle détruite ;
- Sansac-Ytrac VTT 4 : modification à cause de la déviation de la RN 122.

Dans l'ensemble, l'entretien des sentiers est plutôt bien réalisé, malgré les difficultés de coordination observées. Le balisage, quant à lui, est plutôt bien entretenu mais il est obsolète et engendre des réclamations du fait des choix de support ; les panneaux se cassent, se tournent ou s'arrachent.

Entretien des sentiers :

Pour la première année avec la gestion de l'entretien des sentiers de randonnée, pris de cours, le service Tourisme a dû fonctionner sous forme de bons de commande.

Au vu des difficultés rencontrées sur ce dossier (suivi des entreprises, respect des délais...), il a été décidé de constituer des petits blocs pour que les entreprises, ainsi que les équipes CABA, soient plus réactives.

- 7 blocs géographiques ont été constitués ;
- 1 bloc a été confié au GSPM sous forme de convention (38 500 €) ;
- 5 entreprises ont été sollicitées pour 3 passages ;
- 15 sentiers ont été confiés aux équipes communautaires.

37 302,62 € ont été engagés par bons de commande auprès des entreprises.

Ce fonctionnement permet un suivi plus souple et plus réactif avec les entreprises. Cependant, la charge de travail est mal répartie et le 3^{ème} passage s'avère n'être nécessaire que sur certains tronçons.

Les dépenses réalisées ont été de 26 623,44 €.

Intervention du SIG :

Suite à l'acquisition du GPS pour mettre à jour la base de données, le SIG nettoie les traces GPX, crée le clone cadastral permettant d'identifier les parcelles privées et rattache le mobilier aux différents tronçons des sentiers.

Des missions supplémentaires (dans la continuité du travail effectué) se sont greffées :

- création du logiciel de suivi d'entretien ;
- soutien aux associations ;
- différents projets portés par l'Agglo (liaison GR400, réouverture et fermeture de sentiers, Fête de la Rando, ...)
- ajustement de « La Pèlerine », commercialisée par l'OT.

Dossiers en cours et projets :

- liaison gare d'Aurillac – GR400 ;
- fermeture du VTT 1 ;
- réouverture du circuit VTT « Sansac-Ytrac » ;
- réhabilitation du « Sentier de la poésie » à Ytrac ;
- « La vallée des poètes » à Marmanhac : mise à jour du sentier ;
- « La Flandonnière » : remplacement de la passerelle au Pouget.

➤ **La valorisation numérique - Le Rocher de Carlat**

Le Site de Carlat a ouvert ses portes au grand public en 2017. Il est géré par l'Office de Tourisme du Pays d'Aurillac.

La fréquentation accuse une baisse de 20% par rapport à 2023, malgré le maintien du programme d'animations médiévales mis en place : ateliers découvertes du Moyen-Âge et une journée d'exposition et de représentations de fauconnerie. A noter toutefois que cette dernière animation a attiré 202 visiteurs en 2024 contre 186 en 2023.

Au printemps 2024, la Collectivité a entrepris un programme de remplacement du platelage (présence de champignons sur de grosses portions de bois) sur le rocher afin de permettre un accueil en toute sécurité du public.

➤ **Les Gorges de la Jordanne - Lascelles et Saint-Cirgues-de-Jordanne**

En 2024, des travaux de réfection des Gorges de la Jordanne ont été menés au printemps. Une première phase a consisté à rénover et entretenir les ouvrages (nettoyage, ponçage et remplacement des pièces de bois abîmées des passerelles et limons de protection) puis à remettre en état le sentier piétonnier principalement avec des pierres issues du milieu naturel.

Une seconde partie a été consacrée au kiosque d'accueil à l'entrée du site : repasse de la couverture et des gouttières, nettoyage et traitement du bardage extérieur, sol nettoyé et recouvert d'une couche de peinture de protection, huisseries contrôlées, réglées et remplacées et comptoir accueil poncé et traité.

➤ **La Vallée des Légendes – Le Centre UCPA de Lascelles**

Les enfants en séjour avec l'UCPA à Lascelles ont pu découvrir les nouvelles roulottes en 2024. Ce renouvellement fait suite aux tranches précédentes avec la rénovation du village des tentes sur pilotis et la création du village de « pods ».

➤ **L'aire évènementielle de la Ponétie / Evènements**

L'aire évènementielle de la Ponétie, d'une surface de 6 hectares, a été mise à disposition pour des manifestations de février à octobre 2024.

Elle a accueilli un cirque en mars, mais également les évènements réguliers tels que la Fête Foraine en mai, les Chauffeurs du Cœur en juin, le Festival Eclat en août ou encore le Rallye du Cantal en septembre. Des évènements plus ponctuels viennent s'ajouter : le cross des sapeurs-pompiers en février et le passage du Tour de France en juillet.

Au total, l'aire a été réservée environ 96 jours (140 en 2023).

Les Goudots Gourmands se sont déroulés les 5, 6 et 7 juillet 2024. L'édition 2024 du concours de dégustation organisé par l'Office de Tourisme du Pays d'Aurillac a connu une baisse de fréquentation - en partie due à la pluie du samedi et seulement 5 produits en compétition contre 6 en 2023. 3 627 dégustations ont été comptabilisées contre 5 000 en 2023.

E. LES GRANDS EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS

1. Le Centre Aquatique

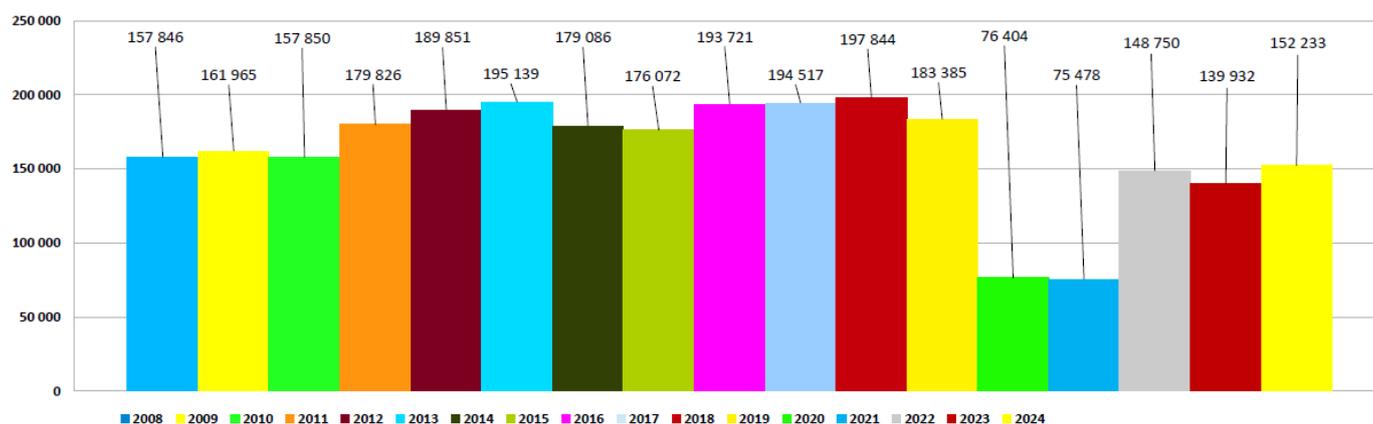
L'année 2024 confirme la tendance d'un accroissement de fréquentation semblable à celui que le Centre Aquatique a pu connaître avant la crise sanitaire. En 2024, la Collectivité a fait le choix de remettre les températures de l'équipement (bassins et air ambiant) aux consignes habituelles avant la demande d'abaissement du gouvernement, notamment pour respecter le plan de sobriété énergétique. Cette décision a certainement participé au maintien des bons résultats de fréquentation de l'année 2024.

Certaines animations ponctuelles ont pu reprendre, comme par exemple la Chasse à l'œuf à Pâques. A l'automne, l'animation « Aqualloween » puis la journée de Noël ont été renouvelées et ont permis aux plus jeunes de s'approprier l'espace balnéo.

Les animations permanentes du Centre Aquatique ont vu leur fréquentation progresser elles aussi par rapport à l'année 2023.

Evolution de la fréquentation annuelle du Centre Aquatique :

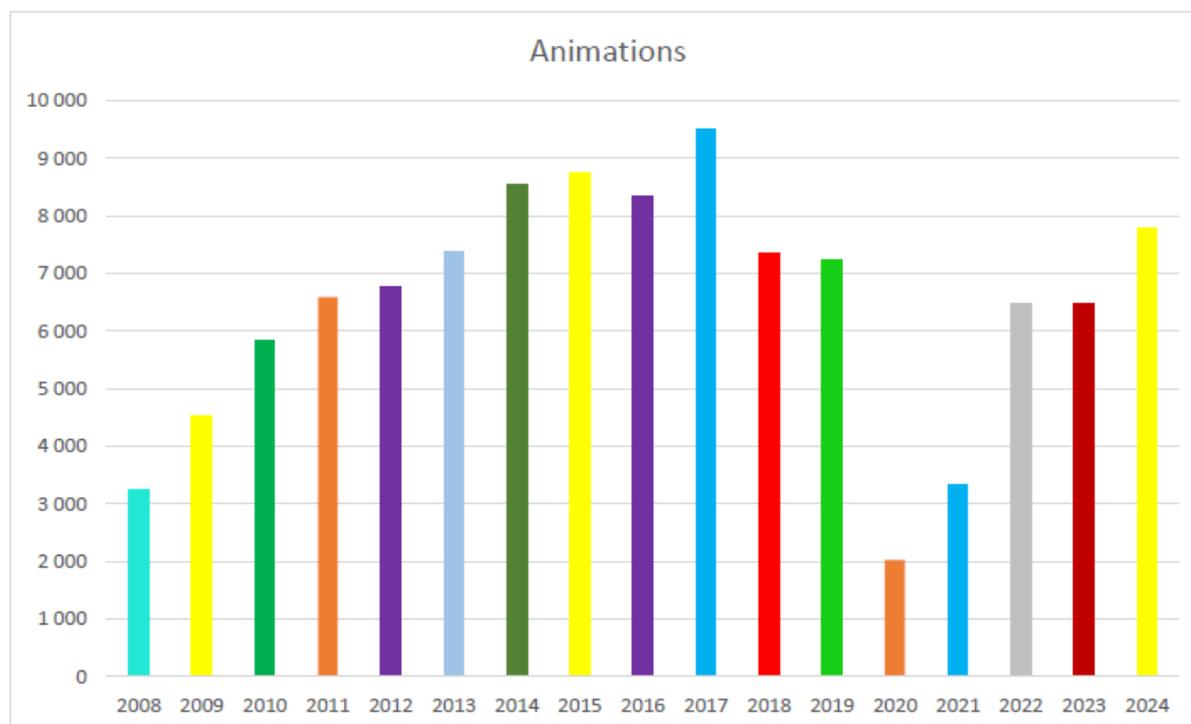
2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
157 846	161 965	157 850	179 826	189 851	195 139	179 086	176 072	193 721	194 517	197 844	183 385	76 404	75 478	148 750	139 932	152 233



Evolution de la fréquentation des animations :

MOIS	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
janvier	222	358	338	498	573	481	839	619	622	687	769	654	714	0	493	527	595
février	298	310	479	639	425	602	808	627	794	820	634	612	651	0	459	506	666
mars	318	250	656	680	791	736	745	922	705	974	887	783	268	0	564	684	736
avril	268	400	471	579	560	647	696	740	657	568	632	641	0	0	511	457	614
mai	248	414	527	617	567	555	754	614	869	420	599	557	0	0	598	449	630
juin	243	334	222	203	377	340	332	448	787	536	360	220	0	0	213	450	503
juillet	176	292	327	384	431	575	560	792	686	547	519	646	0	387	555	681	734
août	127	311	317	345	367	476	490	670	659	615	608	536	0	385	617	624	670
septembre	136	301	852	760	692	828	973	966	486	365	574	750	0	593	670	188	693
octobre	519	625	668	755	884	940	974	893	892	772	660	747	394	831	771	738	770
novembre	418	641	649	699	696	899	901	968	693	757	616	633	0	646	653	686	686
décembre	259	301	339	430	395	293	467	495	479	438	505	458	0	490	385	480	500
TOTAL	3 232	4 537	5 845	6 589	6 758	7 372	8 539	8 754	8 329	9 516	7 363	7 237	2 027	3 332	6 489	6 470	7 797
		40,37%	28,82%	12,73%	2,50%	8,30%	13,70%	2,52%	4,85%	14,25%	22,62%	-1,71%	-71,97%	64,38%	96,22%	-0,30%	20,51%

Recettes liées aux animations :



Fréquentation pour l'été 2024 :

Avec un total de **23 966** entrées, on enregistre une augmentation de 6 % de fréquentation par rapport à 2023. La moyenne observée pendant les années 2014 à 2019 est située autour des 30 000 entrées sur la période estivale.

Le mois de juillet observe une hausse de 19 % par rapport à 2023 et le mois d'août progresse lui aussi de 4,63 %.

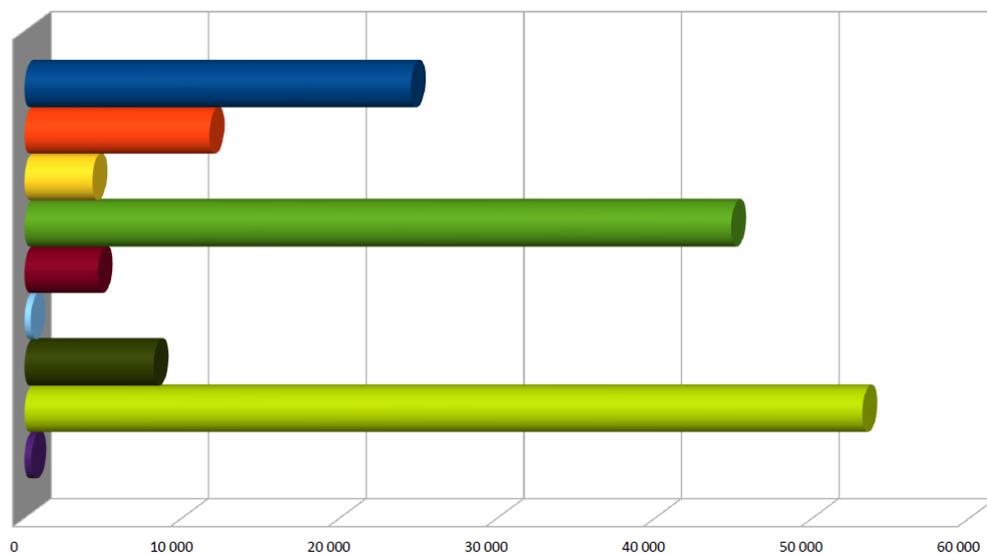
Les recettes s'élèvent à **118 688,70 €**, soit + 1,82 % par rapport à 2023.

Le Centre Aquatique en chiffres :

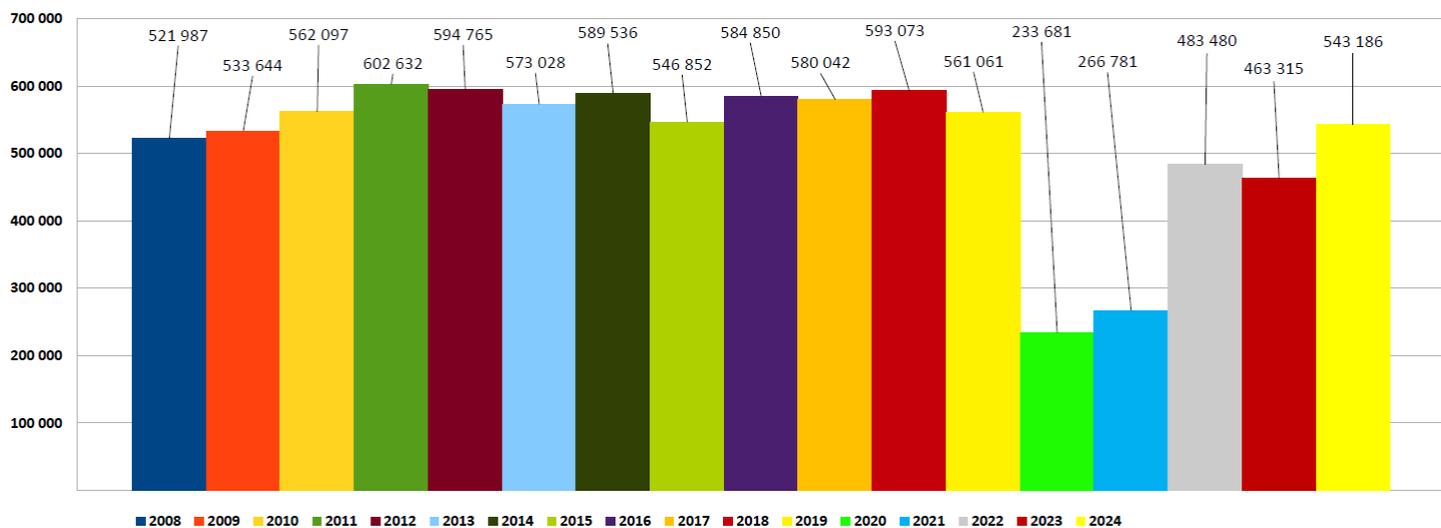
- **152 233** entrées tous publics confondus
- **25 146** entrées scolaires
- **753** animations dispensées (aquagym et jardin aquatique)
- **1 820** leçons de natation
- **348** jours ouverts d'ouverture
- **11 579** retraités sportifs
- **141** locations aquabike
- **1 715** ventes réalisées sur le site internet pour un total de **35 428 €** (soit 7,8% des ventes)

Fréquentation du public du Centre Aquatique sur l'année 2024 :

ENTREES UNITAIRES	24 497
BALNEO	11 737
ABONNEMENTS PISCINE	4 311
CARTES HORAIRES	44 824
ANIMATIONS	4 642
CADEAUX	406
CTES ENTREPRISES	8 194
CLUBS / ETS SCOL. / ASS.	53 173
DIVERS	449
TOTAL	152 233

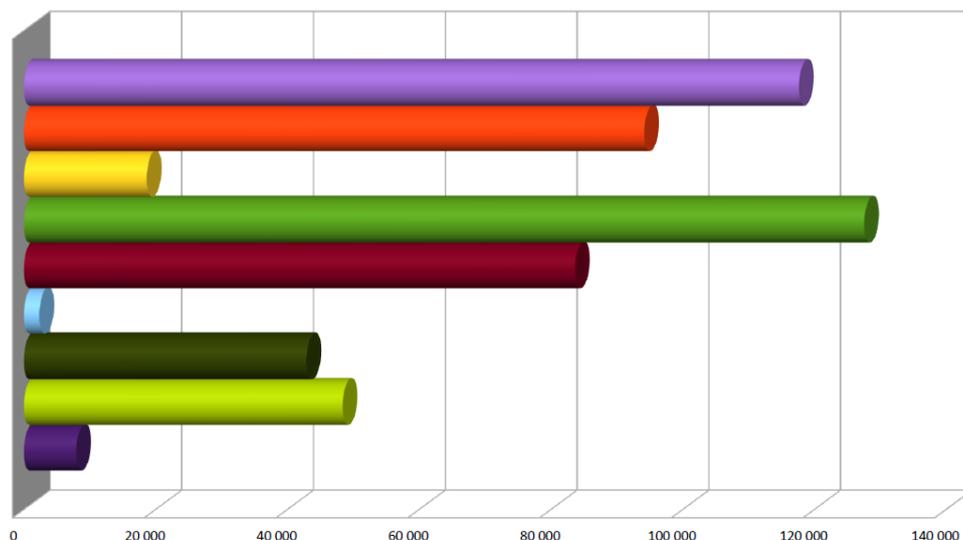


Recettes annuelles du Centre Aquatique :



Typologie des recettes du Centre Aquatique :

ENTREES UNITAIRES	117 645
BALNEO	94 145
ABONNEMENTS PISCINE	18 648
CARTES HORAIRE	127 562
ANIMATIONS	83 643
CADEAUX	2 343
CTES ENTREPRISES	42 881
CLUBS / ETS SCOL. / ASS.	48 373
DIVERS	7 948
TOTAL	543 186



Fréquentation des clubs :

22 921 entrées « nageurs » ont été enregistrées pour les six clubs qui fréquentent assidûment l'équipement : ASPTT, La Cantalienne, Club de Plongée, Triathlon, Natation Passion et CVAD.

Fréquentation totale :

- ASPTT : 12 549
- La Cantalienne : 11 199
- Club de Plongée : 907
- Triathlon : 570
- Natation Passion : 1 495

2. Le Stade d'Athlétisme Marie-José PÉREC

L'équipement, qui présente des aménagements de grande qualité, est classé au niveau régional par la Fédération Française d'Athlétisme.

Une quinzaine d'utilisateurs (clubs, associations, scolaires ...) bénéficient de la mise à disposition du Stade d'athlétisme de la Ponétie. Les trois associations d'athlétisme / trail représentent un peu plus de 400 licenciés à elles seules.

Au cours de l'année 2024, 20 manifestations sportives se sont déroulées sur cet équipement.

L'équipement a également accueilli des équipes de rugby et de football pour les différents tournois du 1^{er} et 8 mai pour délester les installations de la Ville d'Aurillac.

Le stade d'athlétisme Marie-José Pérec en quelques chiffres :

- **2 186** heures de mise à disposition sur l'année 2024 en utilisation journalière sans les manifestations ;
- **20** événements sportifs organisés ;
- Plus de **15** utilisateurs différents.

3. Le Boulodrome

Durant l'année 2024, les clubs adhérents du boulodrome ont organisé les jeudis, samedis et dimanches, 74 concours de pétanque en triplettes ou doublettes.

Dans la même période, la Lyonnaise a organisé 4 concours les week-ends.

S'agissant de la fréquentation, le boulodrome accueille tous les jours de 13h45 à 18h15 une centaine de joueurs de pétanque et lyonnaise confondus. A cela, s'ajoute une vingtaine de joueurs de cartes dans la salle annexe.

Le mercredi soir, de 18h à 20h et le vendredi de 14h à 16h, le boulodrome est utilisé par le club de Reilhac qui organise un entraînement pour le sport adapté avec environ 40 joueurs.

Le jeudi soir, c'est au tour de l'école de pétanque de mettre en œuvre l'entraînement organisé par la Pétanque Aurillacoise ainsi qu'un entraînement de Lyonnaise.

Sur 2024, un peu plus de 240 adhérents ont été enregistrés.

4. L'Épicentre

En 2024, Session Libre a poursuivi son engagement en faveur du développement des cultures urbaines. Ce document propose une synthèse des actions menées par l'association au cours de cette année, tout en esquissant les perspectives d'avenir. Ce bilan moral reflète les valeurs et ambitions qui guideront ses projets pour les années à venir.

L'éducation populaire reste au cœur des actions de Session Libre, constituant le socle fondamental de tous ses projets. En 2025, l'Association continuera à promouvoir la formation continue des bénévoles, à organiser des activités d'animation et des événements, ainsi qu'à accomplir les multiples tâches liées à la gestion d'un lieu comme l'Épicentre. Ces efforts visent à consolider un réseau solide d'usagers, de bénévoles et de partenaires fidèles.

La transmission des principes fondateurs de l'éducation populaire – accessibilité, inclusion, émancipation et participation active – restera le fil rouge des initiatives prévues en 2025. Ces valeurs continueront d'inspirer les actions et d'accompagner la dynamique collective de l'Association.

Répartition du temps de travail

Les missions des deux employés ont été :

- la gestion et l'administration : 700 heures ;
- la communication : 300 heures (*temps réduit en raison de l'arrêt de travail de trois mois d'Édouard Lassus et de son mi-temps thérapeutique à 80 %*) ;
- l'événementiel : 330 heures ;
- l'animation de cours : 540 heures ;

- l'accueil de l'Épicentre : 800 heures ;
- l'entretien de l'Épicentre : 60 heures (*temps réduit en raison de l'arrêt de travail de trois mois d'Édouard Lassus et de son mi-temps thérapeutique à 80 %*).

Session Libre compte deux employés, pour un temps de travail total de 2730 heures en 2024, impacté par l'absence temporaire et la reprise partielle d'Édouard Lassus, mais compensé en partie par le soutien bénévole des adhérents, notamment celui de Thomas Troupel concernant l'animation des cours de skateboard.

Répartition du Bénévolat

- gestion de l'Association : 60 heures (4 personnes x 15h) ;
- entretien Épicentre : 10 heures (1 personne) ;
- animation des cours de Skate : 125,5 heures (1 personne) ;
- sorties Riding School : 70 heures (1 personne) ;
- les événements : 600 heures (30 personnes x 20 heures).

Le total de cet investissement bénévole en 2024 est de 865,5 heures soit 10 084 € (SMIC au 1^{er} janvier 2024 : 11,65 €).

Les actions pédagogiques

La « Riding School »

En tant qu'école dédiée à la pratique des cultures urbaines, la Riding School anime l'Épicentre tout au long de l'année scolaire, offrant un cadre sécurisé et un enseignement spécialisé pour le skateboard et le BMX. Durant la saison 2023/2024, elle a accueilli :

- 49 pratiquants (31 pratiquants en BMX et 18 en skateboard) ;
- 7 cours de BMX et skateboard les mardis, mercredis, jeudis et vendredis ;
- des enfants âgés de 8 à 17 ans ;
- 25 séances d'octobre à fin mai pour chaque groupe ;
- un total de 175 séances, soit 187,50 heures de cours.

En 2024, Session Libre a poursuivi l'organisation des sorties dédiées aux pratiquants de la Riding School, une initiative lancée en 2022. Ces sorties ont permis aux pratiquants les plus expérimentés en BMX et skateboard de découvrir une série de skateparks emblématiques. Au cours de l'année, ils ont exploré successivement les installations de Bordeaux, Clermont-Ferrand, Mozac, Riom et Le Puy-en-Velay, soit :

- 35 participants en BMX et skateboard ;
- 5 skateparks découverts ;
- 6 sorties réalisées les samedis.

Les stages vacances

Pendant chaque période de vacances scolaires de la Zone A, Session Libre propose des stages de découverte et de perfectionnement au skateboard et au BMX, organisés du mardi au vendredi, en matinée et en après-midi. Ces stages offrent une double opportunité : initier de nouveaux participants à ces disciplines et perfectionner les compétences acquises par les élèves réguliers de la Riding School. Les chiffres :

- 88 enfants âgés de 8 à 17 ans accueillis lors des stages en 2024 ;
- 12 semaines de stages proposées en 2024 ;
- 72 heures de cours au total.

Les Temps d'Activités Périscolaires

En complément des activités de la Riding School, les salariés de Session Libre ont également contribué aux Temps d'Activités Périscolaires (TAP), permettant aux enfants des écoles primaires de s'initier aux pratiques du BMX. Les chiffres :

- 15 séances de TAP en BMX à Vic-sur-Cère et Arpajon-sur-Cère, soit 25 heures de TAP BMX ;
- 150 enfants ont découvert le BMX grâce aux TAP durant l'année 2024.

L'Ecole Municipale des Sports

En 2024, Session Libre est intervenue auprès de l'Ecole Municipale des Sports de la Mairie d'Aurillac dans le cadre de la convention qui lie Session Libre avec la municipalité. Différentes actions ont été menées en partenariat avec l'EMS en BMX lors de l'année 2024 :

- 4 initiations au BMX à l'Épicentre lors des vacances scolaires avec les jeunes de l'EMS, soit 8 heures d'initiations au BMX.

Les actions en 2024 :

Tout au long de l'année, Session Libre propose ses services en matière de transmission, d'éducation populaire et d'animation sur le territoire. Les salariés de l'association ont réalisé diverses animations à des publics de tous âges, offrant ainsi à chacun l'opportunité de s'initier ou de perfectionner ses compétences dans les pratiques du skateboard et du BMX.

En 2024 Session Libre a pu répondre aux sollicitations de 10 structures, ce qui représente :

- 45 journées et 162 heures d'interventions ;
- 1 salarié a participé à ces actions ainsi que plusieurs bénévoles ;
- 3 864 jeunes qui ont participé à travers ces interventions ;
- 60 % de ces actions se sont déroulées à l'Épicentre.

QUARTIERS D'ETE :

Quartiers d'été est un dispositif déployé dans le cadre d'appels à projets de la DDETSPP (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations) du Cantal, offrant aux associations la possibilité, en collaboration avec les résidents des quartiers prioritaires, de proposer des activités pendant la période estivale. En prolongement des actions menées dans le nouveau quartier Politique de la Ville (regroupant les cités de Marmiers, Tivoli, La Montade et Brouzac) et fort des succès rencontrés, l'Association a réalisé des initiations gratuites à la pratique du skateboard aux jeunes directement en pied d'immeubles des différentes zones du QPV, du mardi 8 au vendredi 11 août, chaque après-midi. Ces interventions avaient pour objectif de promouvoir la pratique du skateboard.

- 8 heures d'initiations réparties sur 4 après-midis ;
- un total de 12 participants âgés de 6 à 16 ans.

RARA WOULIB (SKATE) :

En partenariat avec ÉCLAT, Session Libre a accueilli en résidence du 17 au 24 février 2024 la compagnie RARA WOULIB pour leur prochaine création Youth is not a crime. Durant une semaine, la compagnie a investi l'Épicentre, allant à la rencontre des pratiquantes et pratiquants du skateboard.

Ces workshops menés par Chloé Bernard (ancienne skateuse professionnelle, artiste peintre et juge internationale de skateboard) et les membres de la compagnie Rara Woulib ont permis la présentation d'une sortie de résidence le samedi 24 février 2024 à l'Épicentre.

Ce projet a été une rencontre riche en partage d'expériences pour les membres et pratiquants de l'Association Session Libre et a également permis une émulation collective pour les jeunes pratiquantes de skateboard. La sortie de résidence a rencontré un franc succès avec plus d'une centaine de spectateurs dans le skatepark indoor.

Les événements 2024 :

MAD COW FESTIVAL :

Le MadCow Festival, c'est un événement mêlant nature, musique et adrénaline, se déroulant dans un cadre naturel entouré de montagnes, au bord du Lac des Cascades, dans la commune de Cheylade (15). La cinquième édition a attiré 3 500 festivaliers par jour. Suite à l'invitation des organisateurs du MadCow Festival, Session Libre a animé un événement axé sur le skateboard en installant une mini-rampe sur les berges du Lac, au cœur du festival. A été organisé, avec une dizaine de bénévoles, un concours de figures appelé "best tricks" sous la forme d'un "gift fort tricks" le samedi après-midi. Cette animation a rassemblé environ 200 spectateurs et une trentaine de riders composés de festivaliers et d'adhérents de Session Libre. Cette édition du MadCow était vraisemblablement la dernière, les organisateurs souhaitant faire une pause et se consacrer à d'autres projets.

MOZAC BIKE'S DAY :

La 10^{ème} édition de la Mozac Bikes Day qui s'est tenue le samedi 24 septembre a été l'occasion de proposer une sortie pour 9 riders BMX de la Riding School Session Libre.

BATTLE CREW :

Afin de clore la saison des sessions nocturnes de la plus belle des manières, a été proposé un événement inédit en soirée dans la partie street indoor de l'Épicentre avec la 1^{ère} édition du « Battle Crew », organisée le vendredi 22 mars 2024.

L'idée était de proposer un contest par équipes mixtes (Skate et BMX) et catégories – de 16 ans et + de 16 ans. Cet événement a rencontré bien plus de succès qu'espéré avec une trentaine de riders Skate et BMX inscrits ainsi qu'une centaine de spectateurs, le tout dans une ambiance chaleureuse et familiale.

Cette 1^{ère} édition du « BATTLE CREW » a rassemblé 34 participants :

- 6 riders en Skate - de 16 ans (dont 5 filles) ;
- 13 riders en BMX - de 16 ans ;
- 5 riders en Skate + de 16 ans ;
- 10 riders en BMX = de 16 ans.

WHEELS ON FIRE III :

Cet événement s'est déroulé sur le skatepark extérieur de l'Épicentre dans une ambiance très agréable et a été un véritable succès, attirant la présence de 500 spectateurs. En parallèle des compétitions de skateboard et de BMX, un rassemblement de véhicules anciens a eu lieu sur les parkings de l'Épicentre, attirant une cinquantaine de personnes supplémentaires venues admirer une vingtaine de véhicules de collection.

Les catégories « + de 17 ans » se sont partagé les 1 000 € de Prize Money mis en jeu, tandis que les autres catégories ont été récompensées par des lots des partenaires.

Le « Wheels On Fire III » a rassemblé 63 participants (contre 34 en 2023).

KING OF BOWL IV :

La quatrième édition du « King of Bowl » a été la cerise sur le gâteau pour clôturer l'année 2024 avec un événement qui grossit au fil des éditions pour ce contest Skate et BMX dans le bowl indoor de l'Epicentre en période hivernale. Les catégories « + de 17 ans » se sont partagé les 1 200 € de Prize Money mis en jeu, tandis que les autres catégories ont été récompensées par des lots offerts par les partenaires.

Cet événement a réuni environ 450 personnes dans une ambiance bouillante !

Le « King Of Bowl IV » a rassemblé 74 participants (contre 52 en 2023).

CHAMPIONNAT AURA SKATE :

Pour la deuxième année consécutive, Noé Duport et Guilhem Edon ont participé au Championnat Régional de Skateboard Street AURA. Le contest s'est déroulé le samedi 27 avril sur le skatepark du Puy-en-Velay (43). Noé a remporté le titre de Champion AURA Skate Street 2024 dans la catégorie – de 17 ans tandis que Guilhem s'est classé 5^{ème} en + de 17 ans. Ils ont ainsi été qualifiés pour le Championnat de France de Skate Street 2024.

CHAMPIONNAT DE FRANCE SKATE :

Du 7 au 9 juin, Noé Duport et Guilhem Edon ont participé au Championnat de France Skate Street à Plougastel et se sont respectivement classés 21^{ème} sur 57 pour Noé en – de 17 ans et 34^{ème} sur 50 pour Guilhem en + de 17 ans.

5. Le Stade Jean Alric

Le Stade Jean Alric, équipement classé en catégorie A pour le rugby et T2 pour le football, a fêté ses 10 ans de fonctionnement en 2024 après toutes les phases de rénovation qu'il a connues : construction de la nouvelle Tribune d'Honneur et billetterie livrées en 2014, réfection de la Tribune Marathon et aménagement du fond de stade (demi-terrain d'entraînement) en 2017 et remplacement complet du système d'éclairage sportif du terrain en LED en 2019.

En 2024, les installations ont accueilli toute la saison, en plus de l'équipe professionnelle de Rugby, l'académie de Rugby, plusieurs niveaux de l'Association de rugby (U8 à U18), de nombreuses sections de l'école de rugby, certaines sections de l'école de foot durant la période hivernale. Bien que non calibrées pour accueillir autant de personnes quotidiennement et hebdomadairement, les installations ont supporté cette fréquentation accrue face aux différents aléas climatiques hivernaux et estivaux de la saison 2024. Cette année, les installations ont également accueilli la Journée Olympique et Paralympique qui s'est déroulée le 18 juin afin de lancer les JO.

Les différents aménagements réalisés depuis 2021 ont permis aux usagers d'utiliser les installations dans les meilleures conditions :

- réfection complète de la salle de musculation (remplacement de l'intégralité du revêtement de sol, reprise des peintures des murs, application de bandes de revêtement plastique à mi-

hauteur des murs pour les protéger, reprise des goulottes électriques pour l'alimentation des appareils de musculation) ;

- aménagement de deux bureaux en rez-de-chaussée par l'installation de baies vitrées aux espaces d'accueil de l'atrium ;
- acquisition d'une machine de production de glaçons pour les besoins médicaux des joueurs ;
- acquisition d'une station météo pour permettre un suivi des données et anticiper la mise en place de la procédure hivernale (bâches + souffleurs thermiques si nécessaire).

Le Stade en chiffres :

- 39 476 spectateurs ;
- 15 matchs de l'équipe Pro ;
- 2 matchs amicaux ;
- 8 matchs de rugby amateur.

Fréquentation des matchs sur l'année civile 2024 :

DATE	MATCH	NOMBRE ENTREES PAYANTES	NOMBRE ABONNES VIP	NOMBRE ABONNES GD PUBLIC	NOMBRE INVITATIONS	AYANTS DROIT	TOTAL
12/01/24	SOYAUX ANGOULEME	235	524	731	348	12	1850
26/01/24	MONT-DE-MARSAN	525	574	775	644	12	2530
16/02/24	COLOMIERS	432	505	750	432	31	2150
01/03/24	NEVERS	415	805	580	642	17	2459
29/03/24	AIX-EN-PROVENCE	512	735	560	881	20	2708
19/04/24	BEZIERS	890	580	775	910	35	3190
07/05/24	MONTAUBAN	1490	686	875	982	39	4072
30/08/24	SOYAUX ANGOULEME	829	756	565	360	48	2558
13/09/24	GRENOBLE	461	540	731	479	10	2221
27/09/24	BEZIERS	392	563	765	775	55	2550
18/10/24	NICE	404	526	715	379	15	2039
01/11/24	OYONNAX	1480	667	775	1021	65	4008
15/11/24	NEVERS	720	664	765	730	15	2894
#N/A	VALENCE ROMANS	416	640	730	389	22	2197
20/12/24	DAX	352	630	765	280	23	2050
	TOTAL	9553	9395	10857	9252	419	39476

6. La base de VTT à Jussac

La base de VTT de Jussac est gérée depuis 2021 par l'Association Cyclo Jussacois Randonnée Pédestre Jussacoise (CJRPJ). Pour la saison 2024, l'Association compte 98 adhérents répartis comme suit :

- 50 marcheurs ;
- 48 cyclos.

Des sorties pédestres et cyclos sont organisées toute l'année, les samedis et dimanches. Pour la saison 2024, plus de 160 sorties ont été proposées aux membres du club entre cyclos (route ou VTT) et marcheurs sur le territoire du Cantal et des départements voisins.

L'Association a participé au Cantal Tour Sports avec la mise à disposition des VTT mécaniques de la base du Moulin sur un parcours technique adapté aux enfants.

La Jussacoise, organisée début juin, a connu un beau succès avec plus de 1 000 participants cyclos, vététistes, marcheurs et Trail, avec :

- 4 parcours VTT ;
- 3 parcours cyclos route ;
- 2 parcours pédestres ;
- 1 parcours rando santé ;
- 2 parcours trail.

La base VTT du Moulin pour cette saison a comptabilisé :

- 394 vélos loués ;
- 75 % à la demi-journée ;
- A souligner pour 2024, la location par l'UCPA de Lascelles de 13 vélos tous les lundis en juillet et août, mis à disposition à Héлитas par le CJRPJ.

Pour 2025, l'organisation de la Jussacoise est prévue le dimanche 1^{er} juin.

7. La Piste d'aéromodélisme

L'activité du Club d'Aéromodélisme sur 2024 s'est déroulée comme suit :

- 25/02/2024 : interclubs indoor à Saint-Flour ;
- 03/03/2024 : interclubs le 3 mars 2024 au Gymnase de Peyrolles ;
- 23/05/2024 : AG de la LAM à Lyon ;
- 04/05/2024 : inauguration de la piste de Leyritz ;
- 22 et 23/07/2024 : interclubs Saint-Flour ;
- 10 et 11/08/2024 : interclubs à Coltines sur l'Aérodrome ;
- 07/09/2024 : Journée des Associations à la Halle de Lescudilliers.

8. Le Prisme

Sur un plan culturel (concerts) :

La saison a débuté le 1^{er} mars avec le concert de Patrick BRUEL, suivi le 6 mars par l'Héritage GOLDMAN, le 9 mars par RENAUD et le 22 mars par Claudio CAPEO.

Au mois d'avril, le Prisme a accueilli I AM, et en fin d'année One Night of Queen le 17 octobre, Laurent GERRA le 5 novembre et le Cirque d'Ukraine le 18 décembre.

En 2024, trois spectacles étaient achetés : Claudio CAPEO, RENAUD et I AM.

Les autres spectacles étaient des locations directes aux tourneurs.

Trois dates ont dû être annulées : BOODER le 26 janvier, CALOGERO le 25 avril et le Soldat Rose le 7 décembre.

Sur un plan économique :

Comme chaque année, le Prisme a pu accueillir de belles manifestations : le 17 février le dîner-spectacle organisé par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers du Cantal et le Forum des Métiers et de la Formation de la CCI le 15 février, et le 4 octobre le Salon des Maires du Cantal.

Divers :

Ne générant pas de chiffre d'affaires mais impliquant la mobilisation des équipes de la SPL, ont été accueillis en extérieur (Place du 8 mai) :

- Aurillac Athlétisme les 26 et 27 avril ;
- le Tour de France du 10 au 12 juillet ;
- le Torpedo Club le 28 juillet ;
- Eclat du 12 au 18 août ;
- la Stabus les 3 et 4 septembre (sélection du bus d'or).

L'activité générée par le Prisme représente toujours une part importante du budget de la SPL. Les recettes ainsi que les dépenses demeurent à un niveau similaire à celui des deux dernières années, cela dans un contexte économique toujours incertain avec une inflation importante.

9. Le Centre de Congrès

Au 31 décembre 2024 pour les utilisations commerciales et associatives, le résultat de l'activité du Centre de Congrès est le suivant :

- 6,21 (contre 5,41 l'an dernier) « équivalents journées » tarifs commerciaux ;
- 33,35 (contre 34,62 l'an dernier) « équivalents journées » tarifs associatifs (*dont 25 utilisations réservées par la Ville d'Aurillac*) ;

Soit 39,56 « équivalents journées » (contre 40,03 l'an dernier), soit un chiffre en baisse de 1% par rapport à l'exercice 2023 (*sur un exercice normal, il y a entre 45 et 50 utilisations*). La baisse en 2023 par rapport à 2022 était de 13%.

Le calcul des « équivalents journées » ne traduit pas le nombre d'évènements se déroulant au Centre de Congrès. Il résulte du montant total du chiffre d'affaires réalisé divisé par les tarifs « journée » DSP du Centre de Congrès.

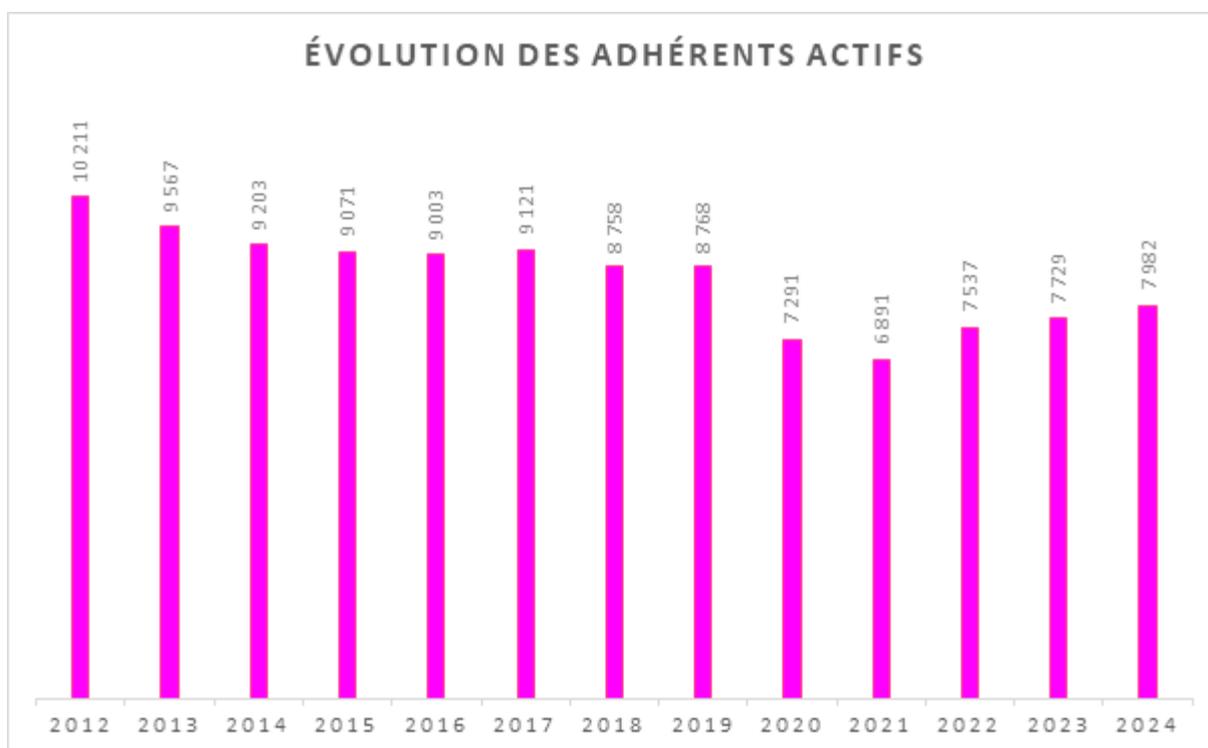
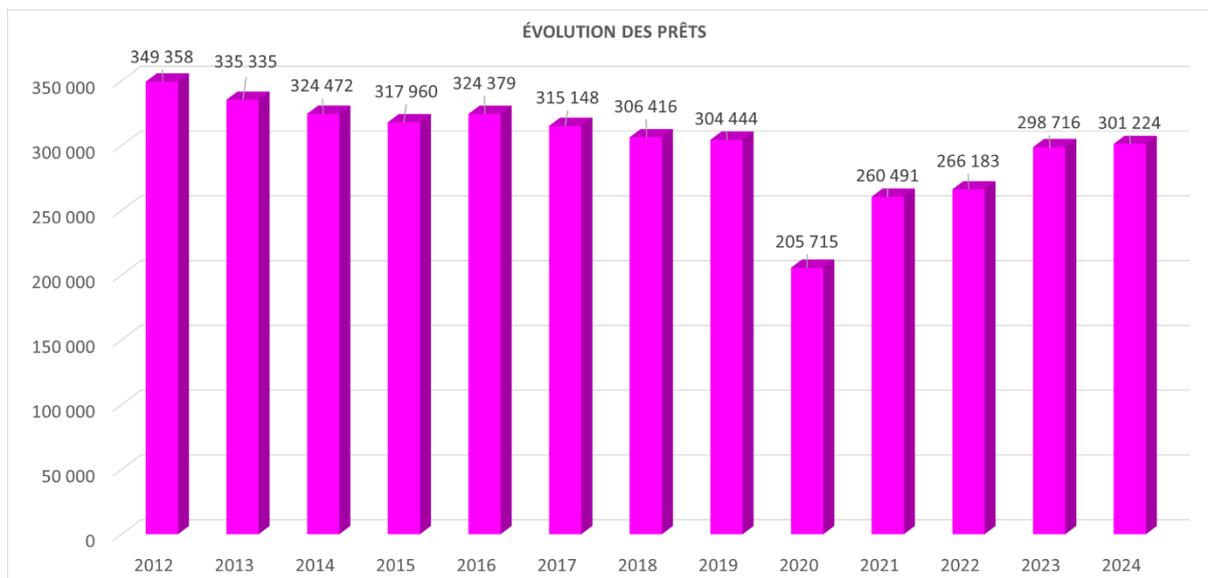
9. La Médiathèque

Chaque année, la Médiathèque du Bassin d'Aurillac propose à tous des collections actualisées et de nouveaux rendez-vous. Fonds physiques et ressources numériques, services et actions culturelles proposés, médiathécaires professionnels, partenaires nombreux et usagers actifs construisent ensemble ce lieu public de la culture, de l'information, de l'apprentissage et du loisir.

L'accès et la consultation sur place sont gratuits et ouverts à tous. L'emprunt est gratuit pour les habitants des 25 communes de la CABA ainsi que pour les moins de 18 ans, les lycéens, étudiants et toute personne en formation sur le territoire de la CABA.

Les chiffres clés de l'année 2024 :

- 300 jours d'ouverture,
- 7 982 adhérents actifs (+0.6%),
- 301 224 prêts (+ 0.83 %),
- 149 668 visiteurs (+3 %).



L'action culturelle en 2024, quelques exemples :

- dynamique soutenue de l'action culturelle et des partenariats (154 actions in-situ & 19 hors-les-murs) ;
- accueils et actions à destination de publics en situation de handicap (avec l'ADAPEI, l'ARCH, etc. Environ 30 rendez-vous, 223 participants) ;
- 10^{ème} Festival BD, édition anniversaire marquée par un engagement fort auprès des publics scolaires (1 300), du spectacle vivant et des expositions (3 500 visiteurs, 1 100 spectateurs ; 1 174 badges...) ;
- exposition BD aux Écuries : "Aaarg ! Un dernier pour la route" (2 500 visiteurs sur 4 semaines) ;

- conception et mise en œuvre, durant toute l'année, d'un projet artistique et culturel pluri partenarial, impliquant 10 structures médicales, médicosociales et du champ de la solidarité, piloté par la Médiathèque, et lauréat du dispositif "Culture et Santé en Auvergne Rhône-Alpes" (DRAC, ARS, Région) avec l'appui de la CAF du Cantal. Intitulé du projet : "Et si on se racontait des histoires ? Les Cabanes hurlantes" ;
- exposition "Les Mal aimés - Isabel Naudin" et programme de médiation culturelle sur la biodiversité et sur l'art de la peinture naturaliste ;
- participation aux Journées Jobs d'été, au Forum Départemental des Métiers, aux 10 h du numérique ;
- participation au mois du film documentaire : « Habitats, habiter » (280 participants pour 4 séances, données nettement supérieures à la moyenne nationale pour cette manifestation) ;
- participation aux premières journées nationales de valorisation des médiathèques et de la lecture publique : "Biblis en folie" (28 septembre) (298 participants) ;
- participation d'usagers à des prix littéraires : Lire pour agir (livres sur l'environnement), les Incorruptibles (jeunes lecteur.ice.s) ;
- permanence hebdomadaire d'un écrivain public et ateliers méthodologiques pour lycéens (45 séances) ;
- 1 soirée jeux mensuelle (entre 30 et 50 participants/soirée) ;
- Heure du conte, heure du conte des petits.



De nombreux partenariats locaux, parmi lesquels :

- l'ADAPEI, l'ADSEA 15, le Centre Hospitalier Henri Mondor, la MECS Chanteclair, le Secours Populaire du Cantal, la CAF du Cantal, l'EHPAD d'Ytrac, l'EHPAD de la Louvière (Projet "Culture et Santé") ;
- les établissements scolaires, les centres sociaux du territoire ;
- le Théâtre d'Aurillac : dispositif annuel « de vives voix », cycle de concert et de médiation culturelle "Impulsions musicales" ;
- le Conseil départemental 15 : Festival Hibernarock, "Jours de danse(s)", Salon du Livre jeunesse, livre de naissance, ... ;
- le Festival Éclat : accueil de deux spectacles ;
- le Salon Entre les Mondes : exposition et trois tables rondes ;
- la Ville d'Aurillac et l'Université Clermont Auvergne (UCA) : participation à la Fête de la Science « Océans de savoirs » ;
- l'IEO Cantal : participation au 43^{ème} Festival Rapatonadas ; conférence "Pokémons en occitan" ;
- la CAF/CIDFF : participation au Salon « Planète Parents » / dispositif VaCaf ;
- l'IFSI / le Lycée Saint-Géraud : exposition Cath'art-sis ;
- les librairies locales : prix des incorruptibles, festival BD.

Coordination du maillage culturel territorial :

- dispositif **Impulsions Musicales** en partenariat avec le Théâtre d'Aurillac et l'Association Musica Formosa ;
- dispositif **Impulsions Street Art** en partenariat avec l'Association 10^{ème} Art.

Les actions réalisées :

- renouvellement des marchés publics d'acquisition des livres imprimés ;
- rédaction et validation du Projet Culturel Scientifique Éducatif & Social (2025-2029) ;
- montage des dossiers de subvention DRAC (travaux et mobilier ; festival BD).

Les actions en cours :

- réaménagement/réorganisation de l'espace Enfance-Ludothèque : déroulement du chantier (électricité, moquette, acoustique...), choix du nouveau mobilier et mise en place d'un fonctionnement provisoire dans un local proche de la Médiathèque durant la période de travaux (fin 2024-début 2025) ;
- rédaction du renouvellement de la labellisation Info-jeunes (2025 – 2031) ;
- études et dossiers de subvention en vue de la création et de la mise à disposition d'un nouveau fonds : instruments de musique à emprunter.

Les chantiers à venir en 2025 :

- 11^{ème} édition du Festival BD du Bassin d'Aurillac ;
- renouvellement de la labellisation Info-Jeunes ;
- réalisation des travaux et réouverture de l'espace Enfance-Ludothèque ;
- rédaction du Plan de Sauvegarde des Biens Culturels (PSBC) ;
- mise à disposition du nouveau fonds : instruments de musique ;
- adaptation du règlement intérieur (quotas de prêts, instruments de musique...).

10. Le Parapluie

Lieu de fabrique artistique, le Parapluie accueille des compagnies de théâtre de rue en résidence afin qu'elles approfondissent leur travail de recherche et de création de spectacles. Dédié et pensé pour les spécificités des processus de création propres aux arts en espace public, le Parapluie offre aux équipes artistiques un outil unique et complet pour imaginer, écrire, répéter et construire.

La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac a été l'initiatrice de ce centre de création artistique qui a pour but d'assurer la permanence sur le territoire de la création autour des arts de la rue et de conforter la place du Bassin d'Aurillac dans les pratiques artistiques contemporaines. Il a contribué à la labélisation de l'Association ÉCLAT en 2006 comme l'un des treize Centres Nationaux des Arts de la Rue et de l'Espace Public (CNAREP).

Il soutient également le développement du Festival International de Théâtre de Rue, premier festival du genre créé à Aurillac en 1986, et dont la renommée est depuis de nombreuses années, internationale.

En 2024, le Parapluie a fêté ses 20 ans lors de deux soirées artistiques et festives, les 13 et 14 décembre, au rythme des compagnies Le doux supplice et Carabosse.

Les projets développés au Parapluie en 2024 :

- **Le soutien à la création** par l'accueil de compagnies au Parapluie pour leur permettre de travailler leur nouvelle création. En complément des frais d'approches et logistiques, chaque accueil en résidence est assorti d'un apport financier pour permettre le travail de création, de répétition et / ou de construction directement lié au projet soutenu. ÉCLAT accompagne également des temps de recherche, d'écriture ou de laboratoire, détachés d'un objectif de production, pour favoriser l'approfondissement des démarches artistiques et leur évolution, et contribuer à la consolidation et aux mutations des écritures contemporaines.
 - 13 accueils en résidence en 2024, dont 11 pour un projet de création et 2 pour un temps de recherche ;
 - 80 jours de résidence ;
 - 116 personnes accueillies : artistes, personnel technique et administratif.

- **Le développement de la sensibilisation aux arts de la rue** et l'invention de modalités participatives de rencontres avec les publics, notamment par l'organisation de sorties de résidence. Chaque équipe artistique a la possibilité de proposer un temps de présentation et/ou d'échanges sur le travail en cours, à la fin de la résidence au Parapluie.
 - 5 sorties de résidence en 2024 ;
 - 607 personnes accueillies lors de ces sorties de résidence.

La sensibilisation aux arts de la rue s'incarne également dans l'implication d'habitant(e)s dans les processus de création.

- 2 créations accueillies en résidence en 2024 ont fait appel à des participant(e)s ;
- 40 personnes ont participé aux sorties de résidence publiques aux côtés des artistes.

Enfin, depuis 10 ans, une collaboration avec le Lycée Saint-Géraud touche une quarantaine d'étudiants qui contribuent à l'écriture du Pépin, journal qui traite de l'actualité des résidences au Parapluie. Ils rencontrent les équipes artistiques et donnent ensuite leur propre traduction graphique du projet en cours de réalisation.

Cette collaboration permet également de mieux faire connaître les activités d'ÉCLAT à l'année sur le territoire.

- 2 numéros sont parus en 2024 et ont été imprimés et distribués (environ 1 000 exemplaires par numéro) ;
- 37 élèves concernés.

- **Le soutien à la formation professionnelle** spécifique du spectacle vivant par l'accueil de modules proposés par des organismes certifiés à destination des technicien(ne)s du spectacle du territoire, ainsi qu'à l'occasion d'un partenariat avec La Manufacture pour sa manifestation « La Manufacture danse au Parapluie » (3 jours en mai).
 - 21 jours de mise à disposition gracieuse.

11. Le Chaudron

Géré par l'Association « Love Mi Tendeur », le Chaudron est dédié à la pratique des musiques actuelles amplifiées.

Le bâtiment, d'une surface totale de 190 m², est composé d'un studio d'enregistrement (50 m²) relié à une régie (6 m²), d'un studio de répétition de 30 m², d'un espace détente de 21 m², de sanitaires, d'un bureau/salle de réunion de 25 m² ainsi que d'un local de stockage de 22 m².

Depuis octobre 2023, la gestion des studios est assurée par un seul salarié, soutenu par quelques membres bénévoles du bureau.

En 2024, Le Chaudron a vu sa fréquentation augmenter grâce à de nouvelles actions et une nouvelle dynamique. Les musiciens du département ont pu se rencontrer lors des portes ouvertes, Music Dating jam session en partenariat avec la Cour Des Miracles ou des soirées dédiées. Et les studios affichent une occupation de plus en plus importante.

Le Chaudron et l'Association Love Mi Tendeur fonctionnent toujours en partenariat avec divers projets et structures du Département, pour la mise en œuvre d'événements de médiation et d'ouverture culturelle :

- la Ville d'Aurillac ;
- l'ADAPEI ;
- Assaut Sismique ;
- Melting Pop Festival ;
- Hibernarock ;
- le Secours Populaire ;
- la Médiathèque du Bassin d'Aurillac ;
- l'Association Cantal blues ;
- la Communauté de Communes du Pays de Gentiane ;
- la Commune de Naucelles ;
- le Comité des Fêtes de Laroquebrou ;
- l'Ostal del Telh ;
- la Maison d'arrêt d'Aurillac ;
- les Centres sociaux ;
- le Bar La Cour Des Miracles.

F. LA COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE

Afin de renforcer la cohésion sociale et territoriale sur l'Agglomération aurillacoise, l'EPCI met en œuvre deux politiques réglementaires que sont :

- la Politique de la Ville, via le Contrat de Ville 2024/2030 du Bassin d'Aurillac et le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) ;
- la Prévention de la Délinquance, via le Conseil Communautaire de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CCSPD).

1. La Politique de la Ville : le Contrat de Ville 2024/2030 du Bassin d'Aurillac et le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)

La Politique de la Ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers dits « défavorisés » (quartiers Politique de la Ville / QPV). L'objectif principal

est d'assurer l'égalité entre les territoires, en proposant des interventions / actions concourant à l'amélioration des conditions de vie des habitants du QPV.

Compétence obligatoire des communautés d'agglomération, la Politique de la Ville a été mise en œuvre localement dans le cadre de contrats passés entre l'Etat et la CABA : le Contrat de Ville 2000/2006, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007/2014 (CUCS) et le Contrat de Ville 2015/2023.

La précédente génération de contrat étant arrivée à échéance au 31 décembre 2023, le Gouvernement a décidé de mettre en place un nouveau cadre contractuel de la Politique de la Ville pour une durée de 6 ans (2024-2030) : le Contrat de Ville dit « Engagement Quartiers 2030 ».

La définition des futurs Contrats de Ville a été lancée en juin 2023 sur le fondement d'une géographie actualisée et l'identification de priorités / réponses concrètes qui s'appuient sur les besoins et attentes des habitants.

Concernant la géographie, le processus de révision du périmètre du QPV Aurillacois repose sur des éléments de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) faisant apparaître les concentrations de pauvreté et sur une concertation entre l'Etat (Préfet du Cantal) et les représentants des collectivités concernées (la CABA et la Commune d'Aurillac).

Ainsi, la Politique de la Ville sur le territoire de l'Agglomération du Bassin d'Aurillac se traduit par un seul quartier prioritaire : Aurillac Sud.

➤ **Le quartier prioritaire « Aurillac Sud »**

Le seul quartier prioritaire de la Politique de la Ville (QPV), situé sur la Commune Centre d'Aurillac, est situé à l'extrémité Sud de la Ville. Il comprend le QPV historique « Marmiers », l'îlot 53/55 rue de Marmiesse et deux autres secteurs adjacents : La Montade/Tivoli et Brouzac.

En 2015, ce quartier comptait 2 281 habitants (source INSEE 2021 / soit 8% de la population communale) et cinq résidences HLM (787 logements) / cf. cartographie ci-dessous.



➤ Les principales orientations du Contrat de Ville d'Aurillac

Les orientations du Contrat de Ville se déclinent autour de 4 thématiques majeures :

- l'inclusion/insertion professionnelle devant permettre aux habitants actifs de ce quartier d'accéder plus facilement à l'emploi, notamment par des accompagnements intensifs, un travail sur la levée des freins et une mobilisation croisée de tous les acteurs (acteurs de l'emploi/insertion, acteurs économiques, acteurs de proximité du quartier...) ;
- la lutte contre toutes les formes de précarité, particulièrement ciblée sur les publics fragiles/spécifiques du quartier, par un repérage social fin des ménages vulnérables et isolés, une prise en charge inter-partenaire des situations repérées, un travail spécifique sur certaines problématiques remontées (maîtrise de la langue, accès aux

droits, inclusion numérique, précarité financière, alimentation durable, santé, accès aux loisirs/sport/culture, mobilité, lutte contre les discriminations...);

- la réussite éducative pour tous les enfants/jeunes du quartier axée sur la structuration d'un nouvel espace de coopération de tous les acteurs au profit des enfants, des jeunes et des familles (projet de Cité Educative), le développement d'un projet « enfance-jeunesse » structurant entre acteurs, une plus grande implication des parents, et enfin un travail spécifique en direction des monoparents ;
- l'amélioration de l'habitat, du cadre de vie et de la qualité de vie au quotidien des habitants, par une gestion continue et participative des espaces du quartier, par une amélioration des conditions d'habiter, et par une plus grande diversité sociale des habitants en garantissant une certaine tranquillité de vie, tout en démultipliant les espaces et projets de lien social et de rencontre entre les différentes générations et les anciens/nouveaux habitants...

La pierre angulaire de ce contrat repose sur une gouvernance et une animation renforcées, à savoir :

- un pilotage du Contrat de Ville assuré conjointement et collégialement par les 3 copilotes : CABA, Etat et Ville d'Aurillac ;
- des espaces de dialogue et de co-construction via quatre instances thématiques (Emploi/Insertion ; Réussite éducative ; Précarité/Vulnérabilité ; Cadre de vie/Habitat) et deux instances territoriales (QPV Aurillac Sud et Centre-ancien).

Un autre élément de réussite est l'implication de 15 institutions (Etat, Communauté d'Agglomération, Ville d'Aurillac, Département du Cantal, Centre Communal d'Action Sociale d'Aurillac, Caisse d'Allocations Familiales, Bailleur social / Cantal Habitat, France Travail, Mission Locale, Education Nationale, Banque des Territoires / Caisse des Dépôts et Consignations, Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, CCI et CMA du Cantal, AGESI / Cap Emploi - Cap Social) qui ont précisé, pour les six prochaines années, leurs engagements pour ce nouveau Contrat de Ville.

Le montant des crédits prévisionnels annuels qui seront alloués par la CABA est de 90 K€.

➤ **Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)**

Au vu des dysfonctionnements et inégalités identifiés sur le quartier prioritaire de Marmiers, l'Etat a décidé, en 2015, que ce site bénéficierait de moyens spécifiques dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), au titre des quartiers d'intérêt régional.

C'est dans ce cadre qu'a été défini le Projet de Renouvellement Urbain (PRU) baptisé « Ré-inventons Marmiers », qui se traduit par le déploiement d'actions destinées à améliorer l'habitat et le cadre de vie, promouvoir la mixité sociale, désenclaver le quartier et stimuler le développement économique. Pour cela, diverses opérations de démolition-reconstruction, de réhabilitation et d'aménagements sont engagées et vont se succéder.

Ce projet s'articule autour de trois axes majeurs :

- l'habitat : pour renforcer l'attractivité et la mixité sociale sur le quartier, les porteurs du projet souhaitent améliorer et diversifier l'offre de logement. Ainsi, plus de 200 logements ont ou vont être démolis et une centaine d'autres reconstruits. Le parti

architectural des nouvelles constructions s'inspire des maisons du quartier et doit permettre de répondre aux attentes actuelles en termes de logement ;

- les équipements : plusieurs opérations majeures vont permettre de renforcer l'offre de services et l'ouverture du quartier sur la ville ;
- les aménagements : avec l'ambition de créer un cadre de vie «ville à la campagne», de nombreux aménagements paysagers et de voirie vont être réalisés. L'action principale réside dans la création d'une « coulée verte » qui traversera le quartier dans sa longueur.

Le projet de renouvellement urbain « Ré-inventons Marmiers » est copiloté par la CABA et l'Etat, avec des opérations portées par la Ville d'Aurillac et Cantal Habitat, et avec les soutiens financiers de l'ANRU, Action Logement, la Région et la Banque des Territoires.

Il va mobiliser au total plus de 39 M€ HT d'investissements et co-financements prévisionnels.

[Les opérations réalisées ou en cours au 30 novembre 2024](#)

Déconstruction de la résidence HLM Clémenceau :

La résidence Clémenceau (119 logements) a été démolie au 1^{er} semestre 2024.



Construction de 13 pavillons :

Entre fin 2024 et 2025, 13 maisons individuelles seront construites sur la parcelle de la résidence de Clémenceau (soit 9 pavillons pour l'accès et 4 lots libres par un constructeur privé).



Construction de 4 LLS à proximité de la résidence de Canteloube :

4 logements locatifs sociaux seront bâtis sur le parc J-Sport.



Déconstruction du Foyer des Jeunes Travailleurs (FJT) :

Depuis le déménagement, fin 2023, d'Habitat Jeunes, le site est sécurisé (fermeture physique spécifique, site sous surveillance...).

Les travaux ont débuté en septembre 2024 avec une fin prévue pour décembre 2024.



Aménagement d'une coulée verte et d'une voie douce sur le foncier libéré de la résidence Clémenceau « Les allées de Clémenceau » :

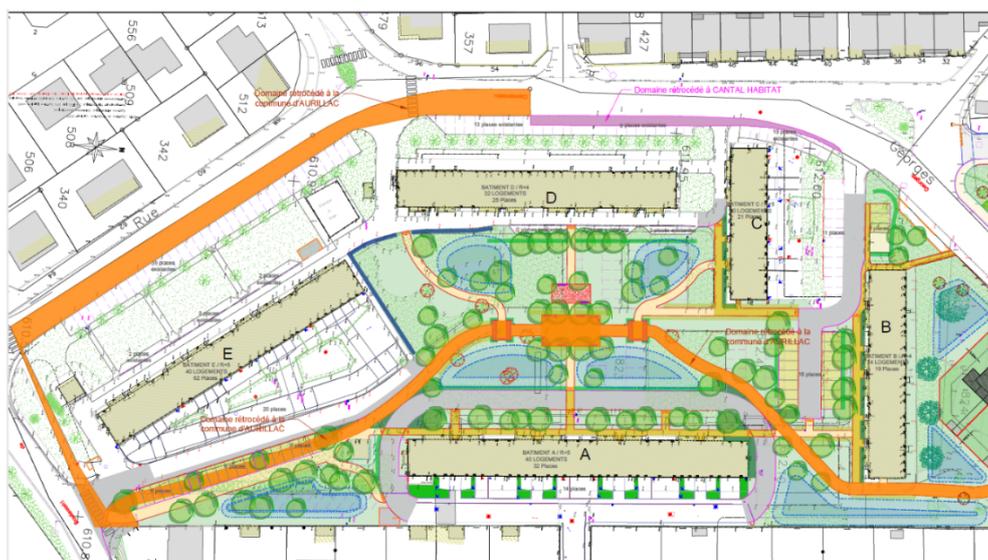
La démolition de la résidence Clémenceau, terminée au 1^{er} semestre 2024, laissera place à la construction de 13 pavillons, avec en leur sein une coulée verte, en cours d'aménagement.



Aménagement d'une coulée verte et d'une voie douce au cœur de la résidence Canteloube :

Le point majeur du PRU de Marmiers est la réalisation d'une « Coulée verte » qui reliera le parc Jara (derrière l'équipement municipal « Vivacité ») au boulevard de Canteloube en passant au cœur de la résidence HLM Canteloube (cf. plan de masse ci-dessous).

Le début des travaux est prévu pour fin 2024.



L'ensemble des crédits mobilisés pour ce programme est de 39 301 K€ HT qui se répartissent de la manière suivante :

Financeurs	Aides consenties/subventions
Agence Nationale de Renouvellement Urbain	7 247 K€
Ville d'Aurillac	6 243 K€
Cantal Habitat	17 331 K€
Région Auvergne-Rhône-Alpes	4 460 K€
CABA	2 548 K€
Etat / Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)	243 K€
Département du Cantal	150 K€
Fonds européen de développement régional (F.E.D.E.R)	732 K€
Autre (valorisation du foncier)	347 K€
TOTAL	39 301 K€

2. Le Conseil Communautaire de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

En application du décret n° 2002-999 du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Intérieure et des Libertés Locales du 17 juillet 2002, la CABA a mis en place un Conseil Communautaire de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CCSPD) à l'échelle de l'Agglomération, dont l'installation officielle s'est faite lors de l'Assemblée Plénière du 18 juin 2003.

➤ Le fonctionnement du dispositif

Le CCSPD est :

- une instance de concertation sur les priorités de lutte contre l'insécurité autour desquelles doivent se mobiliser les institutions et les organismes publics et privés ;
- un outil partenarial conçu et développé dans le respect des attributions de chacun, permettant de fédérer les moyens et les compétences, de coordonner les initiatives et de veiller à la complémentarité des efforts engagés.

Le CCSPD se réunit en Assemblée Plénière au moins une fois par an, pour :

- faire le point sur l'évolution de la délinquance sur le territoire de l'Agglomération : en zone Police (Aurillac / Arpajon-sur-Cère) et en zone Gendarmerie (les autres communes) ;
- évoquer les actions financées dans le cadre du CCSPD ;
- préparer la programmation de l'année N+1 en réactualisant et/ou en affinant les orientations au vu de l'évolution de la délinquance et des problématiques locales.

➤ Deux programmations d'actions ont été définies en 2024

Les projets soutenus par l'EPCI devaient répondre aux quatre orientations suivantes :

- développer les actions en direction des jeunes (exposés ou non à la délinquance) afin notamment de prévenir les risques liés à la consommation excessive d'alcool et autres produits ;
- garantir la tranquillité publique ;
- renforcer la protection des victimes, notamment de violences intra-familiales ;
- développer les actions/projets de médiation lors de la période du Festival de rue d'Aurillac.

Dans ce cadre, 5 projets ont été définis :

Trois actions en direction des jeunes :

- le Collège de la Jordanne à Aurillac poursuivra la mise en œuvre du « Dispositif Relais 15 » en organisant des ateliers de socialisation et d'intégration (théâtre forum, art thérapie...) ainsi que des projets collectifs solidaires et culturels (construction d'une malle de « compétences psycho-sociales », création d'un site internet, ciné-débats, découverte des lieux de création et de diffusion artistique...)
- l'Association ACCENT Jeunes reconduira les temps d'information et de sensibilisation à la citoyenneté, à la laïcité et aux valeurs de la République ;
- l'Association ACCENT Jeunes proposera différentes actions permettant de développer, auprès des jeunes et leur famille, le lien social et le bien-vivre ensemble (activités de loisirs, culturelles et de découverte, séjours, chantiers éducatifs, petites missions d'emplois saisonniers locaux...).

Deux projets pour lutter contre les violences intra-familiales :

- le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles du Cantal (CIDFF 15) reconduira le projet « Résilience » en direction des femmes victimes de violences. Ce dispositif permet de travailler sur la reconstruction à partir de plusieurs outils individuels (thérapies alternatives...) et collectifs (groupes de parole, ateliers mensuels de self défense et de reprise de confiance en soi...)
- l'APAJ 15 pour le poste d'Intervenant Social en Commissariat (ISC).

Un dans le cadre du festival de théâtre de rue « Eclat 2024 » :

- La Commune d'Aurillac pour la mise en place de l'action « Prévention et médiation en milieu festif ».

Le montant total des subventions allouées dans le cadre des programmations 2024 du CCSPD est de 41 000 €.

3. Les associations soutenues par la CABA dans le cadre de la Politique de la Ville :

En 2024, la CABA a apporté également une aide financière de 212 K€ à deux associations locales qui interviennent dans le domaine de l'éducation, de la prévention et de l'insertion des jeunes :

- Association Accent Jeunes (48 K€) ;
- Mission Locale du Bassin d'Aurillac (164 K).

V – LE CADRE DE VIE

A. LES TRANSPORTS

L'Agglomération d'Aurillac est en charge, au titre de ses compétences obligatoires en matière d'aménagement de l'espace, de « l'organisation de la mobilité au sens du Titre III du Livre II de la première partie du Code des Transports, sous réserve de l'article L.3421-2 du même code ».

Dans ce cadre, elle assure la gestion du réseau de transport public de voyageurs sur son territoire (réseaux urbain et périurbain, circuits scolaires, Transport pour les Personnes à Mobilité Réduite), ainsi que la mise en œuvre d'autres services liés à la mobilité (location de vélos, navette gratuite reliant le parking-relais au centre-ville, ...).

L'exploitation de l'ensemble de l'offre de mobilité de la CABA est confiée à la SA-SPL STABUS, via un contrat d'Obligations de Service Public (OSP), renouvelé au 1^{er} janvier 2019 pour une durée de six ans (délibération n°DEL_2018_195 du 17 décembre 2018) et prolongé d'un an par avenant (jusqu'au 31 décembre 2025).

➤ Les faits marquants de l'année 2024 :

L'année 2024 a permis d'assurer une fois encore une offre complète et la mise en œuvre de plusieurs projets structurants pour l'avenir.

- Evolution du Règlement Voyageurs : le Règlement Voyageurs a été modifié pour la dernière fois au 1^{er} janvier 2022 en lien avec la mise en place de la billettique dématérialisée.
- Évolutions de l'offre de transport :
 - Le réseau des lignes régulières, urbaines et périurbaines, n'a connu aucune évolution significative en 2024.
 - Pour l'été 2024, les deux lignes estivales, mises en place depuis 2021, ont été renouvelées pour desservir la Vallée de la Jordanne jusqu'à Mandailles et la plage du Puech des Ouilhes sur la Commune de Lacapelle-Viescamp. A Mandailles, la navette estivale est associée aux Lignes du Volcan desservant le Puy Mary et tout le secteur des Monts du Cantal sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte du Puy Mary et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.
 - Circuits scolaires : comme cela est le cas depuis plusieurs années, il n'y a pas eu de circuit scolaire organisé sur les Communes d'Ayrens, Saint-Paul-des-Landes et de Naucelles pour l'année scolaire 2024/2025.
- Évolutions de la gamme tarifaire :
 - Une tarification inchangée, au 1^{er} septembre 2024, pour les titres de transport en commun (délibération n° DEL_2023_033 du 12 avril 2023 toujours en vigueur).
 - Une tarification inchangée, au 1^{er} septembre 2024, pour la location des vélos (délibération n° DEL_2019_034 du 1^{er} avril 2019 toujours en vigueur).

- Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique : par la délibération n° DEL_2017_064 en date du 3 avril 2017, le Conseil Communautaire de la CABA a adopté son règlement d'intervention pour l'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique. Cette aide, à destination des personnes physiques majeures résidant sur le territoire de l'Agglomération, est conditionnée essentiellement par la location préalable d'un vélo électrique auprès de STABUS, pour une durée d'au moins 3 mois consécutifs.

Son montant est de 25 % du coût TTC d'achat du vélo, plafonné à 300 € (une seule aide par foyer fiscal par période de 5 ans). Au cours de l'année 2024, 9 dossiers au total ont été instruits ; 6 ont donné lieu à versement d'une subvention. Cette action, mise en place initialement pour les années 2017 et 2018, a été de nouveau prolongée dans les mêmes conditions par délibération n° DEL_2024_157 le 19 décembre 2024 jusqu'au 31 décembre 2026.

- TPMR : l'exploitation du Transport pour les Personnes à Mobilité Réduite (TPMR) est assurée par plusieurs moyens : internes à la Stabus, avec 2 chauffeurs et 2 véhicules dédiés, et en sous-traitance, notamment auprès de la STAC pour la desserte des foyers et établissements ou services d'aide par le travail (ESAT). La sous-traitance à la Société Eurotaxi a été arrêtée du fait d'une défaillance de services à la fin du contrat au mois de septembre 2023. Depuis, les bénéficiaires sont pris en charge par les moyens restants mais une réflexion plus globale sur l'organisation de ce service est portée par l'Agglomération depuis 2024 et devrait permettre de proposer des pistes de solutions au cours de l'année 2025. En parallèle, depuis le 30 octobre 2017, un partenariat avec le CCAS d'Aurillac pour la desserte du Clos des Alouettes, établissement médico-social accueillant des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou assimilée, s'est établi avec la CABA et STABUS, qui assure ce service en propre.
- Matériel et véhicules : en 2022, une partie de la flotte de bus avait été renouvelée avec la commande au printemps de 2 bus hybrides légers de la marque Iveco. Par ailleurs, 10 vélos à assistance électrique avaient été commandés en 2022, plus polyvalents (type VTC), afin de répondre à une catégorie d'usagers venant de secteurs plus éloignés d'Aurillac et empruntant des voies mixtes. Ils ont été réceptionnés en 2023. En 2023, 2 nouveaux autobus hybrides, l'un de la marque Iveco, l'autre de la marque Mercedes, ont été commandés, de même qu'une navette thermique, un véhicule léger (Peugeot 308) et un véhicule TPMR. En 2024, un bus hybride IVECO Urbanway avec 3 portes a été commandé ainsi qu'un véhicule léger (E-208).
- Accessibilité : au cours de l'année 2017, la CABA a débuté la mise en œuvre de son Schéma Directeur d'Accessibilité – Agenda d'Accessibilité Programmée (SDA-Ad'AP) dans les Transports, adopté le 26 septembre 2016 (délibération n° 2016/127). Il concerne à la fois les points d'arrêt, le matériel roulant et l'information aux voyageurs. Le bilan définitif de la mise en place de ce Schéma a été réalisé courant 2024. Celui-ci s'est avéré très positif et a été l'occasion de confirmer la réalisation des principaux objectifs, à l'exception de la formation des personnels STABUS ralentie du fait, notamment, du contexte sanitaire. Des travaux d'aménagement des points d'arrêts ont continué en 2024, en lien avec la Ville d'Aurillac principalement. Le responsable commercial de Stabus a pu également suivre la formation « Accueillir et communiquer avec les usagers en situation de handicap » dispensée par Agir Transports en 2024.
- Billettique : l'année 2019 avait vu, au mois de mars, les premiers pas du réseau de transport en commun de l'Agglomération d'Aurillac en matière de billettique avec la mise à disposition

des usagers, pour une durée d'une année d'expérimentation, de l'application de m-ticketing MyBus, développée par la société MONKEYFACTORY, basée au Puy-en-Velay. Face au succès de cet applicatif, la CABA a reconduit son partenariat avec MONKEYFACTORY par une convention courant jusqu'au 31 décembre 2025.

L'année 2020 a été l'occasion pour le réseau de transport en commun communautaire de rentrer pleinement dans l'ère de la billettique avec la passation, en fin d'année, du bon de commande relatif à la mise en œuvre de la solution de billettique légère développée par la Société UBITRANSPORT, interopérable avec le dispositif régional OÙRA!. Le déploiement de ce système s'est effectué sur l'année 2021, la mise en service effective a eu lieu le 3 janvier 2022. Les titres de transport sont désormais uniquement délivrés sur des cartes sans contact. Seul le ticket Dépannage vendu à bord des bus reste imprimé en papier. Les usagers peuvent charger leurs titres de transport ou abonnements sur leur carte directement sur une boutique en ligne ou via les agences Stabus. Un premier titre combiné TER + Transcab a été déployé en février 2022. Un nouveau titre combiné Cars Région + Transcab devrait être proposé prochainement.

- Information voyageurs : en 2018, a été mis en œuvre, sur l'ensemble des véhicules du réseau urbain, un Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information Voyageurs (SAEIV), de la société SPEC, en remplacement de l'ancien SIV. Les véhicules concernés sont ainsi, notamment, dotés d'une information sonore et visuelle. En 2022, la société SPEC a été liquidée. Afin de remplacer le matériel SAEIV à bord des bus, la société HANOVER a remporté un marché au cours de l'année 2023, le déploiement du nouveau matériel s'est effectué sur l'année 2024.
- Pôle d'Échange Intermodal (gare) : suite à une étude de faisabilité et de programme confiée au bureau d'études SAFEGE-SUEZ CONSULTING (basé à Lyon), qui s'est déroulée de décembre 2015 à juillet 2017, le marché de maîtrise d'œuvre a été confié au groupement ATELIER GEORGES/INGEROP/NOCTILUCA (complété ensuite par IGETEC).

Les travaux, sous maîtrise d'ouvrage de la CABA, ont débuté, avec un léger retard imputable à la crise sanitaire, au début de l'été 2020, avec un objectif d'ouverture du site à l'été 2022.

Ils se sont achevés lors du deuxième trimestre 2022 pour une mise en service progressive : ouverture de la nouvelle voie de circulation, de la voie verte et du parking de la gare le 25 mai 2022, ouverture de la gare routière et du parking-relais le 11 juillet 2022. Le Pôle d'Échange Intermodal a été inauguré le 11 octobre 2022 sous la dénomination « Pôle Mobilités Aurillac ». En 2024, 40 arbres ont été ajoutés sur le terre-plein central de la nouvelle voie de circulation rue E. et G. Tillion.

- Journée des Transports Publics / Challenge Mobilité : le service Transports de la Collectivité inscrit chaque année tous les agents de la Collectivité au Challenge Mobilités depuis 2020. Il s'agit d'un évènement régional qui vise à promouvoir les modes de transport alternatifs à la voiture individuelle pour les déplacements domicile-travail. Le Challenge a lieu sur une journée, les agents sont invités ce jour-là à venir autrement qu'en voiture individuelle au travail ou à télétravailler si cela leur est possible.

Le Challenge 2024 s'est tenu le 4 juin et a enregistré 32 participations (sur 229 agents présents), soit un taux de participation de 14%. Les modes de déplacements les plus utilisés ont été la marche, à hauteur de 53%, le vélo à hauteur de 16%. Il y avait également 6% des participants en télétravail qui n'ont donc pas réalisé de déplacement. Le covoiturage a été utilisé à hauteur de 25% des participants.

- Schéma Communautaire des Mobilités : l'année 2023 a joué un rôle crucial dans le développement du Schéma Communautaire des Mobilités. La phase 1 du Schéma, celle du diagnostic, s'est achevée en juin 2023, avec une présentation à la Commission Transports. Durant cette phase, le bureau d'études a pris connaissance du territoire et des formes de mobilités présentes sur celui-ci. Afin d'identifier les pratiques de mobilité et les attentes des habitants, des ateliers de concertation ont eu lieu, tous les habitants de l'Agglomération d'Aurillac pouvant y participer. La phase 2 a porté sur les enjeux et les orientations du Schéma des Mobilités. Elle a permis la construction du Plan d'Actions, 20 actions ont alors été proposées par le bureau d'études. Le Séminaire des Elus, réuni le 25 novembre 2023, a déterminé 10 actions prioritaires. Celles-ci ont été développées par le Bureau d'Etudes durant le premier semestre 2024, une présentation en Bureau Communautaire a eu lieu fin septembre 2024, puis le projet de Schéma Communautaire a été arrêté par délibération n°DEL_2024_177 lors du Conseil Communautaire du 19 décembre 2024. Ce projet fera l'objet d'une consultation durant l'année 2025 afin d'être labellisé « Plan de Mobilité Simplifié ».

- Comité des Partenaires : conformément aux obligations posées par la LOM, le 15 décembre 2022, le Conseil Communautaire a créé par délibération n° DEL_2022_144 le Comité des Partenaires et précisé sa composition. Un appel à candidatures a été lancé au cours de l'année 2023 pour permettre la désignation du collège des habitants. La composition détaillée du Comité des Partenaires a été fixée par l'arrêté n°ARR_2023_041 en date du 1^{er} décembre 2023. L'installation du Comité des Partenaires a eu lieu le 12 décembre 2023, permettant de rappeler aux personnes présentes l'objectif, l'organisation et la composition de celui-ci ainsi que le contour de la compétence Mobilité de l'Agglomération. Un point d'étape a également été fait sur le Schéma Communautaire des Mobilités. Le Comité des Partenaires doit se réunir au moins une fois par an. En 2024, il a été réuni le 26 novembre afin de présenter le projet complet du Schéma des Mobilités.

➤ Les chiffres clés de l'année 2024 :

Le réseau :

- 6 lignes urbaines (service régulier avec deux périodes d'exploitation : période scolaire/samedis et vacances scolaires) ;
- 12 lignes périurbaines (service mixte régulier/TAD en période scolaire, service regroupé et mixte régulier/TAD les samedis et vacances scolaires) ;
- 1 navette gratuite assurant la desserte P+R Gare Routière/Centre-ville ;
- 18 circuits scolaires (pour 17 communes) à la rentrée 2024/2025 (2 communes assurant par ailleurs des circuits en régie).

Moyens de la SA-SPL STABUS au 31 décembre 2024 :

- 23 bus, 3 mini-bus,
- 2 véhicules TPMR,
- 35,20 ETP conducteurs,
- 4 contrôleurs.

Moyens de la sous-traitance au 31 décembre 2024 :

- lignes périurbaines et urbaines, en période de pointe : 16 véhicules (autocars et minicars) ;
- circuits scolaires : 18 autocars et minicars ;
- TPMR : 2 véhicules légers.

Les kilomètres commerciaux effectués en 2024 :

STABUS - Kilomètres commerciaux effectués en 2024				
Détail des km par activité	2023	2024	ECARTS	
Lignes urbaines	750 516 km	671 269 km	- 79 247 km	- 11 %
Lignes périurbaines	303 564 km	271 121 km	- 32 443 km	- 11 %
Lignes spéciales et scolaires	115 658 km	116 833 km	+ 1175 km	+ 1 %
TOTAL	1 169 738 km	1 059 223 km	-110 515 km	- 9 %

Les recettes commerciales et les ventes de titres :

TITRES	Recettes cumulées HT			
	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Écart réalisé 2023/2024
RECETTES				
Titre Solo	34 944 €	39 445 €	41 904 €	6%
Ticket Dépannage	98 753 €	119 069 €	143 856 €	21%
Titre Fréquence	169 728 €	184 907 €	180 310 €	-2%
Pass Group	439 €	1 410 €	1 620 €	15%
Pass Jour	/	146 €	522 €	258%
Pass Semaine	/	273 €	727 €	166%
Total tickets	303 864 €	345 250 €	368 939 €	7%
Mensuel Activ'	34 770 €	39 597 €	37 178 €	-6%
Mensuel Surf	60 633 €	56 687 €	51 062 €	-10%
Total mensuel	95 403 €	96 284 €	88 240 €	-8%
Annuel Activ'	30 571 €	29 007 €	40 311 €	39%
Annuel Surf	161 090 €	141 607 €	172 166 €	22%
Total annuel	191 661 €	170 614 €	212 477 €	25%
Total Cab'Avantage	97 809 €	89 501 €	94 020 €	5%
Pass Festival	/	14 336 €	17 232 €	20%
Duplicata	1 325 €	588 €	917 €	56%
Contraventions	632 €	3 €	0 €	-100%
Vélo	10 867 €	11 452 €	14 338 €	25%
Total Recettes cumulées 12 mois	701 561 €	728 028 €	796 163 €	9%

TITRES	Nombre de titres vendus			
	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Écart réalisé 2023/2024
Ticket Solo	27 733	17 484	30 840	76%
Ticket Dépannage**	54 863	78 028	79 890	2%
Carnet Fréquence	17 961	16 852	17 356	3%
Pass Groupe	46	140	155	11%
Pass Jour	0	8	115	1338%
Pass Semaine	0	7	41	486%
Pass Festival	0	3186	3791	19%
Total tickets	100 603	115 705	132 188	14,2%
Mensuel Activ'	1126	1 082	1 137	5%
Mensuel Surf	2 380	2 048	2 013	-2%
Total mensuel	3 506	3 130	3 150	1%
Annuel Activ'*	64	84	93	11%
Annuel Surf*	345	566	595	5%
Total annuel	409	650	688	6%
Cab'Avantage Seuil 1* (6 mois)	226	238	134	-44%
Cab'Avantage Seuil 1*	1 438	1 532	1 600	4%
Cab'Avantage Seuil 2*	173	195	491	152%
Cab'Avantage Seuil 3*	96	76	218	187%
Total solidaire	1 707	2 041	2 443	20%
Total abonnements	5 622	5 821	6 281	8%
(*) Le réalisé pour les titres annuels correspond au nombre de mois utilisés sur l'année par les titulaires d'abonnements annuels, leur validité étant glissante.				
(**) Le ticket Dépannage, vendu à l'unité, uniquement à bord des véhicules, a été créé au 1 ^{er} janvier 2019.				

Les lignes Seuil 1, Seuil 2 et Seuil 3 correspondent à la tarification solidaire, mise en œuvre au 1^{er} janvier 2016, fondée sur des critères de ressources et de composition du foyer des usagers concernés ; le Seuil 1 correspond à un titre à 2 €/mois, le Seuil 2 à un titre à 10 €/mois, le Seuil 3 à un titre à 17 €/mois. A partir du 1^{er} juillet 2022, le Seuil 1 a intégré une option de durée d'abonnement réduite à 6 mois afin de prendre en compte des situations d'occupation temporaire du territoire par les personnes étrangères non ressortissantes de l'UE. Dans le tableau, le titre Cab' Avantage Seuil 1 (6 mois) est donc ajouté.

La fréquentation du TPMP (hors Clos des Alouettes) :

Mois	janv	fév	mars	avril	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	total
2022 Nombre de courses	1 119	1 052	1 336	1 059	1 289	1 269	1 356	524	1 493	1 401	1 399	1 186	14 483
2023 Nombre de courses	969	849	1 001	822	851	1 060	870	346	954	1 005	947	701	12 398
2024 Nombre de courses	1 155	848	893	783	815	883	933	531	839	936	869	785	12 294
Variation en % 2023/2024	19,2	-0,1	-10,8	-4,7	-4	-16,7	7,2	53,5	-12,1	-6,9	-8,2	12,0	-0,8

La fréquentation de la navette :

En 2018 : 208 000 voyages, soit + 0,91 %
En 2019 : 203 640 voyages, soit – 2,10 %
En 2020 : 86 765 voyages, soit – 59,95 %
En 2021 : 100 175 voyages, soit + 11,60%
En 2022 : 135 281 voyages, soit + 35%
En 2023 : 98 061 voyages, soit – 27,5%
En 2024 : 87 232 voyages, soit – 11%

L'offre Vélo'Cab (location de vélos) :

Vélos conventionnels :

Nombre de contrats de location 2024 : 91 (6 en 2023, 13 en 2022)
Nombre de journées de location 2024 : 944 (306 en 2023, 294 en 2022)

Vélos électriques :

Nombre de contrats de location 2024 : 240 (127 en 2023, 156 en 2022)
Nombre de journées de location 2024 : 12 235 (8 512 en 2023, 8 454 en 2022)

Chiffre d'affaires 2024 : 17 185 € (12 774€ en 2023, 12 792 € en 2022, 12 857 € en 2021)

➤ **Les chantiers à venir en 2025 :**

- Poursuite du déploiement et de l'extension de l'offre de location de vélos électriques (réflexions sur une offre en libre-service adaptée à notre territoire...);
- Poursuite du soutien financier à l'attention des particuliers pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique ;
- Poursuite des travaux pour le déploiement de l'interopérabilité billettique MATAWAN (UBI)/OURA ;
- Réflexion sur la tarification et l'organisation générale des transports scolaires primaires selon une architecture identique par commune ;
- Suivi de l'organisation des réseaux Urbain/Péri-urbain/Navette autour de la Gare Routière avec les différents partenaires associés (Région, SNCF, Ville...) ;
- Suivi de la gouvernance du Pôle d'Echange Intermodal et réflexion notamment sur le règlement intérieur de la gare routière ;

- Poursuite de la mise en œuvre de la Loi d'Orientation des Mobilités en date du 24 décembre 2019 (adaptation du Règlement TPMR...) ;
- Approbation du Schéma Communautaire des Mobilités en tant que Plan de Mobilité Simplifié et mise en œuvre des premières actions : Schéma Directeur Cyclable, expérimentation covoiturage, définition de la restructuration du réseau Trans'cab (urbain et périurbain) ;
- Réflexion sur une mutualisation accrue avec les lignes inter-urbaines de la Région.

B. L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

Dans le cadre de ses compétences «Eau Potable», «Assainissement des eaux usées», «Gestion des eaux pluviales urbaines» et «GEMAPI», la CABA a mis en œuvre sur son territoire un service Grand Cycle de l'Eau dont les missions sont d'assurer la production et la distribution d'eau potable à l'ensemble des abonnés de la CABA, la collecte et le traitement de l'ensemble des eaux usées, la collecte des eaux pluviales urbaines, la gestion des eaux des milieux aquatiques et la protection contre les inondations, ainsi que la maintenance, le renouvellement, la réhabilitation, les mises aux normes et les extensions de tous les systèmes liés à ce fonctionnement.

Pour ce faire, la CABA dispose d'un service « Grand Cycle de l'Eau » composé de 85 collaborateurs répartis en 4 secteurs (Eau, Assainissement, Travaux, Bureau d'études) ainsi qu'une cellule GEMAPI, qui assurent l'intégralité des missions liées aux compétences en régie.

L'objectif du service Grand Cycle de l'Eau est de garantir la bonne exécution du service public en lien avec les compétences précitées, ainsi le service assure la prospective sur les évolutions futures des besoins (production, traitement, réseaux...), planifie et réalise les travaux en lien avec ces études, garantit le respect des normes en vigueur, assure la bonne exploitation ainsi que la maintenance préventive et curative des systèmes dont il a la gestion, prépare et propose aux Elus les évolutions nécessaires pour pérenniser la performance du service.

Le service public Grand Cycle de l'Eau est géré en régie directe par les services techniques de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac pour l'ensemble des 25 communes du territoire. La Gestion des Milieux aquatiques et la Prévention des Inondations est gérée différemment selon les bassins-versants.

1. Les missions des services

➤ Le service public de l'Eau Potable :

Les missions principales portent sur l'exploitation du service (gestion de la production et du traitement, de la distribution et de la vente de l'eau), avec comme principaux objectifs le respect des normes de qualité, la satisfaction des abonnés et l'anticipation des besoins futurs.

➤ Le service public de l'Assainissement Collectif :

Les principales missions de l'Assainissement Collectif consistent à garantir la collecte et le transport des eaux usées afin d'en assurer le traitement avant rejet au milieu naturel. Un second volet est la gestion des eaux pluviales urbaines. Sur ce volet, les principales missions

sont d'assurer une gestion patrimoniale des réseaux, d'effectuer le suivi des rejets au milieu récepteur et de contribuer au suivi du milieu de manière transversale : STEP - GEMAPI - GEPU - ASSAINISSEMENT.

➤ **Le secteur Travaux et le SIG :**

L'activité des équipes de travaux en régie est recentrée sur les missions essentielles d'entretien et de réparation des réseaux d'eau et d'assainissement.

Le secteur Travaux a pour mission également le suivi de tous les travaux sur la CABA concernant les domaines de l'eau et de l'assainissement, dans le cadre des marchés publics passés par la CABA, des lotissements communaux, ou des lotissements privés en vue d'une rétrocession, ou des travaux réalisés par les communes afin de coordonner leurs travaux de voirie avec ceux sur les réseaux humides.

La cellule SIG a pour but d'améliorer la qualité du SIG de la CABA par des enquêtes, des relevés sur le terrain et des intégrations de plans sur les travaux neufs, ainsi que d'émettre les avis techniques sur les compétences eau, assainissement et pluvial dans le cadre des réponses aux autorisations d'urbanisme.

➤ **Le secteur Bureau d'Etudes et SPANC :**

La cellule bureau d'études :

- réalise des études en hydraulique urbaine en tant que maître d'œuvre ou assistant à maîtrise d'ouvrage dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, et de façon plus ponctuelle, pour le secteur Bâtiments ou Déchets ;
- exploite et met à jour, depuis plusieurs années, un modèle numérique du Grand Réseau d'eau potable qui alimente 10 communes sur les 25 de l'agglomération, afin de répondre aux problématiques d'exploitation et de défense incendie ;
- assure le suivi de l'étude sur la protection et l'autorisation des captages en eau potable de la CABA ;
- exploite un modèle numérique du réseau d'assainissement sur Aurillac et Arpajon-sur-Cère réalisé lors du schéma d'assainissement de 2017 ;
- participe à la rédaction et valide les avis techniques Eau-Assainissement-GEPU rédigés par la cellule SIG dans le cadre des demandes de Permis de Construire (PC), Permis d'Aménager (PA), Certificats d'Urbanisme (CU), Déclarations Préalables (DP), Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT), Déclarations de Travaux (DT) et Demandes de Renseignements (DR).

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est intégré structurellement au secteur BE. Le SPANC valide la conformité des filières neuves ou réhabilitées au regard de la réglementation en vigueur, assure le contrôle du bon fonctionnement des installations existantes, et procède enfin aux diagnostics d'installation dans le cadre de la vente de biens immobiliers.

➤ **La GEMAPI :**

La compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) doit permettre de mieux gérer les milieux aquatiques et les inondations à l'échelle du bassin-versant, sans regard des limites administratives, pour une concertation et une mise en œuvre locale efficaces.

La CABA est concernée par trois bassins versants (UGA) :



Nom UGA	Surface Totale UGA (Km ²)	Surface de l'UGA sur l'EPCI (Km ²)	% de l'UGA	% de l'EPCI
Cère amont	735 km ²	398 km ²	54 %	81 %
Truyère	3294 km ²	51 km ²	1,6 %	10 %
Maronne	798 km ²	45 km ²	6 %	9 %

Sur le bassin de la Truyère, les EPCI principaux se structurent en Syndicat Mixte avec labellisation EPAGE. La CABA contribue financièrement au prorata de sa surface sur le bassin. Une Entente intercommunautaire s'est montée sur le sous-bassin versant du Goul, de la Bromme et du Siniq, suivie par le recrutement d'un technicien rivière pour expertiser ce territoire et proposer un plan d'actions qui devrait être mis en œuvre par la structure dédiée sur le bassin de la Truyère.

Sur le bassin de la Maronne, un technicien rivière supervise l'Entente du bassin de la Maronne, sans contribution financière de la CABA. Un plan de gestion est en cours de finalisation, avec des premières actions en anticipation.

Sur le bassin Cère amont (81 % de la CABA), une Entente intercommunautaire entre la CABA et les Communautés de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne et de Cère et Goul en Carladès a été créée en 2018. 58 communes sont concernées.

Trois agents à temps plein assurent les missions suivantes :

- réaliser un état des lieux environnemental sur les cours d'eau ;
- proposer un plan d'actions pour améliorer l'état qualitatif et quantitatif des eaux ;
- informer et sensibiliser sur les droits et les devoirs, les bonnes et mauvaises pratiques, etc. : accompagnement technique des riverains, des collectivités et des entreprises dans leurs projets ;
- accompagner les élus dans leurs orientations et leurs choix ;
- veiller à la cohérence des actions à l'échelle de ce bassin versant ;
- concevoir, monter et suivre des projets divers.

Compte-tenu des enjeux forts sur ce territoire, un Contrat de Progrès Territorial sur les diverses thématiques liées à l'eau a été signé en 2023 pour traduire l'engagement des partenaires techniques et financiers pour la réalisation de travaux sur une durée de cinq années, renouvelable.

La mise en œuvre du plan d'actions du Contrat de Progrès Territorial du bassin Cère amont s'étale de 2023 à 2027.

➤ **Les astreintes :**

Dans le cadre de son activité, le service de l'Eau et de l'Assainissement se doit de maintenir la continuité de son service 24 heures /24, 7 jours /7. Un dispositif d'astreinte permet donc à chaque usager ou entreprise de joindre à tout moment le service pour répondre aux différentes urgences sur des problématiques ou ouvrages dont la CABA est gestionnaire.

A l'aide notamment de la télégestion, l'astreinte garantit la continuité de fonctionnement des installations.

2. Le patrimoine communautaire

Sur l'ensemble des 25 communes que compte le territoire de Aurillac Agglomération, le service Grand Cycle de l'Eau exploite :

Pour l'Eau Potable :

- près de 930 kilomètres de réseaux d'adduction et de distribution d'eau potable,
- 80 points de prélèvements d'eau : captages, puits et forages,
- 120 réservoirs de stockage d'eau potable qui sont nettoyés et désinfectés au moins une fois par an.

Pour l'Assainissement :

- 39 stations d'épuration pour une capacité totale de traitement de 80 000 équivalents-habitants ;
- 478 kilomètres de réseaux (79 % séparatifs et 21 % unitaires) ;
- 73 déversoirs d'orage et 47 postes de relèvement.

3. Le prix total de l'Eau

Pour l'ensemble des communes de la Communauté d'Agglomération, le prix de l'eau 2024, pour un branchement de diamètre 15 mm et une consommation de référence de 120 m3, s'élève en euros à :

Éléments de calcul		Eau potable	Assainissement	TOTAL
Abonnement annuel		67,50	43	110,50
Prix du m3 EAU	1,49	178,80		178,80
Prix du m3 ASSAINISSEMENT	1,97		236,40	226,80
Agence de l'Eau : lutte contre la pollution	0,33	39,60		39,60
Agence de l'Eau : modernisation des réseaux	0,25		30,00	30,00
Agence de l'Eau : prélèvement sur la ressource en eau	0,053	6,36		6,36
TVA	5,5%	16,07		16,07
TVA	10%		30,94	30,94
Total pour 120 m3		308,33	340,34	648,67
Prix du m3 d'eau TTC et évolution par rapport à 2023 (hors SPANC)		Non assaini	2,56	3,64%
		Assaini	5,40	4,85%

4. Le bilan du Bureau d'Etudes pour l'année 2024

Les missions du BE se répartissent en quatre grands secteurs dont les activités en 2024 ont été les suivantes :

➤ **Les études et travaux :**

- 20 études ont été réalisées sur 9 communes différentes, dont :
 - 5 études suivies d'un marché en appel d'offre avec convention de maîtrise d'ouvrage unique, dont une avec Maîtrise d'œuvre privée ;
 - 1 études suivies d'un marché en appel d'offre classique ;
 - 12 études suivies d'un marché subséquent sur accord-cadre de travaux (4 entreprises titulaires) ;
 - 1 étude suivie de bons de commande directs à diverses entreprises ;
 - 1 étude de faisabilité.
- Travaux : 20 chantiers suivis, en complément des contrôleurs en charge des travaux, qui ont représenté 3 millions d'euros de travaux, dont :
 - 1 chantier via l'accord-cadre à bons de commande (Entreprise RDC) ;
 - 12 chantiers avec marché suite à appel d'offre ;
 - 6 chantiers via l'accord-cadre de travaux à marchés subséquents (4 entreprises titulaires) ;
 - 1 chantier avec bons de commande directs à diverses entreprises.

➤ **Les outils de modélisation du réseau AEP et EU :**

Eau Potable :

Cet outil a été utilisé pour des avis techniques sur desserte AEP ou la capacité DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie) dans le cadre des études d'aménagement suivantes ou suite à des demandes de riverains :

PA Lolier (Arpajon-sur-Cère), Rue Francis Fesq, Rue de la Cère, Extension Biose, Extension Blanchisserie Boisset, Rue de la Gare, Cité Clémenceau, Rue F. Villon, Projet de restaurant universitaire, Avenue de Tronquières, PA Haras, Site ABEIL (Aurillac), Traverse du bourg (Crandelles), Tabeize (Giou-de-Mamou), Chemin du Cantayre (Laroquevieille), Le Champ, (Mandailles-St-Julien), Les Grangeasses, Entre-deux Rieux (Marmanhac), Cité d'Encanjac (Naucelles), Lotissement du cimetière (St-Paul-des-Landes), St-Jean-de-Dône (St-Simon), Rue des Artisans et ZA Bargues (Sansac-de-Marmiesse), Traverse du bourg (Vézac), Pas du Rieu (Ytrac/Sansac), Hautevaurs (Ytrac), Projet restaurant (Yolet)

Suite à un appel à projets de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, les projets suivants identifiés dans le SDAEP ont été réalisés ou engagés :

- Poursuite de l'étude sur la protection et l'autorisation des captages en eau potable de la CABA (dossiers préalables à la visite de l'hydrogéologue agréé sur 14 Communes) ;
- Mise en place de 550 pré-localisateurs acoustiques de fuites sur les réseaux d'Aurillac ville et Arpajon centre ;
- Montage du DCE pour la sécurisation de la chambre de Clavières, à Velzic ;
- Dossier loi sur l'eau pour le renouvellement et la protection de la conduite diamètre 600 en traversée de rivière située Pont de Mousset, Velzic ;
- Mise hors service du réservoir de Cueilhes à Jussac et du réservoir d'Asprat et reconstruction du réservoir de La Prade à Saint-Cirgues-de-Jordanne ;
- Réhabilitation de la conduite de distribution en Eau Potable entre le réservoir de Roc Castanet et la rue de l'Egalité (étude) à Aurillac.

Les actions du SDAEP suivantes seront engagées en 2025 ou les années suivantes :

- Réhabilitation de la conduite AEP Ø250 en fibro-ciment entre le réservoir de Verniols et le Puech des Ouilhes à Lacapelle-Viescamp (étude 2025 + travaux 2026) ;
- Interconnexion AEP du réseau de Vézac (UDI de Maruéjols et UDI de Aurillac Cabanières) au Grand Réseau d'Aurillac-Arpajon-sur-Cère (Interconnexion provisoire réalisée en 2019, étude pour solution définitive en 2025-2026).

Modélisation du réseau d'Assainissement de l'Agglomération de Souleyrie :

L'exploitation et la mise à jour de cet outil d'aide à la décision ont été reprises par le Bureau d'Études en concertation avec le pôle de collecte des eaux usées.

Il est utilisé dans le cadre des travaux suivants liés à la mise en conformité de l'Agglomération d'assainissement de Souleyrie : estimation de la charge hydraulique pour la mission de maîtrise d'œuvre du nouveau réseau de transfert EU DN1400 d'Aurillac vers la station d'épuration de Souleyrie, Aurillac/Arpajon-sur-Cère.

➤ Les avis réseaux ou autres au titre de l'urbanisme :

- 182 Permis de Construire (169 en 2023),
- 91 Certificats d'Urbanisme (65 en 2023),
- 24 Déclarations Préalables (26 en 2023),
- 7 Permis d'Aménager (8 en 2023),
- 1 Permis de démolir (10 en 2023),
- DT-DICT : 1 596 demandes instruites par le CRAIG suite à la délégation effectuée, dont 136 instruites directement par la CABA + 39 réponses aux articles II, III.

Rappel : En 2023, 1 668 demandes instruites par le CRAIG suite à la délégation effectuée, dont 139 instruites directement par la CABA + 57 réponses aux articles II, III.

➤ Le SPANC :

En 2024, les actions suivantes ont été réalisées par la cellule SPANC :

- 70 installations contrôlées à la suite de demande de contrôle (ventes + demandes) ;
- 42 contrôles de projet ;
- 33 contrôles de travaux (22 installations neuves + 11 installations existantes réhabilitées) dont 2 non conformes. Ces non-conformités sont dues à l'inadéquation entre le système d'assainissement, la capacité d'accueil du logement, l'absence de ventilation et l'absence de contrôle avant remblaiement ;
- 17 dossiers de projet de réhabilitation validés dans le cadre du programme d'aides de l'Agence de l'Eau dont 5 contrôles de travaux effectués ;
- 521 diagnostics de bon fonctionnement.

5. Le bilan du secteur Eau Potable pour l'année 2024

➤ L'approvisionnement en eau :

Sur l'année 2024, l'approvisionnement en eau des différents réseaux a été assuré dans des conditions satisfaisantes.

➤ Les volumes prélevés sur l'année 2024 :

Année		2021	2022	2023	2024
Volume total produit par les pompages (m³)		792 930	1 155 829	573 131	364 823
dont	Puits de Velzic (nappe de la Jordanne)	757 350	906 085	503 422	336 138
	Puits de La Prade à Arpajon (nappe de la Cère)	35 580	249 744	69 709	28 685
Volume total produit par les sources (m³)		3 259 509	2 784 296	3 329 582	3 429 253
dont	Galeries Lavergne Nègre et Emprade à Velzic	2 497 849	2 011 364	2 468 587	2 745 371
	Captages sur les autres communes	761 660	772 932	860 995	683 882
Volume total annuel prélevé (m³)		4 052 439	3 940 125	3 902 713	3 794 076

Les volumes prélevés sont en baisse par rapport à 2023 : 3 794 076 m³ ont été prélevés en 2024 contre 3 902 713 m³ en 2023.

A noter une augmentation des volumes produits par les galeries sur 2024 liée aux conditions météorologiques.

Les volumes autorisés (volumes facturés corrigés*, écrêtements et eau de service) sont sensiblement identiques en 2024 : 3 050 000 m³ pour 2024 (3 044 000 m³ en 2023).

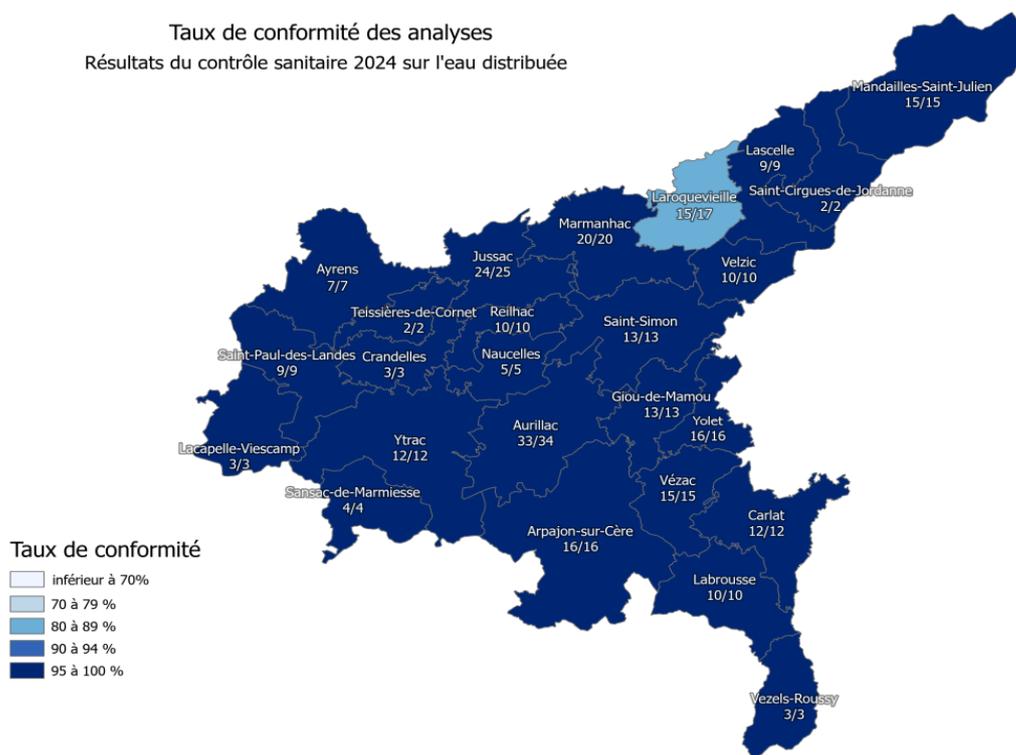
* Une correction des volumes facturés est effectuée en fonction des dates de relève afin de ramener les volumes facturés sur une période de 365 jours.

➤ La qualité de l'eau :

- *Contrôle sanitaire de l'eau distribuée (contrôles réalisés par l'ARS) :*

Sur 2024, 285 analyses ont été réalisées au titre du contrôle sanitaire réglementaire. La qualité de l'eau distribuée est restée d'un niveau très satisfaisant sur l'année 2024 (99,6 % de taux de conformité bactériologique et 99,2 % de taux de conformité physico-chimique).

Taux de conformité des analyses
Résultats du contrôle sanitaire 2024 sur l'eau distribuée



➤ **Les rendements des réseaux de distribution :**

COMMUNES	Volumes mis en distribution en m ³	Volumes consommés en m ³	Volumes de service + écretements en m ³	Rendement 2024
GRAND RESEAU (Arpajon, Aurillac, Ayrens, Crandelles, Lacapelle-Viescamp, Naucelles, Sansac, Saint-Paul-des-Landes, Teissières-de-Cornet, Ytrac)	3 088 798	2 450 488	75 469	81,77%
CARLAT	33 000	16 561	332	51,19%
GIOU-DE-MAMOU	39 742	25 351	293	64,52%
JUSSAC/REILHAC	197 131	169 230	1 600	86,65%
LABROUSSE	37 937	20 295	569	54,99%
LAROQUEVIEILLE y compris Gimel à Marmanhac	28 132	19 489	937	72,60%
LASCELLES	21 452	16 953	654	82,07%
MANDAILLES SAINT-JULIEN-DE-JORDANNE	33 611	13 904	145	41,79%
MARMANHAC	30 240	24 397	809	83,35%
SAINT-CIRGUES-DE-JORDANNE	24 550	10 053	154	41,57%
SAINT-SIMON	125 194	90 130	683	72,53%
VELZIC	18 527	14 566	268	80,06%
VEZAC – YOLET	103 187	84 606	1 239	83,19%
VEZELS-ROUSSY	12 575	11 226	135	90,34%
TOTAL CABA	3 794 076	3 050 373		80,40%

* dans les calculs des rendements, les volumes consommés ont été lissés sur 365 jours en fonction des dates des relèves.

En 2024, sur l'ensemble du territoire communautaire, le rendement global est de 80 %. Ce rendement est en hausse par rapport à 2023 (+2 %). Cette hausse peut s'expliquer par la réparation d'une fuite importante sur une canalisation structurante du Grand Réseau.

➤ **Les faits marquants de l'année 2024 :**

Travaux :

- poursuite des procédures de reprise des Déclarations d'Utilité Publique pour la majorité des captages d'eau (hors ressources Grand Réseau) ;
- réhabilitation de la conduite d'adduction Fonte diamètre 350 en traversée de la Cère ;
- poursuite des études de faisabilité pour la réfection de la chambre de Clavières et la reprise de la traversée de la canalisation diamètre 600 au niveau du pont de Mousset, à Velzic ;
- branchements neufs AEP : 60 (53 en 2023) ;
- réhabilitation des branchements plomb : 49 (47 en 2023) ;
- réparation des fuites : 134 (180 en 2023), baisse en lien avec l'amélioration du rendement

Compteurs abonnés :

- renouvellement et pose de 2 398 compteurs (2 213 en 2023).

6. Le bilan du secteur Assainissement pour l'année 2024

➤ **Le système de collecte des eaux usées :**

En 2024, au niveau de l'entretien des ouvrages, le linéaire de réseau curé en préventif et curatif est de 24 kilomètres (26 Kms en 2023). Lors des différentes opérations d'entretien (préventif et curatif), il a été traité 110 tonnes (175 tonnes en 2023) de matières de curage des réseaux d'assainissement. L'analyse du tonnage extrait / linéaire de réseau curé n'offre qu'une vision partielle du travail réalisé et donc l'interprétation doit être prise avec un certain recul en fonction des diamètres objet du curage. La mise en place de la GMAO permettra progressivement d'affiner et fiabiliser le suivi dans les années à venir

Il a été réalisé 92 interventions (81 en 2023) sur réseaux et ouvrages suite à des demandes et plaintes d'usagers (problèmes d'odeurs, débordement, tampon bruyant, etc...).

Il a été réalisé 315 (177 en 2023) contrôles de raccordement de branchement sur le réseau public. Sur l'ensemble de ces contrôles, 47 ont mis en exergue une non-conformité.

➤ **La gestion des eaux pluviales urbaines :**

Deux agents ont été recrutés pour assurer les missions d'exploitation des eaux pluviales urbaines. Les missions réalisées ont consisté :

- à réaliser depuis 2023 un premier diagnostic pollution des rejets d'eaux pluviales urbaines. Ce sont donc 597 exutoires qui ont été visités (mesures de PH, Conductivité, Nh3 et température) sur ces deux années à plusieurs moments de l'année ;
- à poursuivre le diagnostic du patrimoine eaux pluviales entamé en 2023 sur l'ensemble des communes sur les zones U et AU du PLUI et dans le zonage SPANC afin d'établir un premier périmètre du zonage EPU ;

- à finaliser le diagnostic du patrimoine eaux pluviales sur le contour des zones U et AU du PLUI et en zonage d'assainissement collectif ce qui a conduit à établir la carte de zonage EPU proposée à chaque commune en 2024.

➤ **La performance épuratoire et la conformité réglementaire des stations :**

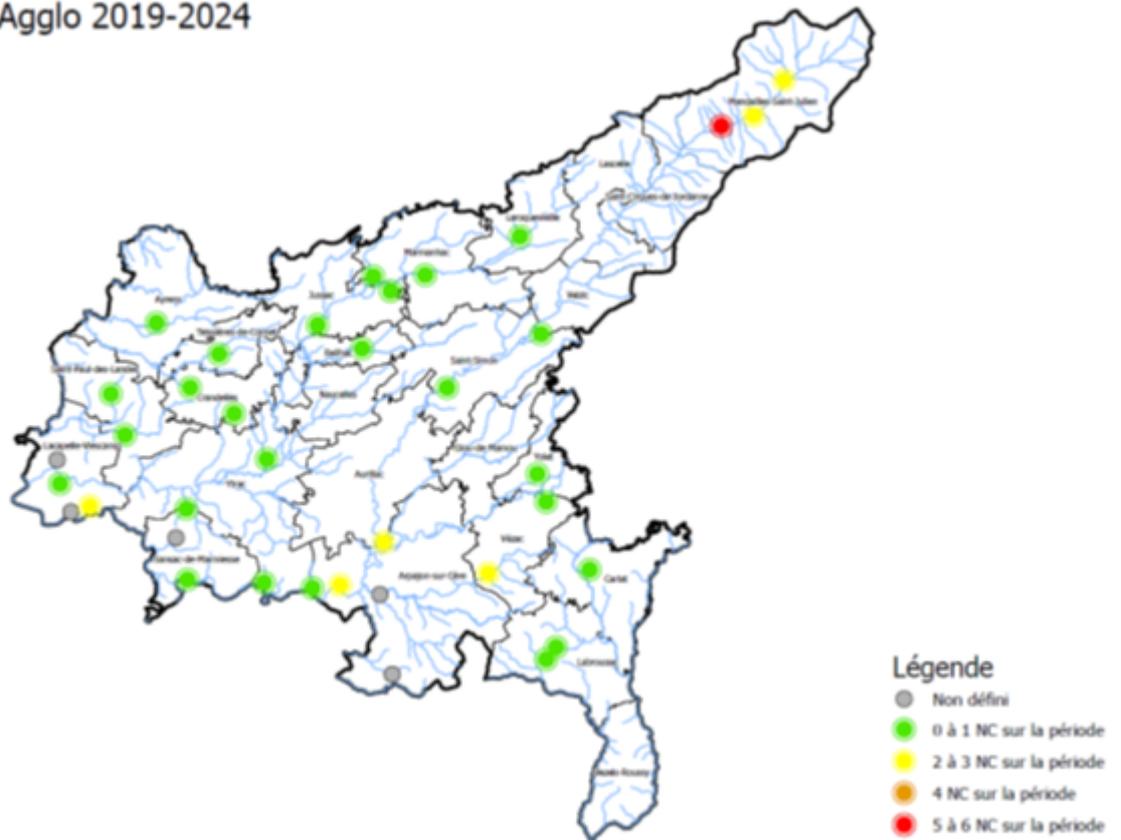
L'année 2024 a été la première année complète d'exploitation après la mise aux normes de Souleyrie. Contractuellement, il s'agit d'une année de garantie de parfait achèvement. Sur le plan technique, la station est exploitée par les agents de la Collectivité, le groupement intervient en garantie lors de dysfonctionnements ou problématiques techniques rencontrées. La station n'est pas réceptionnée au 31 décembre 2024 dans l'attente de la réalisation des essais de garantie.

Sur les 37 STEP hors Souleyrie :

- 5 ne permettent pas de faire un suivi des rejets complet car il n'est pas possible d'effectuer une mesure de débit en sortie ou d'effectuer un prélèvement d'échantillon en sortie (principalement les filières avec infiltration) ;
- 27 présentent des rejets conformes ;
- 5 rejets sont non conformes.

Depuis 2023, la station obsolète d'Aurillac Belbex a été supprimée. Les effluents sont renvoyés vers le système d'assainissement de Souleyrie.

**Conformité des stations d'épuration
d'Aurillac Agglo 2019-2024**



Comme le montre la carte ci-avant, trois stations sont régulièrement non conformes : Mandailles Benech, Mandailles-Saint-Julien et Vézac Bourg. Il s'agit de stations où le process ne permet ni réglage d'exploitation, ni automatisation. Des démarches de réhabilitation sont en cours sur la station de Vézac avec une première tranche de travaux réalisés sur les réseaux fin 2023 et début 2024. Ces travaux étaient un préalable nécessaire au dimensionnement de la nouvelle station d'épuration.

Les deux autres stations non conformes en 2024 ont été les stations de Conros et de Martal sur la Commune de Lacapelle-Viescamp. Il s'agit de stations avec un process où aucun réglage d'exploitation n'est possible.

Les boues sont traitées soit par l'incinérateur de Souleyrie, soit par compostage avec un taux de conformité réglementaire de 100 %.

➤ **Les faits marquants de l'année 2024 :**

Système de Souleyrie :

Sur l'année 2024, la digestion des boues qui est en service depuis fin août 2023 a permis de produire par la valorisation des boues de la station d'épuration en biogaz près de 2 000 MWh de biométhane, soit la consommation annuelle de 500 foyers et 360 000 tonnes de CO2 évitées.

Autres Travaux :

- Branchements neufs EU : 28 (45 en 2023).

7. Le bilan du secteur GEMAPI pour l'année 2024 (bassin versant Cère amont)

➤ **Déclaration d'intérêt général :**

Pour que les EPCI puissent porter des actions sur des terrains privés, avec des subventions et de l'argent public, les travaux doivent être reconnus d'intérêt général par le Préfet. Sur Cère amont, l'ensemble du programme d'action du Contrat de Progrès Territorial 2023-2027 a fait l'objet d'un arrêté de reconnaissance par EPCI.

➤ **Suivi des milieux et des points singuliers :**

Les agents du service assurent le suivi de 20 points de mesure de température en cours d'eau, toute l'année. Ces mesures sont faites avec un pas de temps horaire sur des portions de cours d'eau stratégiques dans l'analyse de l'évolution journalière et annuelle de la température des eaux de surface, à l'aide de sondes permanentes.

Sur l'année 2024, 18 points en rivière ont été suivis pour leur qualité physicochimique par le service GEMAPI (prélèvements et analyses). La position de ces points est la résultante d'une réflexion interne, pour une complémentarité avec les réseaux de suivi portés par d'autres partenaires. Chaque année les points à suivre seront repositionnés ou renouvelés selon le bilan qualitatif afin d'alimenter les réflexions pour la priorisation des secteurs d'intervention et des thématiques d'action.

Au fil de l'année, différents points connus sont suivis pour leur forte propension à faire peser des contraintes gênantes sur les cours d'eau comme à la suite d'un embâcle, d'un dépôt excessif de sédiments, etc.

L'été 2024 a été marqué par la pollution de plusieurs kilomètres de la rivière La Jordanne par un important rejet d'un exutoire pluvial. L'entièreté de la faune aquatique a été décimée. La cellule s'est mobilisée pour contribuer à la gestion de crise d'une part, puis à la constitution d'une note compilant les données et observations faites par les services de l'Agglomération, sur réquisition.

➤ **Participation à la concertation locale sur les milieux aquatiques :**

La pluralité d'acteurs œuvrant pour la préservation de l'eau et des milieux aquatiques multiplie les forces de concertation. Ainsi le temps passé à participer aux comités scientifiques, techniques, de pilotage ou de suivi des différentes démarches est important et contribue à la bonne coordination des actions et à la rationalisation des moyens.

➤ **Accompagnement, conseils, information :**

L'accompagnement des privés comme des personnes publiques fait partie intégrante des missions pour la reconquête du bon état des masses d'eau. Plusieurs demandes ont donné lieu à des assistances techniques en 2024.

Exemples : assistance au montage des suivis qualité des eaux de surface pour l'Agglomération, aide au suivi de la vidange et du curage d'un bassin d'orage.

➤ **Animation et formation :**

En 2024, la cellule GEMAPI a répondu à de nombreuses sollicitations pour des animations sur l'eau et les milieux aquatiques :

- fête de la Plantelière ;
- fête de la science ;
- fête de l'Eau au lycée agricole d'Aurillac ;
- animations pour les enfants des écoles de Velzic et Arpajon-sur-Cère ;
- encadrement d'un stage de fin d'études d'école (6 mois) ;
- encadrement de 2 projets tuteurés avec l'IUT Génie Biologique d'Aurillac ;
- intervention dans un projet étudiant avec l'IUT GEA d'Aurillac ;
- animation de deux journées de terrain à destination des étudiants de 3^{ème} année de l'IUT d'Aurillac (Génie Biologique).

➤ **Conception de projets et suivi de chantiers :**

En 2024, la cellule GEMAPI du bassin Cère amont a porté :

- 1 chantier global de restauration de la ripisylve (environ 1,5km de berges) sur la Jordanne à Aurillac (La Ponétie) : remplacement de vieux peupliers, retraits d'embâcles, clôture, aménagements d'abreuvements, d'un peigne en berge, plantation de plus de 700 plants d'essences locales ;
- 1 chantier de restauration d'une zone humide à Saint-Simon (Boussac) : clôture, aménagement d'abreuvements et de passages à gué.

En 2024, plusieurs projets ont été conçus, pour une mise en oeuvre en 2025 :

- la renaturation du ruisseau de Sansac et reconnexion avec la Cère ;
- la renaturation de la rase du Vialard et de l'Iraliot à Vic-sur-Cère + du Mamou dans Arpajon-sur-Cère ;
- le désenrochement des berges de la Jordanne à Peyrolles (Aurillac) ;
- les aménagements agricoles (clôture, abreuvement, passages), plantation de haies sur les sources des ruisseaux de Giou et de Mamou.

C. L'ENVIRONNEMENT, LA COLLECTE ET LA VALORISATION DES DECHETS

1. La Plantelière

Située sur la Commune d'Arpajon-sur-Cère, la Plantelière est un site de 7 hectares dédié à l'éducation à l'environnement.

Les animations proposées sont destinées aux scolaires ou centres de loisirs, certaines sont tout public. Elles sont effectuées par des intervenants extérieurs.

Sur l'année civile 2024, il y a eu 88 animations pour les scolaires et 1600 élèves sensibilisés. 6 centres de loisirs ont bénéficié d'animations également sur l'année.

La Fête de la Plantelière a eu lieu le dimanche 29 septembre 2024.

La formation apicole a été suivie par 12 personnes du samedi 24 février 2024 au vendredi 18 octobre 2024 (9 ateliers disséminés entre ces deux dates).

5 animations estivales pour 95 participants (pas d'animations aux vacances de Toussaint).

Le site a accueilli des enfants ou adultes relevant d'un handicap physique ou cognitif, la sécurité du site et l'adaptation des animations convenant aux éducateurs et aux enseignants.

Les salles du bâtiment d'accueil, comme le site, ont été un lieu, voire un support de formation, pour les services de l'Agglomération et du CNFPT.

La Plantelière est entretenue dans le respect de l'environnement et dans l'objectif de maintenir la biodiversité du site (gestion différenciée, notamment).

Des techniques alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires y sont développées ainsi que le compostage de l'ensemble des déchets végétaux produits par l'entretien du site.

2. Les Déchets

La Collectivité assure la collecte des déchets ménagers et assimilés et leur traitement au sein des différentes installations de traitement et de valorisation de la CABA.

Elle assure également le rôle de prestataire de service pour :

- la collecte des déchets ménagers sur la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès ;
- la collecte des points d'apport volontaire sur la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès ;
- le chargement et le transfert pour traitement des ordures ménagères pour les communes

- collectées du Bassin d'Aurillac et des Communautés de Communes de Cère et Goul en Carladès et de la Châtaigneraie Cantalienne. Une fois chargées, ces ordures ménagères sont transportées par semi-remorques vers le centre de stockage de déchets ultimes de Montech et vers le site du VALTOM dans le Puy-de-Dôme ;
- le pré-tri des déchets recyclables de la CABA ainsi que le transfert de ces derniers avec ceux de la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès vers le centre de tri du SYDED du Lot à Saint-Jean-Lagineste.

➤ La collecte et le traitement pour les déchets des habitants :

Dans le cadre de sa mission « de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés », la CABA assure plusieurs collectes :

- la collecte des ordures ménagères,
- la collecte sélective en bacs de regroupement,
- la collecte sélective en apport volontaire (collecte en colonnes d'apport volontaire),
- la collecte en déchetteries.

• La collecte des ordures ménagères résiduelles :

L'ensemble des 25 communes dispose de bacs de regroupement, exceptées les zones d'habitat les plus denses comme les centres-villes d'Aurillac et d'Arpajon-sur-Cère. Ces dernières sont donc collectées en sacs distribués aux habitants durant le premier semestre de chaque année.

• La collecte sélective :

Les contenants sont soit des sacs transparents de 50 litres (2 700 sacs en 2022), soit des bacs roulants dédiés (bleus ou marrons et au couvercle jaune) au nombre de 2 300 sur les Communes d'Arpajon-sur-Cère et Aurillac.

• Les collectes en apport volontaire :

Des colonnes sont placées sur le domaine public ou privé. Elles sont réparties en fonction de la densité de la population. La collecte des colonnes d'apport volontaire s'effectue au moyen de 2 polybennes équipées de grues, et une équipée d'une remorque.

➤ Le traitement des déchets ménagers :

• Le centre de pré-tri :

La CABA assure en régie le pré-tri des matériaux qui partent sur le centre de tri du SYDED du Lot à Saint-Jean-Lagineste. Elle gère également le flux des grands cartons.

Les entrants sont issus des collectes sélectives mises en place en porte-à-porte, en regroupement et par apport volontaire, ainsi que de la collecte des cartons des entreprises et des déchetteries.

Les matériaux sortants sont valorisés auprès d'industries utilisatrices de ces matières premières secondaires.

• Le centre de stockage des déchets non dangereux de Tronquières :

Depuis le 31 décembre 2011, plus aucun déchet n'est enfoui sur ce site.

La CABA a pris les dispositions nécessaires pour faire traiter l'ensemble des ordures ménagères produites sur l'arrondissement, ainsi que les déchets provenant des déchetteries communautaires, conformément à la réglementation en la matière et au Code de la Commande Publique.

Il est fait appel à plusieurs prestataires disposant de toutes les habilitations pour traiter l'ensemble des flux de déchets.

➤ Le compostage :

La CABA a lancé depuis plusieurs années une opération de compostage individuel afin de réduire les déchets à la source. Cet objectif est devenu un enjeu majeur pour la préservation de notre environnement.

D. LE SERVICE MAINTENANCE ET PATRIMOINE

Au courant de l'année 2024, le Service Bâtiments a connu une réorganisation interne partielle et s'est vu rattacher deux nouvelles missions, l'une étant relative à l'activité du magasin du Centre Technique Communautaire et l'autre étant la gestion d'une partie de la flotte de véhicules de la Collectivité.

Il a en parallèle été renommé Service Maintenance et Patrimoine.

Sur 2024, le Service a été piloté directement par Bertrand Louis, DGST.

➤ Les missions du service et ses moyens pour y parvenir :

L'objectif au cœur du service est d'assurer le bon état de l'ensemble des patrimoines de la Collectivité, qu'il s'agisse de bâtiments, de sites liés au domaine de l'eau, du tourisme, du sport ou de la culture, notamment.

Les principales missions confiées au service sont :

- assurer la sécurité des biens et des personnes sur les différents patrimoines, via la maintenance, la mise aux normes ou la modernisation des installations ;
- conserver en bon état d'usage l'ensemble des espaces verts ;
- accompagner la Collectivité et ses satellites, les Associations ou autres services pour le bon déroulement des événements, en particulier sur la période estivale ;
- améliorer le confort et la facilité d'usage des locaux par les différents gestionnaires de sites ;
- mettre en œuvre des projets pour améliorer le confort et la facilité d'usage des locaux par les gestionnaires, ou pour réaliser des économies d'énergie ;
- depuis mi-2024, gérer le parc de véhicules de la Collectivité en lien avec les différents services et en faire découler des éléments statistiques ;
- depuis fin 2024, gérer le stock du magasin du Centre Technique Communautaire pour répondre aux besoins principaux des différents services techniques.

A cette fin, le service est doté d'un total de 42 agents :

- concernant les travaux de maintenance et d'entretien des patrimoines, le service est structuré pour un fonctionnement principalement en régie :
 - le Secteur Bâtiments comprend 5 Cellules englobant, au vu des compétences des agents, les métiers d'entretien/ménage, plomberie, électricité, serrurerie, chauffage, climatisation et automatismes (thermie), menuiserie bois, peinture, carrelage et cloisons. Pour un total de 27 agents ;
 - la Cellule Espaces Verts englobe plusieurs domaines techniques de type « forestier » d'entretien des espaces, comprenant notamment l'élagage/l'abattage d'arbres, le broyage, les tontes lourdes, ou encore la

- réalisation d'ouvrages en bois sur des sites ou des chemins de randonnée. Pour un total de 12 agents ;
- un agent dédié aux études techniques et à la réalisation de projets de maintenance via des entreprises ;
- pour la gestion de la flotte véhicules, le service est doté d'un agent ;
 - pour la gestion du magasin du Centre Technique Communautaire, le service est doté de deux agents dont un à mi-temps.

➤ **Quelques interventions faites principalement en régie à remarquer sur l'année 2024 :**

- Interventions bâtiments :
 - Réfection du petit enclos à la SPA ;
 - Création de rayonnages lumineux à la Médiathèque ;
 - Réfection complète de la salle de pause à la boutique de la STABUS ;
 - Nombreux travaux de relamping (LED) dans différents bâtiments ;
 - Remplacement de candélabres au Parapluie.
- Interventions espaces verts :
 - Création d'un escalier au réservoir de Falguières ;
 - Evacuation des sables et nettoyage du camping de la Cère, suite à une crue ;
 - Réaménagement de parterres au siège de la STABUS ;
 - Remise à neuf de clôtures aux réservoirs de Talabre et de Ragouze ;
 - Abattage d'un arbre relativement haut en site difficile à Aurillac, pour un chantier mené par le service du Grand Cycle de l'Eau.



Camping de la Cère – Suite à la crue et avant déblaiement des sables par l'équipe



➤ **Quelques données relatives à la flotte de véhicules :**

La mission du service est principalement concentrée sur la supervision générale du parc, la génération de données relatives à ses usages, la maintenance et l'entretien du parc dit « du pool administratif » ; les véhicules hors pool administratif et les engins de la Collectivité sont eux directement gérés par les Cellules des différents services.

Conventionnellement, la grande majorité des interventions mécaniques sur le parc est réalisée par l'atelier mécanique de la Ville d'Aurillac, au Centre Technique Municipal.

Les prises de carburant s'y font aussi.

Sur 2024, la Collectivité possédait un parc de véhicules (hors véhicules de transport en commun), composé de 144 véhicules :

- 104 véhicules légers, dont 6 véhicules électriques ;
- 40 poids lourds, dont notamment les bennes à ordures ménagères et les camions hydrocureurs.

Globalement sur 2024, tous véhicules confondus (hors transport en commun), la Collectivité a consommé de l'ordre de 273 000 litres de carburant (Gazoil + Essence, détails ci-dessous), pour un total de l'ordre de 1 060 000 km parcourus.

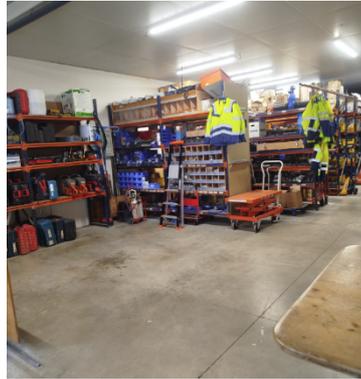
Enfin, la Collectivité poursuit le renouvellement de véhicules thermiques par des véhicules électriques ou hybrides, pour le moment ciblés sur le pool des véhicules administratifs.

	Véhicules légers (dont utilitaires)	Véhicules lourds
Total prises de carburants	62 321 L	210 453 L
Distance parcourue totale	703 886 km	356 038 km
Consommation moyenne	8,9 L/100km	59,1 L/100km

➤ **Magasin du Centre Technique Communautaire :**

Le magasin du CTC répond à la majeure partie de la demande de fournitures pour les divers métiers de la Collectivité, il est en très forte collaboration avec le service du Grand Cycle de l'Eau.

Il gère aussi une partie des Equipements de Protection Individuelle (EPI) pour l'ensemble des agents de la Collectivité.



➤ **Le budget du service alloué aux réalisations de l'année 2024 :**

Le service travaille majoritairement sur le Budget Principal étant donné que la majorité des équipements et investissements sont ventilés sur celui-ci. Il gère cependant plusieurs lignes sur tous les budgets annexes du fait du périmètre d'intervention des agents du service.

A noter que du fait de la construction comptable du budget et de son imputation dans le logiciel comptable, le service Maintenance et Patrimoine et le service Grands Travaux partagent une partie commune du budget. Ce qui comme pour 2023 ne permet pas, pour le bilan 2024, d'énoncer les résultats budgétaires dépendant exclusivement du Service Maintenance et Patrimoine.

Le bilan 2024 du gestionnaire reste en tout état de cause aussi mitigé qu'en 2023 :

- en section d'investissement, le gestionnaire a mis en œuvre 738 385 € (mandatés) sur un budget alloué de 2 681 237 €, soit de l'ordre de 27,5 % ;
- en section de fonctionnement, le gestionnaire a mis en œuvre 593 355 € (mandatés) sur un budget alloué de 698 400 €, soit près de 85%.

Ce bilan, relativement limité en termes de réalisation, est en grande partie justifié par les éléments déjà précisés dans le rapport d'activité 2023.

A noter le départ à la retraite dans le courant de l'année 2024, de la responsable du service, Armelle PREVERT.

E. L'URBANISME/HABITAT ET LE SERVICE ADS

1. L'Habitat et le Logement

La CABA est compétente en matière de Programme Local de l'Habitat (PLH). Dans un souci de mise en cohérence de ses politiques d'aménagement et d'habitat, la CABA s'est dotée d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant PLH (PLUi-H), entré en vigueur le 20 janvier 2020.

Afin de pouvoir suivre les évolutions du territoire communautaire, un observatoire de l'habitat et du foncier a été monté en 2020 et est actualisé annuellement. Il a pour objectifs de :

- permettre un accès simplifié à des informations homogènes, quelle que soit la commune, en facilitant les comparaisons territoriales, pour tous les élus et les services ;
- constituer un appui à la fourniture de données de contexte, selon les grands enjeux locaux, dans le cadre de démarches de planification et d'études ;
- faciliter la compréhension des problématiques liées à l'habitat par une approche multithématique de la question (logement, économie, transport, social, etc...).

Depuis le 09 février 2023, la CABA s'est engagée aux côtés de l'Anah, d'Action Logement et de la SACICAP Procvivis dans une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), couvrant l'ensemble du territoire communautaire. Les champs prioritaires d'intervention de cette opération sont :

- la lutte contre le mal logement : logements dégradés et indignes ;
- la lutte contre la précarité énergétique et la recherche d'une plus grande efficacité énergétique ;
- l'adaptation des logements et le maintien à domicile des personnes vieillissantes et/ou handicapées ;
- la remise sur le marché des logements vacants depuis plus de deux ans ;
- la production d'une offre locative de qualité, adaptée et à loyer maîtrisé.

Dans le cadre de cette opération, la CABA avait fait le choix d'orienter ses aides sur les cibles les plus difficiles à atteindre et ayant le plus d'impact sur le territoire : les dossiers de propriétaires occupants (PO) les plus ambitieux (travaux lourds et sortie de précarité énergétique A ou B après travaux) et les projets locatifs (Propriétaires Bailleurs). La 2^e année du dispositif (2024) est marquée par une réelle montée en puissance de l'opération :

- 203 logements aidés ;
- 248 892 € des aides aux travaux de l'agglomération attribués ;
- des dossiers « complexes » financés : 8 PO travaux lourds, 8 projets PO rénovation énergétique qui atteignent l'étiquette A ou B après travaux, 22 logements locatifs (tous vacants avant travaux) ;
- les premiers dossiers de copropriétés déposés dans le département : 3 copropriétés financées par le dispositif « MPR copropriété », représentant 27 logements et accompagnées gratuitement par SOLIHA Cantal dans le cadre du marché de suivi-animation de l'Agglomération ;
- 9 M € de travaux prévus, qui seront en grande partie réalisés par des entreprises locales.

Dans le cadre du programme « Action Cœur de Ville », une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) a été mise en œuvre sur l'hypercentre d'Aurillac pour la période 2019-2024. Celle-ci s'est achevée en septembre 2024 et les résultats de l'opération sont très positifs puisque 113 logements ont été financés sur l'hypercentre d'Aurillac avec des projets très lourds et ambitieux qui, non seulement,

permettent de loger des habitants dans de bonnes conditions mais contribuent ainsi à améliorer l'image du quartier (18 immeubles réhabilités en totalité et 36 façades). La mobilisation très importante des financements d'Action Logement, rendue possible grâce au programme « Action Cœur de Ville », a joué un rôle majeur dans la réussite de l'OPAH-RU. Au total, ce sont 3,5 M€ de subventions qui ont été attribués et qui ont généré 7,4 M€ d'aides aux travaux.

Depuis 2021, suite à un appel à candidatures, la CABA a été sélectionnée pour bénéficier du Plan National de Lutte contre le Logement Vacant. Son objectif était de permettre un déploiement accéléré dans des territoires pilotes des outils nécessaires à la remise sur le marché du plus grand nombre possible de logements vacants. Concrètement, la CABA a participé à la co-construction de la solution numérique « Zéro Logement Vacant » (ZLV), qui utilise les données des logements vacants depuis plus de 2 ans, pour permettre aux collectivités de contacter leurs propriétaires et les inciter à remettre leur bien sur le marché. A ce jour, 7 campagnes de courriers ont permis de contacter 700 propriétaires de 962 logements vacants depuis plus de 2 ans, afin de les inciter à remettre leur bien sur le marché.

A partir de 2023, l'Agglomération participe au développement de la solution ZLV auprès des propriétaires bailleurs de passoires thermiques. A ce jour, 5 campagnes de courriers (1 155 propriétaires, 1 590 logements E-F-G) ont été réalisées. Pour son action proactive, l'Agglomération a été sélectionnée dans le cadre du dispositif « Territoires démonstrateurs d'aller vers les propriétaires bailleurs de passoires thermiques » et a pu mettre en œuvre le dispositif Bail Rénov' qui a permis d'informer une centaine de personnes.

Après la création de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) en 2017 et l'approbation du document-cadre sur les orientations relatives aux attributions de logements sociaux en 2019, la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA), qui met en œuvre ce document-cadre, a été élaborée en partenariat avec les acteurs du territoire et a été signée en 2021. Elle se décline en 4 axes :

- les objectifs à atteindre en matière d'attributions concourant à l'équilibre territorial,
- les objectifs à atteindre en termes de publics à accueillir,
- les actions concourant à l'attractivité des quartiers prioritaires et de veille,
- les modalités de coopération partenariale pour concourir à l'atteinte des objectifs.

En 2024, les objectifs de la Loi Egalité et Citoyenneté (dite « Loi LEC ») du 22 décembre 2016 en termes de rééquilibrage des attributions sont quasiment atteints sur le territoire communautaire :

- 40,81 % des attributions hors Quartier Politique de la Ville (QPV) concernent des ménages dont les ressources sont inférieures au premier quartile de revenus (objectif minimum de 25 %) ;
- 91,89 % des propositions d'attribution en QPV ont été faites à des ménages dont les ressources sont supérieures au premier quartile de revenus (objectif minimum de 50 %).

Le Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social (PPGDIDLS) a été révisé en 2023, afin d'intégrer désormais un dispositif de cotation de la demande de logement social élaboré en partenariat avec les acteurs locaux, qui a été mis en œuvre à partir de 2024.

2. Le Service Urbanisme (planification et instruction)

➤ Le service ADS :

Suite aux dispositions de la loi ALUR mettant un terme à la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations d'urbanisme, la CABA a mis en place,

depuis le 1^{er} juillet 2015, un service commun pour prendre en charge l'instruction, pour le compte des 20 communes de son territoire couvertes par un document d'urbanisme.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le service ADS a été mutualisé avec la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne dont 20 communes étaient alors couvertes par un document d'urbanisme.

En effet, les deux intercommunalités ont décidé d'exercer ensemble cette compétence par « regroupement des services et équipements existants » au sens des dispositions de l'article L.5111-1-1 du CGCT.

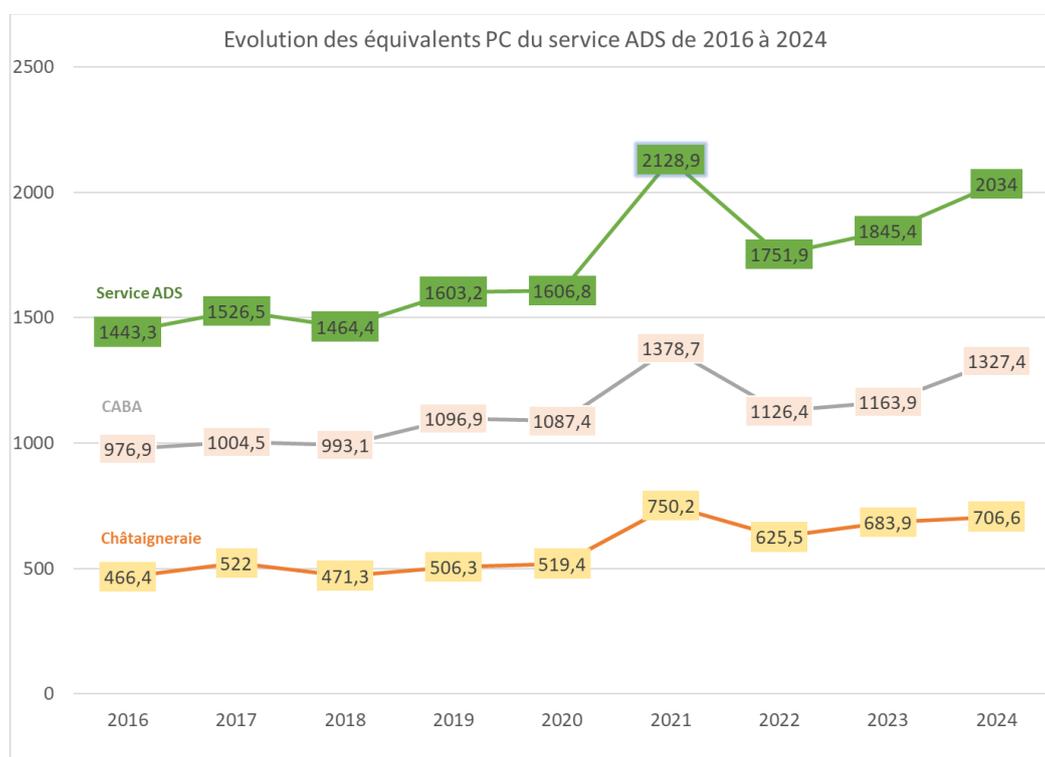
Avec l'entrée en vigueur du PLUi-H de la CABA au 20 janvier 2020, et des PLUi du Pays de Montsalvy et d'Entre 2 Lacs le 17 février 2020, ce sont 22 communes supplémentaires qui ont rejoint le service ADS, portant à 62 le nombre de communes concernées.

BILAN DE L'ANNEE 2024 :

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024, ce sont 2 728 dossiers (hors CUa) qui ont été instruits par le service ADS représentant **2 034 équivalents permis de construire** selon la répartition suivante :

- CABA : 1 799 dossiers (1 553 dossiers en 2023) représentant 1 327,4 équivalents permis de construire (1163,9 en 2023),
- Châtaigneraie Cantalienne : 929 dossiers (881 dossiers en 2023) représentant 706,6 équivalents permis de construire (683,9 en 2023).

Le volume de dossiers instruits par le service ADS a donc augmenté de 10% en 2024 par rapport à 2023.

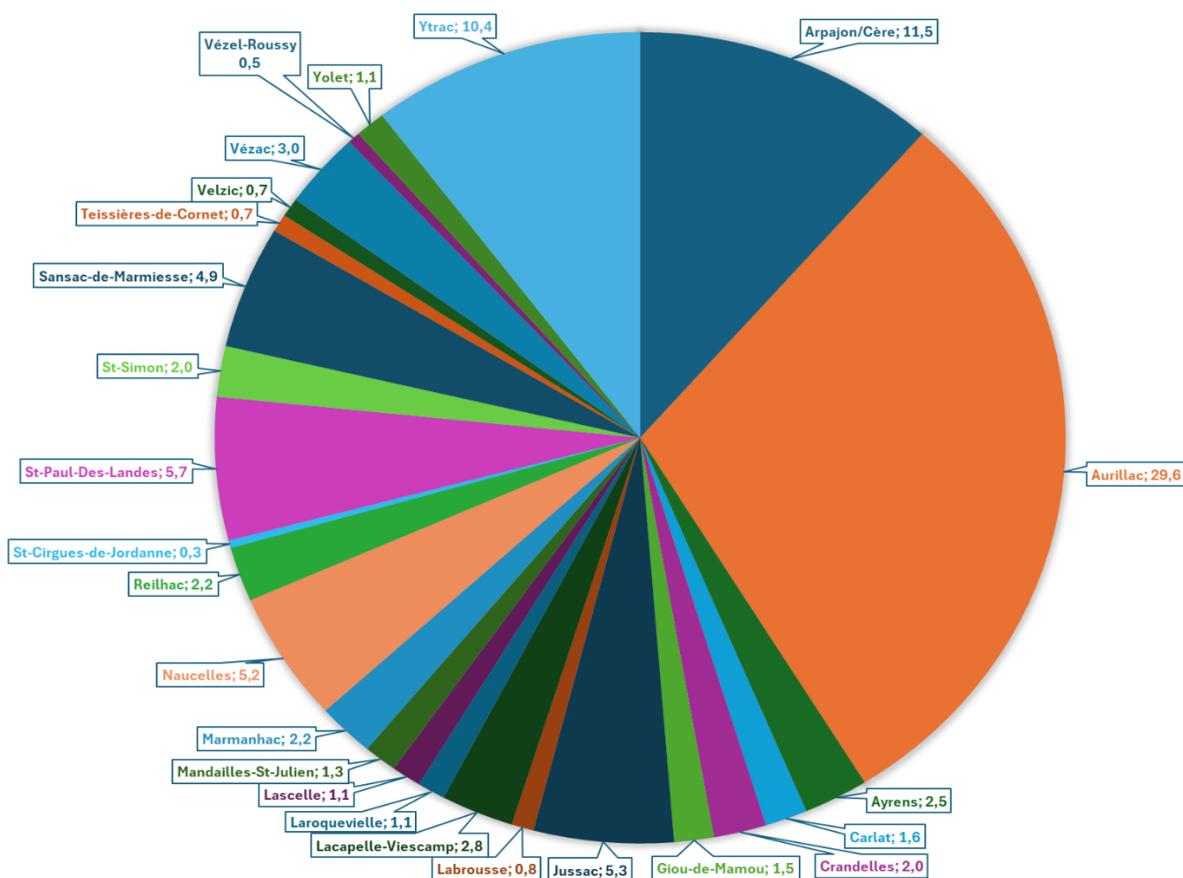


Le détail de l'activité du service concernant les types de dossiers instruits et la répartition des dossiers par commune est présenté dans les tableaux et graphiques ci-après :

**Récapitulatif des dossiers déposés par commune sur la CABA
entre le 1/01/2024 et le 31/12/2024**

Commune	CUB	CUa	DP	PC	PA	PD	Equivalents PC (hors CUa)
Arpajon/Cère	14	131	145	40			147,1
Aurillac	18	738	413	74	4	3	377,5
Ayrens	1	31	30	10			31,4
Carlat	1	16	19	6		1	20,5
Crandelles	2	24	27	5		1	25,5
Giou-de-Mamou	3	16	14	7	1		19,2
Jussac	8	55	75	12			67,7
Labrousse	0	20	11	3			10,7
Lacapelle-Viescamp	4	29	34	9		1	35,2
Laroquevieille		16	14	1			13,6
Lascelles	3	22	13	3			14,3
Mandailles-St-Julien	3	27	7	7			16,1
Marmanhac	3	30	26	1			27,6
Naucelles	5	47	37	13			66,1
Reilhac	2	22	24	5			27,8
St-Cirgues-de-Jordanne		9	2	4			3,8
St-Paul-Des-Landes	9	37	54	15	1	3	72,6
St-Simon	6	48	26	8			25,7
Sansac-de-Marmiesse	9	39	44	15			62,4
Teissières-de-Cornet		17	4	7			9
Velzic	1	16	13	4			9,5
Vézac	7	34	55	9	1		38,7
Vézels-Roussy	4	13	3	3			5,9
Yolet	2	14	19	5			14,6
Ytrac	12	58	102	24			132,3
Total Modificatifs			3	38	4		47,6
Total Transferts				11			5
Total	121	1590	1326	281	7	11	1327,4

RÉPARTITION DES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME PAR COMMUNES EN 2024 SUR LA CABA

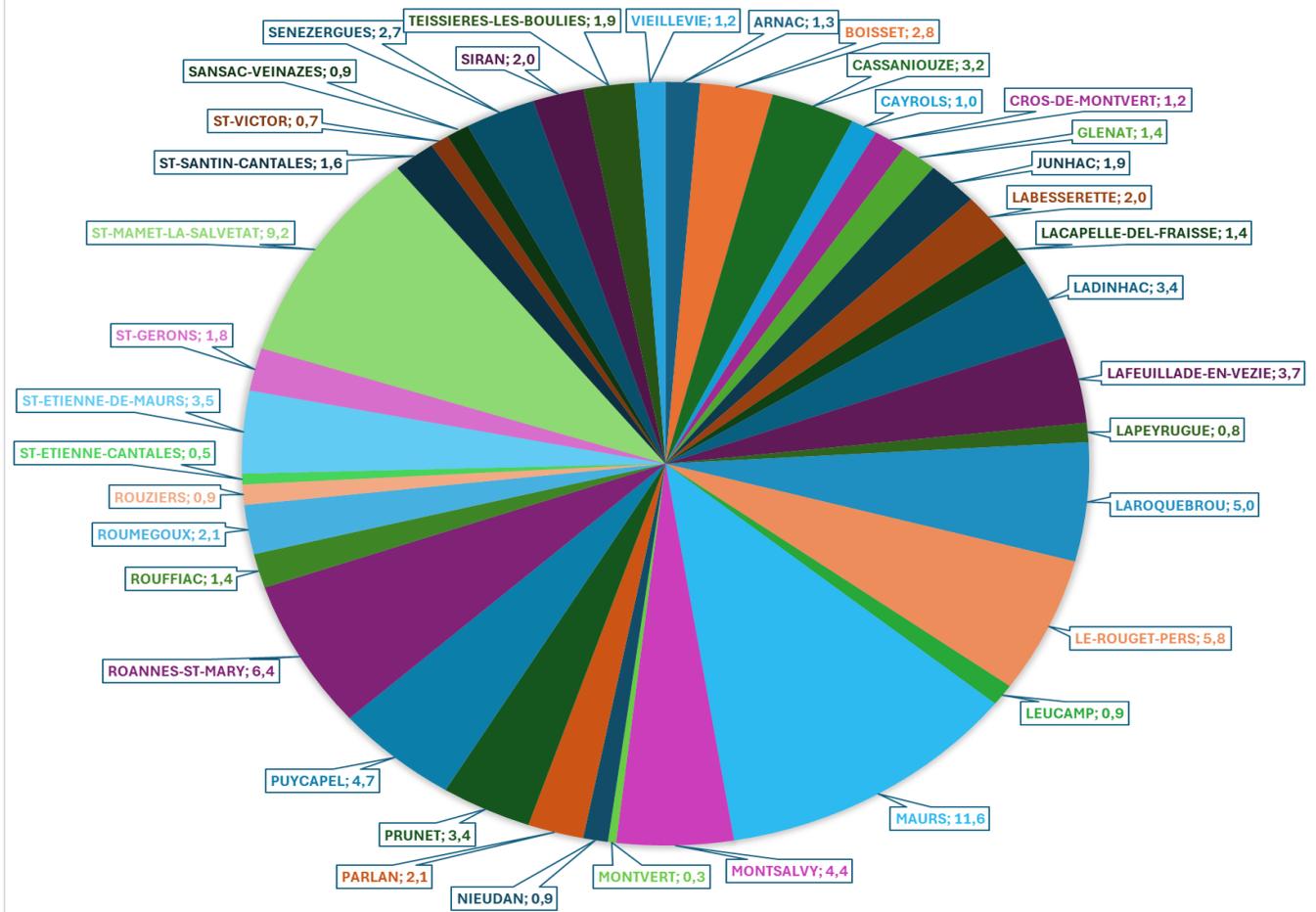


Récapitulatif des dossiers déposés par commune sur la Châtaigneraie Cantalienne entre le 1/01/2024 au 31/12/2024

Commune	Cub	Cua	DP	PC	PA	PD	Equivalent PC (hors CUa)
ARNAC		33	7	4			8,9
BOISSET		38	21	4			18,7
CASSANIOUZE		38	18	9			21,6
CAYROLS		8	4	4			6,8
CROS-DE-MONTVERT		21	8	2		1	8,4
GLENAT		7	9	3			9,3
JUNHAC		12	13	4			13,1
LABESSERETTE	1	10	7	7	1		13,5
LACAPELLE-DEL-FRAISSE		8	12	1			9,4
LADINHAC	2	18	19	9			23,1
LAFEUILLADE-EN-VEZIE	1	22	28	4		1	24,8
LAPEYRUGUE		6	5	2			5,5
LAROQUEBROU	1	31	34	9		1	34
LE ROUGET-PERS	8	59	37	10			39,1

LEUCAMP		8	6	2			6,2
MAURS	9	65	85	13		3	78,5
MONTSALVY	2	26	33	3	2	1	30,1
MONTVERT		2	3				2,1
NIEUDAN	1	7	6	1		1	6,4
PARLAN		28	12	6			14,4
PRUNET	1	23	17	11			23,3
PUYCAPEL	4	43	26	12			31,8
ROANNES-ST-MARY	4	41	42	12			43
ROUFFIAC	1	13	12	1			9,8
ROUMEGOUX	2	9	9	7			14,1
ROUZIERIS		13	4	3			5,8
ST-ETIENNE-CANTALES		7	3	1			3,1
ST-ETIENNE-DE-MAURS	1	9	26	5			23,6
ST-GERONS	1	20	11	3	1		12,3
ST-MAMET-LA-SALVETAT	7	55	55	21			62,3
ST-SANTIN-CANTALES	1	12	12	2			10,8
ST-VICTOR		2	4	2			4,8
SANSAC-VEINAZES		4	7	1			5,9
SENEZERGUES		21	13	9			18,1
SIRAN	1	16	14	3			13,2
TEISSIERES-LES-BOULIES	1	7	11	5			13,1
VIEILLEVIE		9	7	3			7,9
Modificatifs			1	18	2		21,1
Transferts			1	8			8,7
TOTAL	49	751	640	198	4	8	706,6

RÉPARTITION DES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME PAR COMMUNES EN 2025 SUR LA CHATAIGNERAIE CANTALIENNE



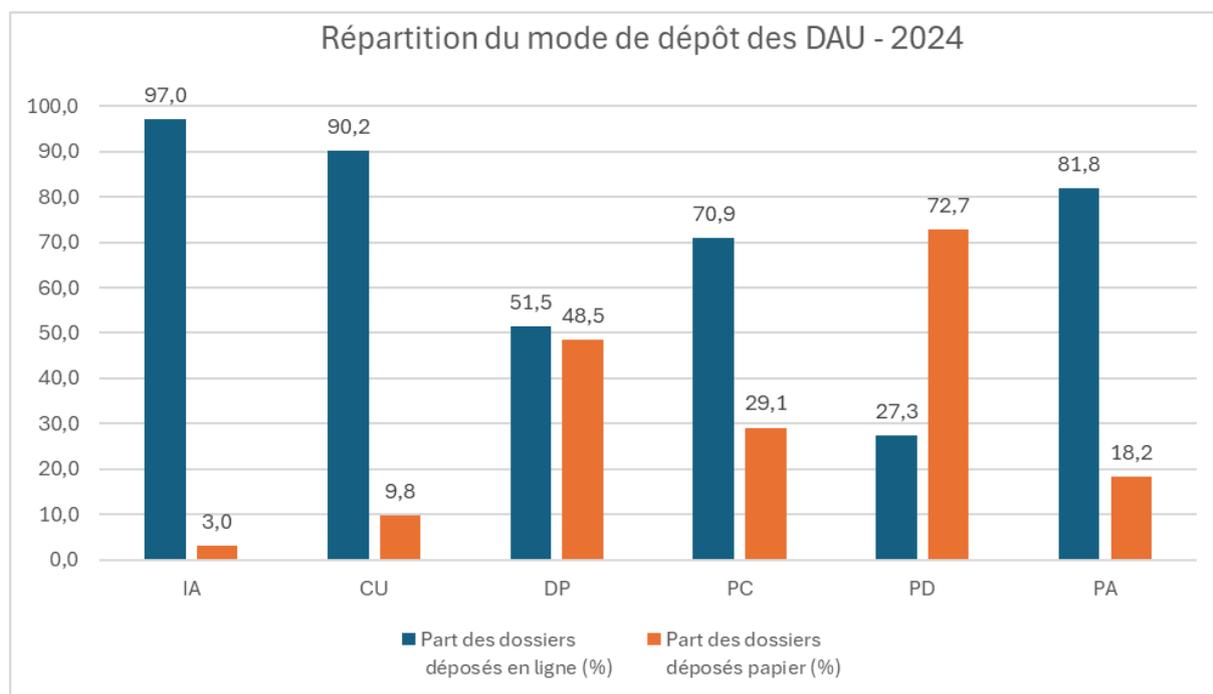
DEMATERIALISATION DES DAU ET DES DIA :

Afin de répondre aux dispositions réglementaires de l'ordonnance n°2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et à l'obligation d'offrir une Saisine par Voie Electronique (SVE) pour les demandeurs d'Autorisations d'Urbanisme à partir du 1^{er} janvier 2022, une nouvelle démarche en ligne a été mise en œuvre.

Ainsi, depuis le 1^{er} juillet 2022, le dépôt des demandes d'urbanisme (CU, DP, PC, PD et PA) mais également des DIA des 62 communes membres du service ADS peut se faire via le Portail de l'Urbanisme CABA – Châtinais Cantalien ou via le site www.service-public.fr.



Ci-dessous, la répartition des dossiers selon leur mode de dépôt sur l'année 2024 :



PERSPECTIVES 2025 :

L'extension du service ADS

Deux PLUi sont en cours d'élaboration sur la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne. Dès que ces PLUi seront approuvés, les communes membres seront entièrement couvertes par un document d'urbanisme et ne pourront plus bénéficier des services de l'Etat pour réaliser l'instruction de leurs demandes d'autorisation d'urbanisme. Ces communes pourront rejoindre le service mutualisé ADS, portant le nombre de communes membres à 75.

➤ Le Pôle Planification :

Depuis le 11 décembre 2015, et suite à l'accord unanime des communes membres, la compétence PLU a été transférée à la CABA. Ce transfert s'est accompagné de la prescription de l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et d'un Règlement Local de Publicité intercommunal ainsi que du transfert de la compétence relative au Droit de Préemption Urbain (DPU).

1/ L'entrée en vigueur du PLUi-H (Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat) et du RLPi (Règlement Local de Publicité intercommunal) :

Le PLUi-H, approuvé le 17 décembre 2019, est entré en vigueur le 20 janvier 2020. Des réunions de présentation du nouveau document d'urbanisme ont été réalisées :

- à l'attention des secrétaires de mairies et des professionnels de la construction à l'automne 2020 ;
- à l'attention des élus début 2021.

Une Charte de Gouvernance « post-approbation du PLUi-H » a été approuvée le 17 décembre 2019 afin de définir un cadre pour assurer le suivi et les évolutions du nouveau document d'urbanisme dans le même esprit de concertation et de coopération entre toutes les communes que lors de l'élaboration du PLUi-H. Cette charte prévoit notamment l'organisation de réunions semestrielles voire trimestrielles afin d'échanger régulièrement avec les communes et tous leurs maires qui conservent la plénitude de leurs pouvoirs propres en matière de délivrance des autorisations d'urbanisme.

Les premiers mois de mise en œuvre du PLUi-H ont été l'occasion de faire apparaître certaines erreurs matérielles, oublis et difficultés d'interprétation des règles. Dès l'automne 2020, il a été demandé aux élus de faire remonter les demandes d'évolution du règlement (graphique, écrit ou OAP) concernant le territoire des communes. Ces demandes ont été présentées lors de la Commission Aménagement du Territoire Communautaire du 26 novembre 2020 où il a été proposé de lancer une ou plusieurs procédures d'évolution du PLUi-H en veillant à préserver les équilibres définis dans le document approuvé et à ne pas augmenter la consommation foncière.

Les études ont été confiées au groupement CITADIA Conseil / EVEN Conseil par le biais d'un accord-cadre notifié en octobre 2021.

Plusieurs procédures ont été approuvées en juin 2023 (1 modification, 1 modification simplifiée et 6 révisions allégées). Une procédure est encore en phase d'étude.

Depuis lors, de nouveaux projets sont apparus (réalisation d'un programme de logements en lien avec le programme Petites Villes de Demain, aménagement de terrains familiaux, développement du site touristique du Puech des Ouilhes...) dont la réalisation a nécessité l'adaptation des documents règlementaires du PLUi-H. C'est dans ce cadre que des révisions allégées, une modification et une modification simplifiée ont été engagées en 2024. Les études ont été confiées au groupement CITADIA Conseil / EVEN Conseil par le biais d'un accord-cadre.

Les procédures vont faire l'objet d'une enquête publique conjointe au printemps 2025 et une approbation est envisagée lors de la séance du conseil communautaire de juin 2025.

2/ Le Rapport sur l'artificialisation des sols :

Selon les dispositions de l'article L.2231-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, « *le président de l'établissement public de coopération intercommunale doté d'un plan local d'urbanisme présente à l'assemblée délibérante, au moins une fois tous les trois ans, un rapport relatif à l'artificialisation des sols sur son territoire au cours des années civiles précédentes. Le rapport rend compte de la mesure dans laquelle les objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols sont atteints.*

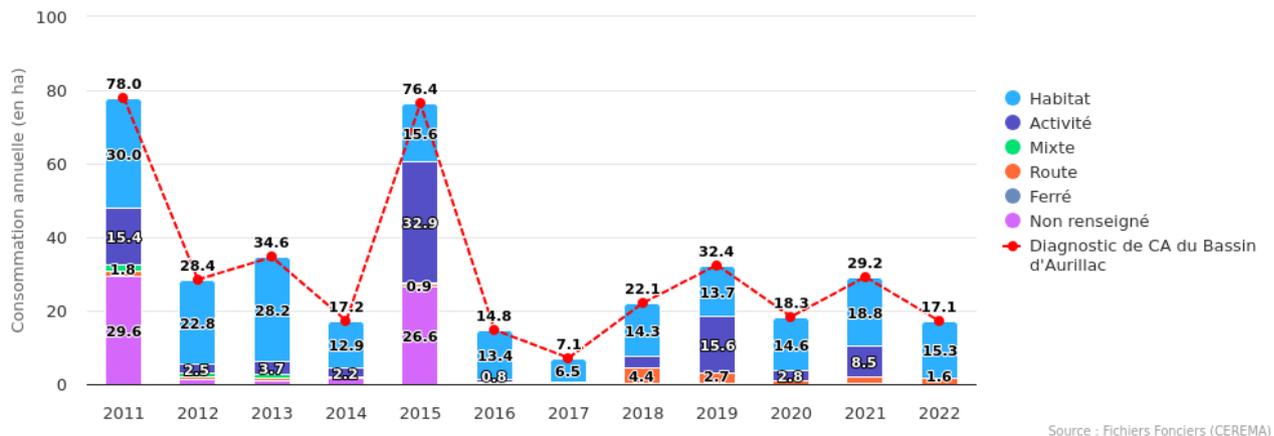
Le rapport donne lieu à un débat au sein de l'assemblée délibérante. »

Ce rapport a été présenté puis débattu lors de la séance du Conseil Communautaire du 15 juillet 2024.

Il apparaît que la consommation d'espaces entre 2011 et 2022 représente pour la CABA une surface de 375,76 hectares correspondant à 0,76% de son territoire.

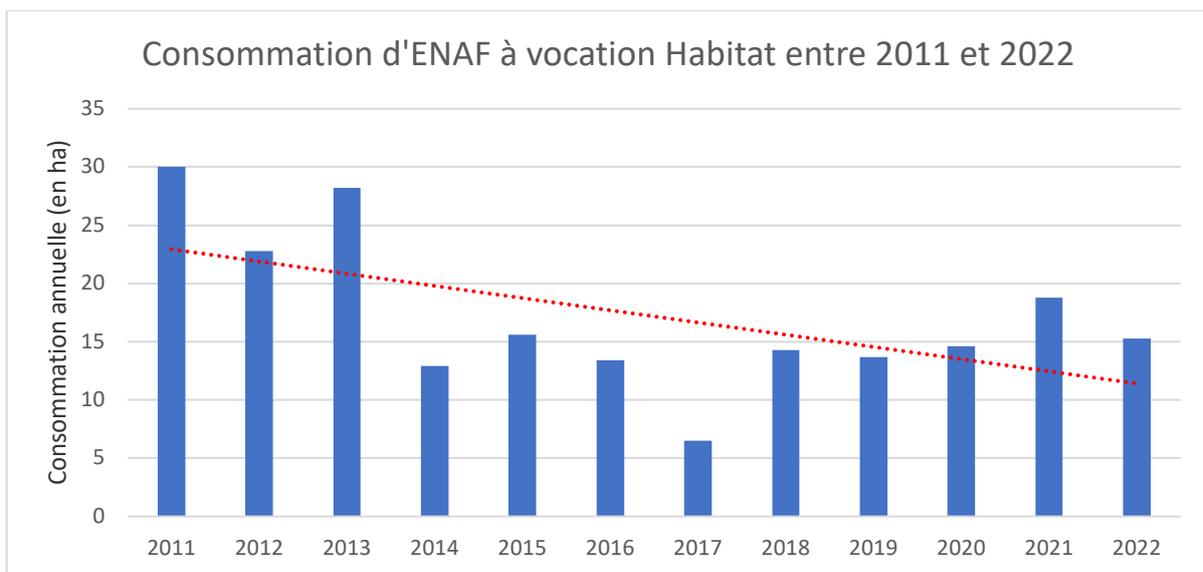
Ramené au nombre d'habitants, cela correspond à une consommation d'ENAF d'environ 70m² par habitant soit environ 5,8 m² par an et par habitant.

Consommation annuelle d'espace par déterminant de CA du Bassin d'Aurillac entre 2011 et 2022 (en ha)



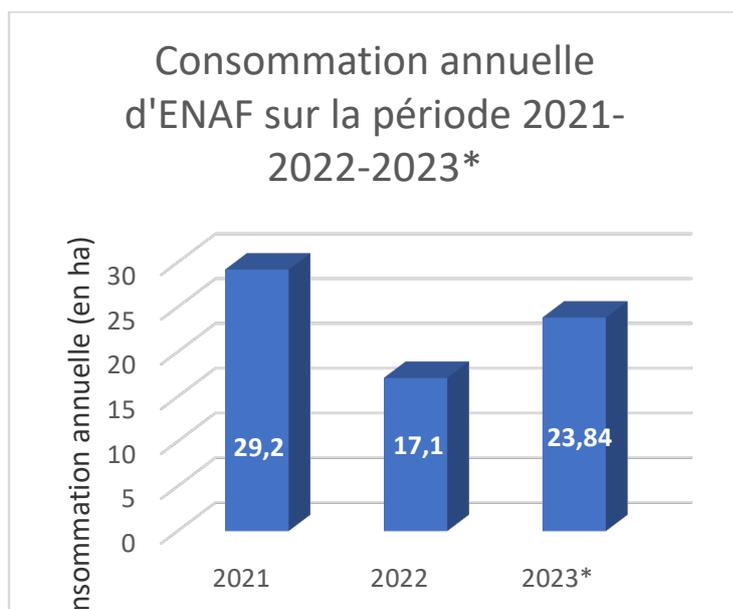
Sur la période 2011-2021, on observe deux pics de consommation d'ENAF sur les années 2011 (78ha) et 2015 (76,4ha) principalement liés à des parcs photovoltaïques (PV) au sol.

Si l'on prend les consommations d'ENAF à vocation d'habitat, on constate une tendance à la baisse sur la fin de la période de référence :



Source : Fichiers Fonciers (CEREMA)

Focus sur la période triennale de référence 2021-2022-2023

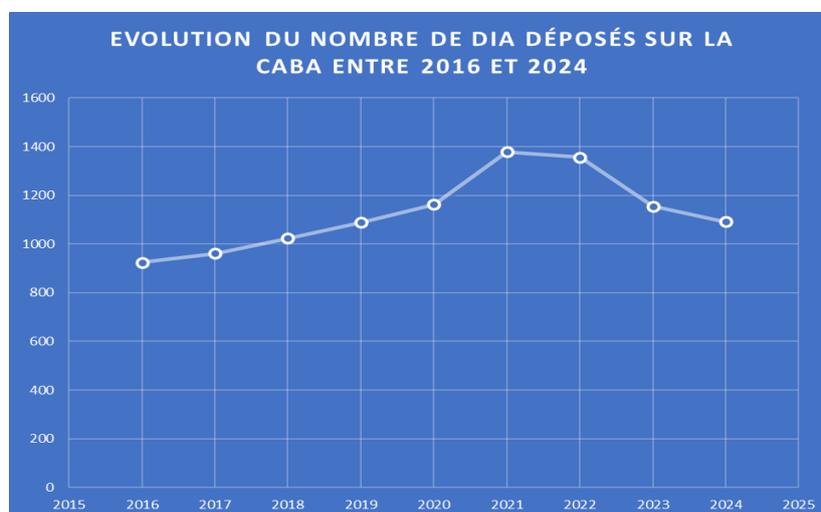


3/ L'exercice de la compétence Droit de Prémption Urbain :

Par délibération du 17 décembre 2019, la CABA a institué le Droit de Prémption Urbain sur toutes les zones U et AU du PLUi-H.

L'instruction des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) est effectuée par la CABA. Les communes continuent à enregistrer les DIA puis les transmettent à la CABA pour instruction en indiquant si le bien présente un intérêt pour la commune. Dans ce cas, la CABA subdélègue le Droit de Prémption Urbain à la commune afin que celle-ci puisse mener la procédure d'acquisition jusqu'à son terme.

Concernant l'exercice du droit de préemption urbain, sur l'année 2024, ce sont **1 091 Déclarations d'Intention d'Aliéner** qui ont été déposées sur le territoire de la CABA soit une baisse de 5% par rapport à l'année 2023. Cependant, ce chiffre reste comparable avec les années pré-covid.



PERSPECTIVES 2025 :

La révision générale du PLUi-H

Afin de prendre en compte les évolutions réglementaires découlant des lois « Climat et Résilience » et « ZAN » et de répondre aux besoins du territoire (manque de foncier économique disponible, rétention foncière observée sur certaines communes...), il a été décidé de lancer les études pour la révision générale du PLUi-H dès 2025. Fin 2024, la consultation des prestataires est en cours.